

COUR SUPREME

SECTION DES COMPTES



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI



RAPPORT DEFINITIF SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES
EXERCICE 2021

Mars_2025

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	8
Chapitre I : Les Ressources	16
I. Analyse des prévisions	16
1.1. Prévisions des recettes budgétaires	16
1.2. Prévisions des ressources de trésorerie	17
1.3. Comparaison des prévisions rectifiées de l'exercice 2020 aux prévisions initiales de l'exercice 2021	18
1.3.1. Comparaison des prévisions rectifiées des recettes budgétaires de l'exercice 2020 aux prévisions initiales de l'exercice 2021	18
1.3.2. Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie rectifiées de 2020 aux prévisions initiales de 2021	21
1.4. Comparaison des prévisions initiales de 2021 aux prévisions rectifiées de 2021	22
1.4.1. Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires de 2021 aux prévisions rectifiées de 2021	22
1.4.2. Comparaison des prévisions initiales aux prévisions rectifiées de 2021 des ressources de trésorerie	23
1.4.3. Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie de l'exercice 2021	24
1.4.4. Répartition des prévisions rectifiées des recettes budgétaires entre les différents types de budget	25
1.4.5. Evolution des prévisions des recettes Budgétaires de 2019 à 2021	26
1.4.6 : Comparaison des prévisions de recettes budgétaires rectifiées de 2020 aux prévisions initiales des recettes budgétaires de 2021 et par service d'assiette	33
II. Analyse de la situation d'exécution des ressources de l'Etat	34
2.1. Analyse de la situation d'exécution des recettes budgétaires	35
2.1.1 Analyse de la situation d'exécution des recettes du budget général	36
2.1.2 Analyse de la situation d'exécution des recettes des Budgets Annexes ..	67
2.1.3 Analyse de la situation d'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor ..	73
2.1.4 Situation évolutive des prévisions rectifiées, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2019 à 2021	76
2.1.5. Situation des Restes à recouvrer (RAR) de 2021	76
2.1.6. Situation des allègements fiscaux de la DGI	81

2.1.7. Situation des valeurs inactives (vignettes) au 31/12/2021.....	83
2.2. Analyse des Ressources de trésorerie	84
III. ANALYSE DES BALANCES GENERALES DE L'EXERCICE 2021 DES COMPTABLES SUPERIEURS DU TRESOR.....	86
3.1. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2020 et la balance d'entrée de 2021 des comptes supérieurs du trésor.....	86
3.2. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2020 et la balance d'entrée de la gestion 2021 de la balance intégrée détaillée de l'ACCT	88
Crédit 88	
3.3. Rapprochement entre les comptes individuels des comptes principaux de l'Etat et la balance consolidée de l'ACCT	89
3.3.1. Comparaison des opérations de gestion des postes comptables supérieurs et celles de la balance consolidée de l'ACCT	89
3.3.2. Comparaison des soldes des Comptes des collectivités territoriales « compte 441 » et des Etablissements Publics Nationaux « compte 443.3 » des postes comptables supérieurs et ceux figurant dans la balance générale de l'ACCT :.....	90
3.3.3. Analyse et comparaison des soldes des Comptes d'imputation provisoire retracés dans les balances générales des comptes supérieurs du trésor et celle de l'ACCT	92
3.3.4. Analyse et comparaison des comptes de tiers et financiers figurant sur la balance générale des comptes supérieurs du trésor et ceux de l'ACCT.....	95
3.3.5. Situation des restes à payer et des restes à recouvrer assortie de la balance générale du trésor (solde du compte 40 : « fournisseurs et comptes rattachés » et du compte 41)	97
3.3.6 Comparaison de la situation d'exécution du Budget Général 2021 ressortie de la balance générale du Trésor et celle du PLR.....	99
3.3.7. Comparaison des résultats d'exécution des différents types de budgets ressortis de la balance consolidée de l'ACCT et ceux du PLR	100
3.3.8. Rapprochement entre les données du PLR et celles de la balance consolidée de l'ACCT à la clôture de la gestion 2021 au titre des produits des emprunts	101
3.3.9. Comparaison de la situation de la balance générale et celle des documents de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au titre de la prise de participation de l'Etat « compte 261 ».....	102

3.3.10. Comparaison de la situation de la balance générale du trésor à celle des documents de la Direction Générale de la Dette Publique au titre des prêts rétrocedés : « compte 277 »	104
3.3.11. Dépôts sur les comptes des correspondants « 44 »	105
3.3.12. Situation d'exécution des Comptes spéciaux du Trésor (CST)	107
Chapitre II : Les charges	111
2.1. Prévisions des dépenses budgétaires	111
2.1.1. Présentation des prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique	111
2.1.2 Présentation des prévisions de dépenses par type de programme et par dotations budgétaires	117
2.1.3. Présentation des prévisions de dépenses par fonction	127
2.1.4 Présentation des prévisions des charges de trésorerie	129
2.2. Exécution des dépenses budgétaires de 2021	131
2.2.1 Présentation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique de l'exercice 2021	131
2.2.2. Budgets annexes	154
2.2.3 Comptes Spéciaux du Trésor	154
2.3. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme, par dotations budgétaires et par fonction	155
2.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires	155
2.3.2. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par classification fonctionnelle	157
2.4. Exécution des Charges de Trésorerie de l'exercice 2021	159
2.5. Situation de la Dette Publique au titre de l'exercice 2021	161
2.5.1. La dette publique intérieure	162
2.5.2. La dette publique extérieure	162
2.6. Situation des transferts et virements de crédits	164
2.7. Situation des ajustements de l'exercice 2021	168
2.7.1. Les dépenses payées en dépassement	168
2.7.2. Les crédits non consommés	168
2.8. Analyse du Compte Administratif au 31/12/ 2021	172
Chapitre III : Résultats d'Exécution	176

3.1. Résultat d'exécution du budget d'Etat 2021	176
3.2. Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2019 à 2021 .	179
3.3. Financement du déficit budgétaire	180
3.4. Etat de mise en œuvre des critères de convergences.....	181
3.4.1. Critères de convergences de l'UEMOA	181
3.4.2. Critères de convergences de la CEDEAO.....	181

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABG : Appui Budgétaire Général

Rapport Définitif sur l'Exécution_LF_2021

ABS : Appui Budgétaire Sectoriel
AFD : Agence Française de Développement
BA : Budgets Annexes
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BN : Budget National.
BSI : Budget Spécial d’Investissement
CPI : Comptes d’Imputation Provisoire
CSCR : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CST : Comptes Spéciaux du Trésor
DGABE : Direction Générale de l’Administration des Biens de l’Etat
DGB : Direction Générale du Budget
DGD : Direction Générale des Douanes
DGE : Direction des Grandes Entreprises
DGI : Direction Générale des Impôts
DME : Direction des Moyennes Entreprises
DNPD : Direction Nationale de la Planification et du Développement
DNDC : Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
DNTCP : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EMACI : Entrepôts Maliens en Côte D’Ivoire
EMAGHA : Entrepôts Maliens au Ghana
EMAGUI : Entrepôts Maliens en Guinée
EMAMAU : Entrepôts Maliens en Mauritanie
EMASE : Entrepôts Maliens au Sénégal
EMATO : Entrepôts Maliens au Togo
FAAFEE : Fonds d’Appui Autonomisation Femme Enfant
FAPF : Fonds d’Aménagement et Protection des Forêts
FAPF : Fonds d’Aménagement et Protection de la Faune
FAPRP : Fonds d’Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FDA : Fonds de Développement Agricole
FDE : Fonds de Développement de l’Eau
FCR : Fonds Compétitif pour la Recherche
FMI : Fonds Monétaire International
FNAA : Fonds National d’Appui à l’Agriculture

ISCP : Impôt Spécial sur Certains Produits
IS : Impôt sur les Sociétés
ITS : Impôts sur les Traitements et Salaires
LF : Loi de Finances
LFI : Loi de Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
PCDA : Prévisions Corrigées par Décret d'Avance
PDRM : Programme de Développement des Ressources Minérales
PIB : Produit Intérieur Brut
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PTG : Programmation Triennale Glissante
PTI : Programme Triennal d'Investissement
RFAM : Recherche et Formation des Activités Minières
SG : Secrétariat Général
SOTELMA : Société des Télécommunications du Mali
TPS : Taxe sur les Prestations de Service
TR : Trésorerie Régionale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMPP : Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques
UE : Union Européenne

INTRODUCTION

La Section des Comptes, aux termes de l'article 115 de la loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique, fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, est la juridiction des comptes et la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques.

Ladite loi en son article 116 dispose que « La Section des Comptes [...] Elle assiste l'Assemblée Nationale et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et l'évaluation des politiques publiques... ».

De même son article 354 précise que : « La Section des Comptes de la Cour Suprême établit annuellement un rapport sur l'exécution des lois de finances accompagnant la déclaration générale de conformité... ».

L'article 50 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances, indique que : « La loi de règlement est accompagnée du rapport de la Juridiction des comptes sur l'exécution de la loi de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics.

La Juridiction des comptes donne son avis sur le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion, sur la qualité des procédures comptables et des comptes, ainsi que sur les rapports annuels de performance. Cet avis est accompagné de recommandations sur les améliorations souhaitables ».

L'article 74 de la même loi dispose que « ...Sans préjudice de ses attributions propres en matière de contrôle juridictionnel et non juridictionnel telles que définies par la législation en vigueur, la Juridiction des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances... ».

Ce rapport est déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale en même temps que le projet de loi de règlement. Il accompagne la déclaration générale de conformité qui, avec l'autorité de la chose jugée, certifie la conformité du compte général de l'administration des finances, des comptes de gestion des comptables et des comptes d'exécution des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux.

Il rend compte de la gestion des autorisations des recettes et des dépenses données au Gouvernement par l'Assemblée Nationale.

Le rapport de la Section des Comptes sur l'exécution des lois de finance et la Déclaration générale de conformité permettent au parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Il analyse les résultats généraux de l'exécution des lois de finances et vérifie la bonne gestion des autorisations budgétaires.

Ils permettent aussi au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures correctives qui s'imposent au vu des observations et recommandations de la Section des Comptes.

A cet égard, les prévisions de recettes inscrites dans les lois de finances sont comparées aux recettes effectives décrites dans le compte général de l'administration des finances et les comptes de l'exécution des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux du Trésor.

Les autorisations de dépenses données par les lois de finances et le décret de répartition, modifiées par les décrets d'avances et arrêtés de virements, de transferts et de reports, sont également rapprochées aux situations annuelles définitives de consommation des crédits portant sur les engagements et les ordonnancements en conformité avec les lois et règlements financiers en vigueur au Mali.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique, le projet de loi de règlement de l'année 2021 a été transmis à la Section des Comptes par lettre n°04223/MEF-SG du 29 novembre 2023 du Ministre de l'Economie et des Finances.

A. Contexte d'élaboration du budget d'Etat 2021

A l'instar des budgets des exercices 2019 et 2020, le budget d'Etat 2021 a été élaboré conformément aux dispositions de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois des finances, qui imposent à ce que les budgets de l'Etat soient bâtis suivant une logique de gestion axée sur les résultats.

Le budget programme est un mode de gestion des finances publiques qui favorise une meilleure cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires de sorte à accroître l'efficacité de la dépense publique.

Le budget-programme permet de gérer la dépense publique par la performance.

Selon la Note de Présentation du Budget d'Etat 2021, la cartographie des programmes pour 2021 enregistre, d'une part, au niveau du budget général la suppression de dix (10) programmes d'administration générale, et d'autre part, au niveau des Comptes Spéciaux du Trésor (CST) la création d'un programme et la suppression d'un autre. Les dix (10) programmes d'administration générale supprimés au niveau du budget général concernent les ex-Ministères ci-après :

- ex-Ministère de l'Intégration Africaine,
- ex-Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté,
- ex-Ministère des Mines et du Pétrole,
- ex-Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective,

- ex-Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social,
- ex-Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population,
- ex-Ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine,
- ex-Ministère de la Promotion de l'Investissement Privé, des PME et de l'Entreprenariat National,
- ex-Ministère de l'Elevage et de la Pêche,
- ex-Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.

La création et la suppression au niveau des CST concernent respectivement le « Fonds d'Etude d'Impact Environnemental et Social » et le « Fonds d'Appui pour la promotion de la Recherche pétrolière ».

Ainsi, le budget d'Etat de 2021 s'articulera autour de :

- 138 programmes dont 29 programmes de pilotage, 97 programmes opérationnels, 1 programme des budgets annexes et 11 programmes de Comptes spéciaux du Trésor (CST) ;
- 323 actions dont 118 pour les programmes de pilotage, 187 pour les programmes opérationnels, 7 pour le programme des budgets annexes et 11 pour les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- 449 objectifs dont 110 pour les programmes de pilotage, 316 pour les programmes opérationnels, 2 pour le programme des budgets annexes et 21 pour les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- 1 112 indicateurs dont 249 pour les programmes de pilotage, 801 pour les programmes opérationnels, 14 pour le programme des budgets annexes et 48 pour les programmes des Comptes spéciaux du Trésor.

B. Contexte d'exécution du budget d'Etat 2021

Il ressort du Rapport de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relatif à la « Balance des Paiements et la Position Extérieure Globale du Mali » et du Rapport sur la « Situation Economique et Sociale du Mali en 2020 et Perspectives pour 2021 » de la Direction Nationale de la Planification du Développement que :

- **au plan international**, l'environnement économique et financier a été marqué en 2021 par une nette reprise de l'activité économique, après la récession enregistrée en 2020, du fait de la crise de la COVID-19. Cette reprise, observée dans tous les pays du monde, est portée par le regain de dynamisme de la demande, induit par la réouverture des économies et les soutiens budgétaires et monétaires. Le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 6,1% en 2021 après la baisse de 3,1% enregistrée en 2020.
- **au sein de la zone UEMOA**, après le ralentissement enregistré en 2020, du fait de la COVID-19, les économies de l'Union ont retrouvé, au cours de l'année 2021, leur dynamisme d'avant la crise sanitaire. Elles ont bénéficié de la mise en

œuvre d'importants programmes de relance économique, de la poursuite des chantiers précédemment suspendus du fait de la pandémie et du maintien par la Banque Centrale de sa politique monétaire accommodante, afin de permettre aux établissements de crédit de mieux répondre aux besoins de financement des agents économiques. Selon les récentes estimations, le taux de croissance » du PIB de l'Union s'est établi à 6,0% en 2021 contre 1,8% en 2020.

- **au plan national**, en 2021, l'activité économique nationale a entamé une phase d'expansion après avoir été fragilisée par les effets cumulés des crises multiformes auxquelles elle a été confronté en 2021 avec une croissance du PIB de 3,1%, après la récession de -1,2% en 2020. La croissance économique en 2021 est tirée par la reprise dans les secteurs clés de l'agriculture et des services. La croissance du secteur primaire est imputable essentiellement à la hausse exceptionnelle de la production cotonnière avec un record de 777 089 tonnes, soit un taux de croissance de 393,1% contre -77,7% en 2020. Cette performance est consécutive à l'adoption de mesures incitatives ayant contribué à la relance de la culture du coton notamment la révision à la hausse du prix au producteur et la mise à disposition à temps opportun des intrants agricoles subventionnés et du stock important d'engrais et de pesticides constitué en lien avec le boycott de la culture de coton en 2020. La bonne tenue du secteur primaire a eu un effet d'entraînement sur le secteur tertiaire en 2021 avec une croissance estimée à 6,0% après une réalisation de 1,6% en 2020. En effet, la reprise des activités dans les branches motrices de croissance du primaire a eu des effets induits sur l'évolution des branches « Commerce » et « Transports et communications » avec des taux de croissance passant respectivement de -3,6% et 4,5% en 2020 à 6,5% et 7,5% en 2021.

C. Résultat d'exécution du Budget d'Etat

Le budget d'Etat 2021 a été exécuté en recettes à la somme de 1 997,286 milliards de FCFA et en dépenses à la somme de 2 450,503 milliards de F CFA, soit un solde budgétaire global de négatif de 453,216 milliards de FCFA contre un solde budgétaire prévisionnel négatif de 652,927 milliards de FCFA.

Ce solde déficitaire de 453,216 milliards de FCFA est reparti entre les différents budgets ainsi qu'il suit :

1- Budget General :

- Recettes du Budget Général : 1 826 043 442 673
- Dépenses du Budget Général : 2 363 654 648 609
- Solde budgétaire Général négatif : 537 611 205 936

2- Budgets Annexes :

- Recettes des Budgets Annexes : 6 964 468 774

- Dépenses des Budgets Annexes : 5 953 442 341
- Solde + 1 011 026 433

3- Comptes spéciaux du Trésor :

- Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor : 164 278 334 352
- Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor : 80 894 541 359
- Solde : + 83 383 792 993

c.1. Les ressources

Elles comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie.

- **Recettes budgétaires**

Les prévisions se chiffrent à 2 188,653 milliards de FCFA, pour des émissions de 2 178,228 milliards de FCFA et des recouvrements de 1 997,286 milliards de FCFA dont 343 548 390 FCFA milliards de FCFA au titre des recouvrements sur exercices antérieurs.

Le taux de réalisations des recettes est de 91,26% et celui des recouvrements est de 91,63%.

Les restes à recouvrer suivant le projet de loi de règlement s'élèvent à 181,192 milliards de FCFA. Ces restes à recouvrer se situent au niveau de :

- ✓ la Direction Générale des Impôts à 180,307 milliards de FCFA,
- ✓ la Direction Générale des Douanes à 0,139 milliards de FCA et,
- ✓ des Entrepôts Maliens au Sénégal à 0,746 milliard de FCFA.

- **Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie du budget d'Etat ont été prévues pour 332,114 milliards de FCFA et les réalisations se sont chiffrées à 302,492 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 91,08%.

c.2. Les charges de l'Etat

Elles comprennent les dépenses budgétaires et les charges de trésorerie

- **Dépenses Budgétaires**

Prévues pour 2 841,580 milliards de FCFA les dépenses budgétaires ont été exécutées à hauteur de 2 450,503 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 86,24%.

- **Charges de Trésorerie**

Pour une prévision de 556,683 milliards de FCFA, les charges de trésorerie au titre de l'exercice 2021 ont été exécutées à hauteur de 507,375 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 91,14%.

C.3 Résultats

L'exécution du Budget d'Etat 2021 dégage un solde négatif de 453,216 milliards de FCFA analysé comme suit :

- le solde négatif dégagé de l'exécution du Budget Général se chiffre à 537,611 milliards de FCFA ;
- Le solde positif de recettes des Budgets Annexes par rapport aux dépenses se chiffre à 1,011 milliard de FCFA ;
- Le solde positif de recettes des Comptes Spéciaux du Trésor par rapport à leurs dépenses s'élève à 83,384 milliards de FCFA. Cet excédent est reporté au titre de leur budget 2022 conformément aux dispositions de l'article 36 de la 2013-028 modifiée du 11 juillet 2013.

PRESENTATION DU RAPPORT

L'architecture du présent rapport comporte trois chapitres :

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

CHAPITRE II : LES CHARGES

CHAPITRE III : LES RESULTATS D'EXECUTION

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

Les ressources de l'Etat sont composées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

Le détail des prévisions et de l'exécution des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie pour l'année 2021 s'analysent comme suit :

I. ANALYSE DES PREVISIONS

1.1. Prévisions des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires comprennent celles du Budget Général, des Budgets annexes et des Comptes Spéciaux du Trésor.

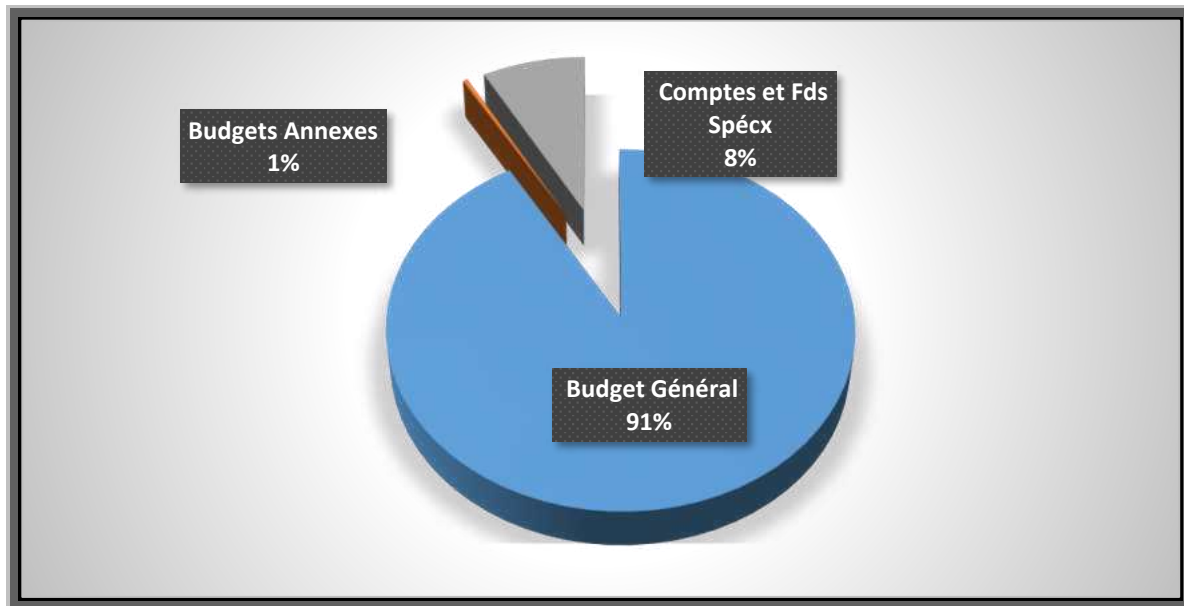
Le Budget d'Etat pour l'exercice 2021, adopté par l'ordonnance n° 2020-013/PT-RM du 21 décembre 2020 et ratifiée par la loi n°2021-027 du 31 mars 2021, a été arrêté en recettes à 2 155 161 457 000 de FCFA.

La loi n°2021-053 du 07 octobre 2021 portant rectification de la loi °2021-027 du 31 mars 2021 a porté les recettes 2 188 652 926 000 FCFA qui se répartissent comme suit :

Tableau n°01 : Répartition des recettes par budget

Nature des recettes	Budget initial 2021
1-Budget Général	1 975 591 500 000
1.1. Dons projets et Legs	155 600 000 000
1.2. Recettes fiscales nettes	1 637 776 000 000
1.3. Recettes non fiscales	59 346 000 000
1.4. Dons programmes et Legs	45 910 500 000
1.5. Recettes exceptionnelles	8 959 000 000
1.6. Produits financiers	68 000 000 000
2. Budgets Annexes	8 113 164 000
Recettes non fiscales	8 113 164 000
3. Comptes Spéciaux du Trésor	171 456 793 000
3.1. Recettes fiscales	139 563 251 000
3.2. Recettes non fiscales	3 380 080 000
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	27 201 548 000
3.4. Dons Programmes et Legs	1 311 914 000
Total recettes budgétaires	2 155 161 457 000

Graphique n°01 : Répartition des prévisions initiales par types de Budget



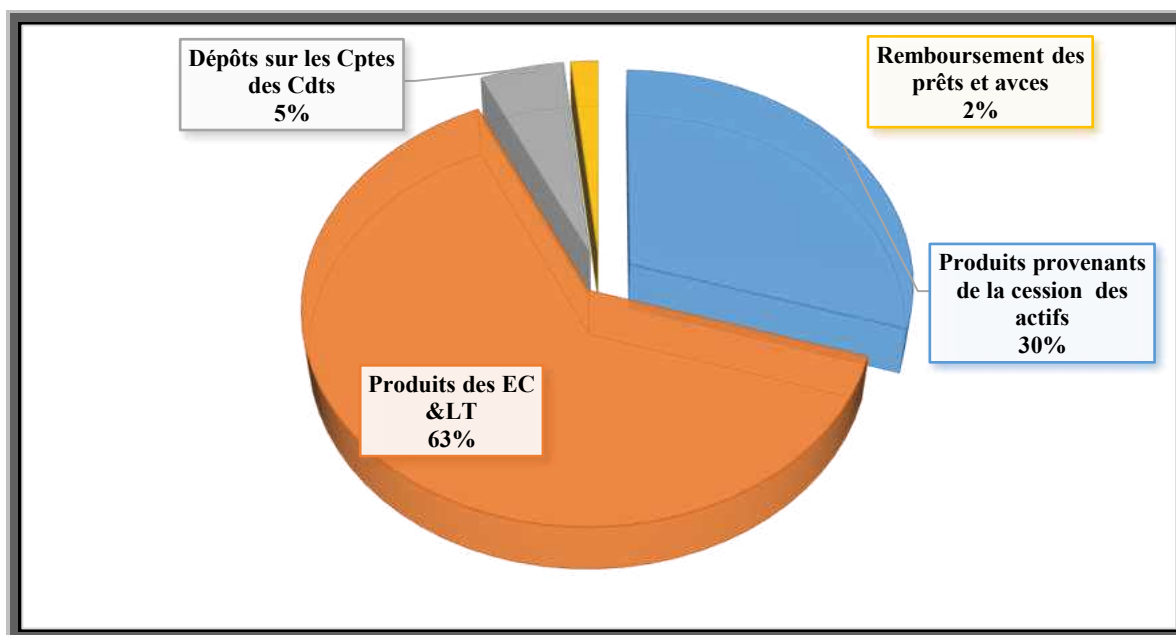
1.2. Prévisions des ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie de l'Etat prévues à 302 800 977 100 FCFA dans la loi des finances initiale ont été portées à 332 114 390 300 FCFA dans la loi de finances rectificative.

Tableau n°02 : Prévisions des ressources de trésorerie par sources de financement

Ressources de trésorerie	Prévisions initiales
Produits provenant de la cession des actifs	90 350 000 000
<i>Aliénation du Domaine mobilier</i>	<i>450 000 000</i>
<i>Aliénation d'immeubles</i>	<i>9 900 000 000</i>
<i>Recettes de privatisation</i>	<i>80 000 000 000</i>
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	191 545 000 000
<i>Produits des emprunts projets</i>	<i>188 600 000 000</i>
<i>Produits des emprunts programmes</i>	<i>2 945 000 000</i>
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 791 977 100
Remboursements des prêts et avances	5 114 000 000
Total des ressources de trésorerie	302 800 977 100

Graphique n°02 : Répartition des ressources de trésorerie par source de financement



Les produits des emprunts à court, moyen et long terme constituent 63% des prévisions des ressources de trésorerie suivis des produits provenant de la cession des actifs 30% et des dépôts des comptes des correspondants 5%. Les remboursements des prêts et avances représentent 2%.

1.3. Comparaison des prévisions rectifiées de l'exercice 2020 aux prévisions initiales de l'exercice 2021

1.3.1. Comparaison des prévisions rectifiées des recettes budgétaires de l'exercice 2020 aux prévisions initiales de l'exercice 2021

Les recettes budgétaires initiales prévues en 2021 s'élèvent à 2 155,161 milliards de francs CFA contre 2 145, 627 milliards de francs CFA dans le budget rectifié de 2020, soit une augmentation de 9,534 milliards de francs CFA ou un taux de hausse de 0,44%.

La situation comparative est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°03 : Comparaison des prévisions de la LFR 2020 aux prévisions de la LFI 2021
(En milliers de F CFA)

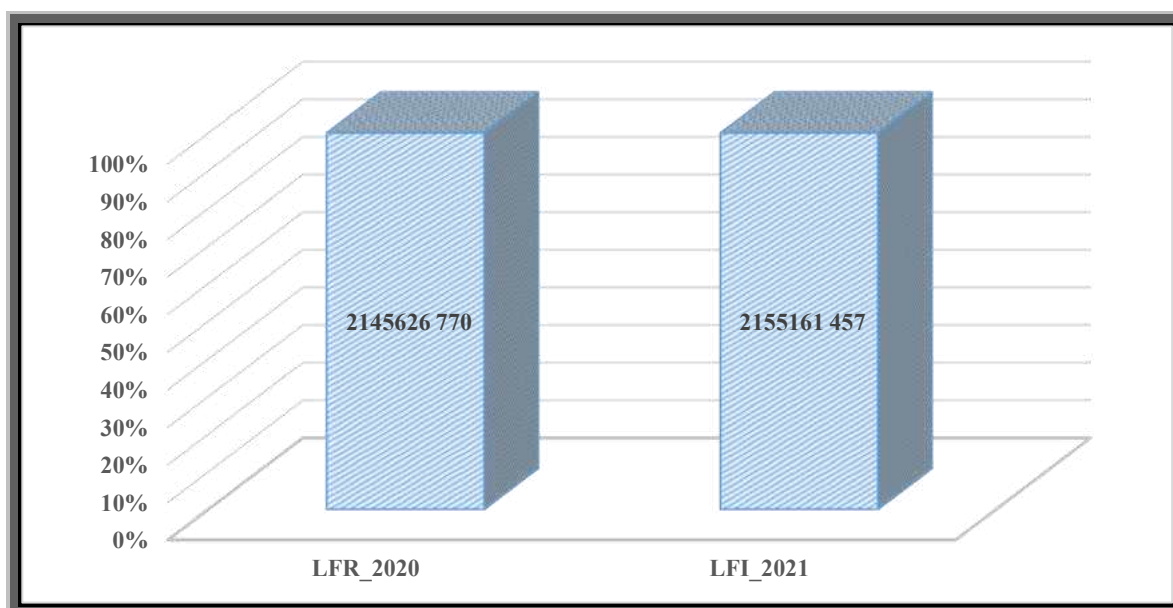
Natures des recettes	Budget rectifié 2020 (a)	Budget initial 2021 (b)	Ecart d= (b-a)	Taux de variation e= (d/a)%
1-Budget Général	1 934 135 703	1 975 591 500	41 455 797	2,14
1.1. Dons projets et Legs	163 400 000	155 600 000	- 7 800 000	- 4,77
1.2. Recettes fiscales nettes	1 439 221 000	1 637 776 000	198 555 000	13,80
1.3. Recettes non fiscales	9 768 000	59 346 000	49 578 000	507,56
1.4. Dons programmes et Legs	250 166 703	45 910 500	- 204 256 203	- 81,65
1.5. Recettes exceptionnelles	14 500 000	8 959 000	- 5 541 000	- 38,21
1.6. Produits financiers	57 080 000	68 000 000	10 920 000	19,13
2. Budgets Annexes	9 104 950	8 113 164	- 991 786	- 10,89
Recettes non fiscales	9 104 950	8 113 164	- 991 786	- 10,89
3. Comptes Spéciaux du Trésor	202 386 117	171 456 793	- 30 929 324	- 15,28
3.1. Recettes fiscales	171 824 969	139 563 251	- 32 261 718	- 18,78
3.2. Recettes non fiscales	3 565 000	3 380 080	- 184 920	- 5,19
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	26 996 148	27 201 548	205 400	0,76
3.4. Dons Programmes et Legs	-	1 311 914	1 311 914	-
Total recettes budgétaires	2 145 626 770	2 155 161 457	9 534 687	0,44

L'augmentation de 0,44% des prévisions initiales du budget 2021 par rapport au budget rectifié 2020 est essentiellement due à une hausse ;

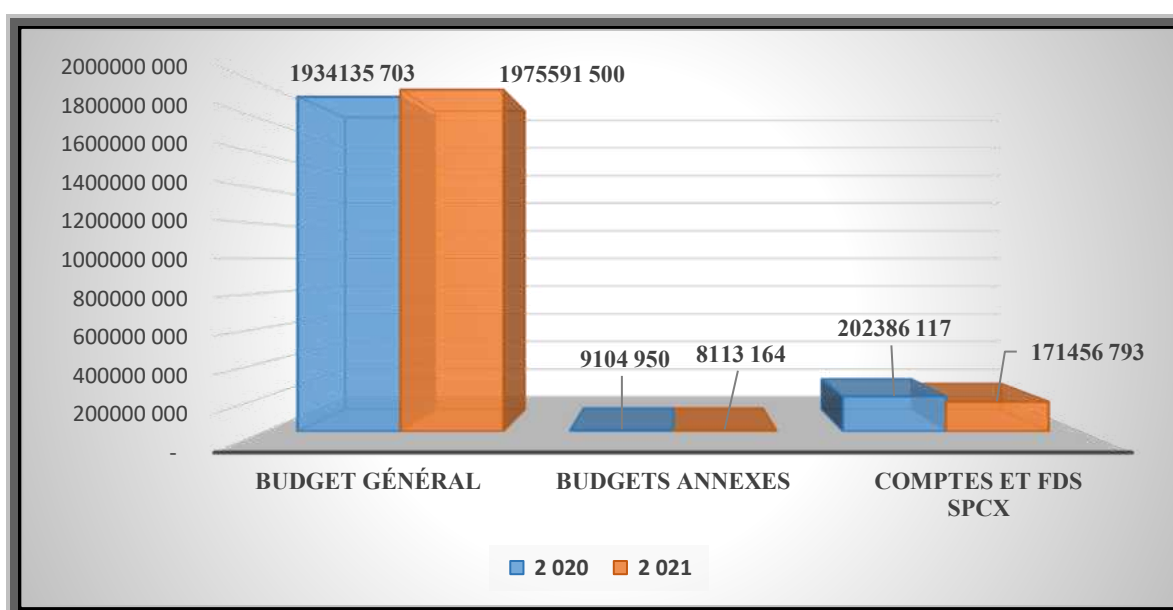
- des recettes fiscales qui ont été portées à 1 637,776 milliards de FCFA dans le budget initial 2021 contre 1 439,221 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2020,
- des recettes non fiscales qui sont passées de 9,768 milliards de FCFA dans les prévisions rectifiées 2020 à 59,346 milliards de FCFA dans les prévisions du budget initial 2021, et,
- des produits financiers qui ont été évalués à 68,000 milliards de FCFA dans le budget initial 2021 contre 57,080 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2020.

Quant aux Dons programmes et legs, ils ont connu une baisse de 204,256 milliards de FCFA soit 81,65% par rapport aux prévisions rectifiées de 2020.

Graphique n°03 : Comparaison des prévisions de la LFR 2019 aux prévisions initiales de 2020 (en milliers)



Graphique n°04 : Comparaison par type de budget de la LFR_2020 et de la LFI_2021



Arrêté à 1 934,135 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2020, le budget général a été porté à 1 975,591 milliards de FCFA dans le budget initial de 2021 soit une hausse de 41,456 milliards de Francs CFA ou un taux d'augmentation de 2,14%.

Les budgets annexes ont connu une baisse de 991 786 000 FCFA passant de 9,104 milliards de Francs CFA dans le budget rectifié 2020 à 8,113 milliards de FCFA dans le budget initial 2021, soit un taux de régression de 10,89%.

Les comptes spéciaux du trésor enregistrent une baisse de 30,929 milliards de FCFA soit un taux de régression de 15,28% dans le budget initial, 2021 par rapport au budget rectifié de 2020.

1.3.2. Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie rectifiées de 2020 aux prévisions initiales de 2021

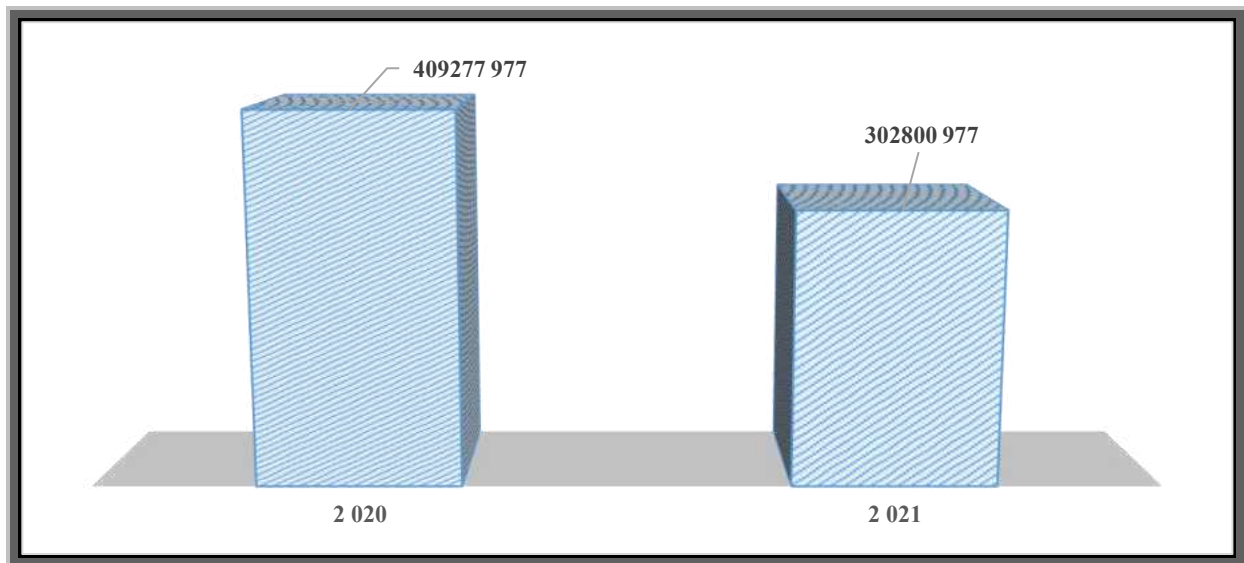
Les prévisions initiales des ressources de trésorerie ont été établies à 302,801 milliards de francs CFA en 2021 contre une prévision rectifiée de 409,278 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2020 soit une baisse de 106,477 milliards de FCFA ou un taux de régression de 26,02%.

Tableau n°04 : Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie rectifiées de 2020 aux prévisions initiales de 2021 (en milliers de FCFA)

Ressources de trésorerie	Prévisions rectifiées 2020 (a)	Prévisions initiales 2021 (b)	Ecart (d=b-a)	Taux de variation e= (d/a)%
Produits provenant de la cession des actifs	21 385 000	90 350 000	68 965 000	322
<i>Aliénation du Domaine mobilier</i>	<i>385 000</i>	<i>450 000</i>	<i>65 000</i>	<i>17</i>
<i>Aliénation d'immeubles</i>	<i>18 000 000</i>	<i>9 900 000</i>	<i>- 8 100 000</i>	<i>- 45</i>
<i>Recettes de privatisation</i>	<i>3 000 000</i>	<i>80 000 000</i>	<i>77 000 000</i>	<i>2 567</i>
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	366 141 000	191 545 000	- 174 596 000	- 48
<i>Produits des emprunts projets</i>	<i>112 200 000</i>	<i>188 600 000</i>	<i>76 400 000</i>	<i>68</i>
<i>Produits des emprunts programmes</i>	<i>253 941 000</i>	<i>2 945 000</i>	<i>- 250 996 000</i>	<i>- 99</i>
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 791 977	15 791 977	-	-
Remboursements des prêts et avances	5 960 000	5 114 000	- 846 000	- 14
Total des ressources de trésorerie	409 277 977	302 800 977	- 106 477 000	- 26

Il ressort de l'analyse du tableau une baisse des prévisions des ressources de trésorerie de 2021 par rapport à 2020. Cette baisse est essentiellement due à la diminution des produits provenant de la cession des actifs « Aliénation d'immeubles » qui se chiffrent à 9,9 milliards de FCFA dans le budget initial 2021 contre 18 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2020 et, des produits des emprunts programmes qui sont de 2,945 milliards de FCFA en 2021 contre 253,941 milliards de FCFA en 2020.

Graphique n°05 : Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie rectifiées de 2020 aux prévisions initiales de 2021 (en milliers de FCFA)



1.4. Comparaison des prévisions initiales de 2021 aux prévisions rectifiées de 2021

Les prévisions des ressources de l'Etat sont composées des prévisions des recettes budgétaires et des prévisions des ressources de trésorerie.

1.4.1. Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires de 2021 aux prévisions rectifiées de 2021

La comparaison des prévisions initiales aux prévisions rectifiées des recettes budgétaires de 2021 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°05 : Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires aux prévisions rectifiées de 2021 (en milliers FCFA)

Natures des recettes	Prévisions initiales	Prévisions rectifiées	Ecart	
	2021	2021	b-a	
	(a)	(b)	Montants	Taux de variation
			c= b-a	d= (c/a)%
1-Budget Général	1 975 591 500	2 009 082 969	33 491 469	2
1.1. Dons projets et Legs	155 600 000	155 600 000	-	-
1.2. Recettes fiscales nettes	1 637 776 000	1 637 776 000	-	-
1.3. Recettes non fiscales	59 346 000	61 846 000	2 500 000	4
1.4. Dons programmes et Legs	45 910 500	76 901 969	30 991 469	68
1.5. Recettes exceptionnelles	8 959 000	8 959 000	-	-
1.6. Produits financiers	68 000 000	68 000 000	-	-
2. Budgets Annexes	8 113 164	8 113 164	-	-

Recettes non fiscales	8 113 164	8 113 164	-	-
3. Comptes Spéciaux du Trésor	171 456 793	171 456 793	-	-
3.1. Recettes fiscales	139 563 251	139 563 251	-	-
3.2. Recettes non fiscales	3 380 080	3 380 080	-	-
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	27 201 548	27 201 548	-	-
3,4, Dons programmes et Legs	1 311 914	1 311 914	-	-
Total recettes budgétaires	2 155 161 457	2 188 652 926	33 491 469	2

Les prévisions initiales des recettes budgétaires établies à 2 155, 161 milliards de FCFA par la loi de finances initiale 2021 ont été arrêtées à 2 188, 653 milliards de FCFA par la rectification budgétaire soit une augmentation de 33,491 milliards de FCFA.

Les recettes non fiscales ont été portés à 61,846 milliards de FCFA dans le budget rectifié contre 59, 346 milliards de FCFA dans le budget initial soit une augmentation de 2,5 milliards de francs CFA ou un taux de progression de 4%.

Les dons programmes et legs du budget général ont été fixés à 76,902 milliards de FCFA dans le budget rectificatif contre 45,911 milliards de FCFA dans le budget initial soit une augmentation de 30, 991 milliards de FCFA ou un taux de progression de 68%.

1.4.2. Comparaison des prévisions initiales aux prévisions rectifiées de 2021 des ressources de trésorerie

Initialement arrêtées à 302,801 milliards de FCFA, les ressources de trésorerie ont été portées à 332, 114 milliards de FCFA dans le budget rectifié, soit une hausse de 29, 313 milliards de FCFA ou un taux d'augmentation de 9,68%.

La comparaison des prévisions initiales des ressources de trésorerie de 2021 aux prévisions rectifiées 2021 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°06 : comparaison des prévisions initiales des ressources de trésorerie de 2021 aux prévisions rectifiées de 2021 (en milliards de FCFA)

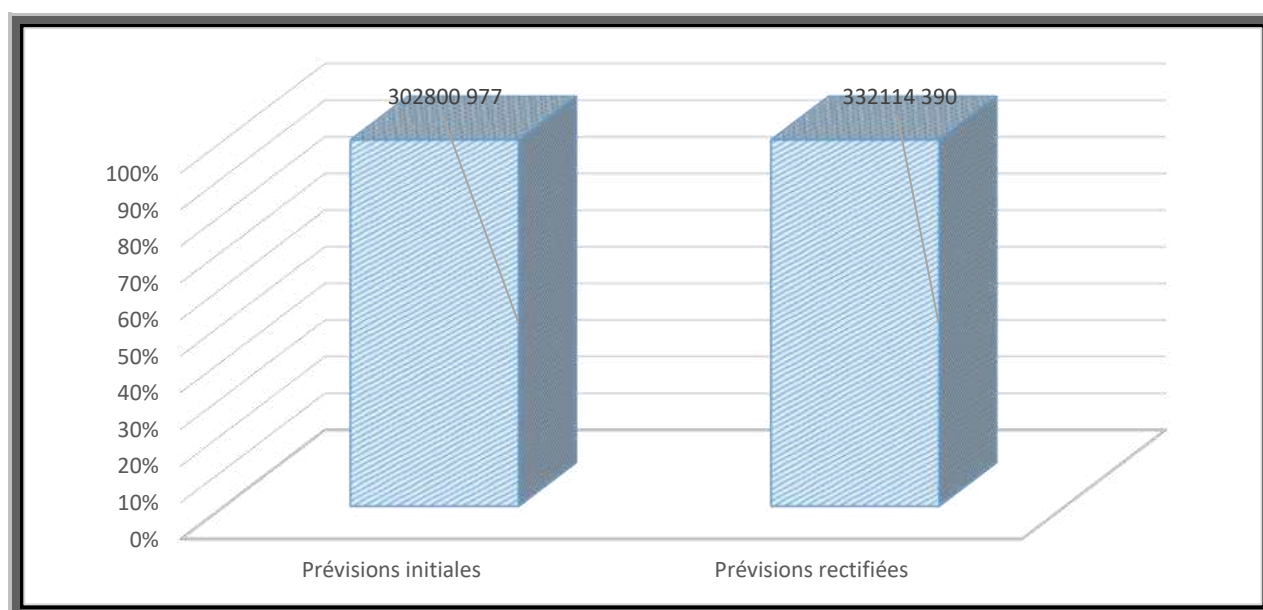
Ressources de trésorerie	Prévisions initiales 2021	Prévisions rectifiées 2021	Ecart	Taux de variation
	(a)	(b)	(c=b-a)	d= (c/a)%
Produits provenant de la cession des actifs	90 350 000	90 350 000	0	-
<i>Aliénation du Domaine mobilier</i>	<i>450 000</i>	<i>450 000</i>	0	-
<i>Aliénation d'immeubles</i>	<i>9 900 000</i>	<i>9 900 000</i>	0	-
<i>Recettes de privatisation</i>	<i>80 000 000</i>	<i>80 000 000</i>	0	-
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	191 545 000	220 858 413	29 313 413	15

<i>Produits des emprunts projets</i>	188 600 000	168 600 000	-20 000 000	-	11
<i>Produits des emprunts programmes</i>	2 945 000	52 258 413	49 313 413		1 674
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 791 977	15 791 977	0		-
Remboursements des prêts et avances	5 114 000	5 114 000	0		-
Total des ressources de trésorerie	302 800 977	332 114 390	29 313 413		10

Il ressort de l'analyse du tableau que les emprunts à court, moyen et long terme sont passés de 191,545 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale à 220,858 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative soit une augmentation de 29,313 milliards de francs CFA ou un taux de progression de 15%.

Les produits des emprunts programmes ont connu une forte augmentation en passant de 2,945 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale à 52,258 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative soit une augmentation de 49,313 milliards de francs CFA ou un taux de progression de 1674%.

Graphique n°06 : Comparaison des prévisions initiales des ressources de trésorerie de 2021 aux prévisions rectifiées de 2021



1.4.3. Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie de l'exercice 2021

La répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie est retracée dans le tableau suivant :

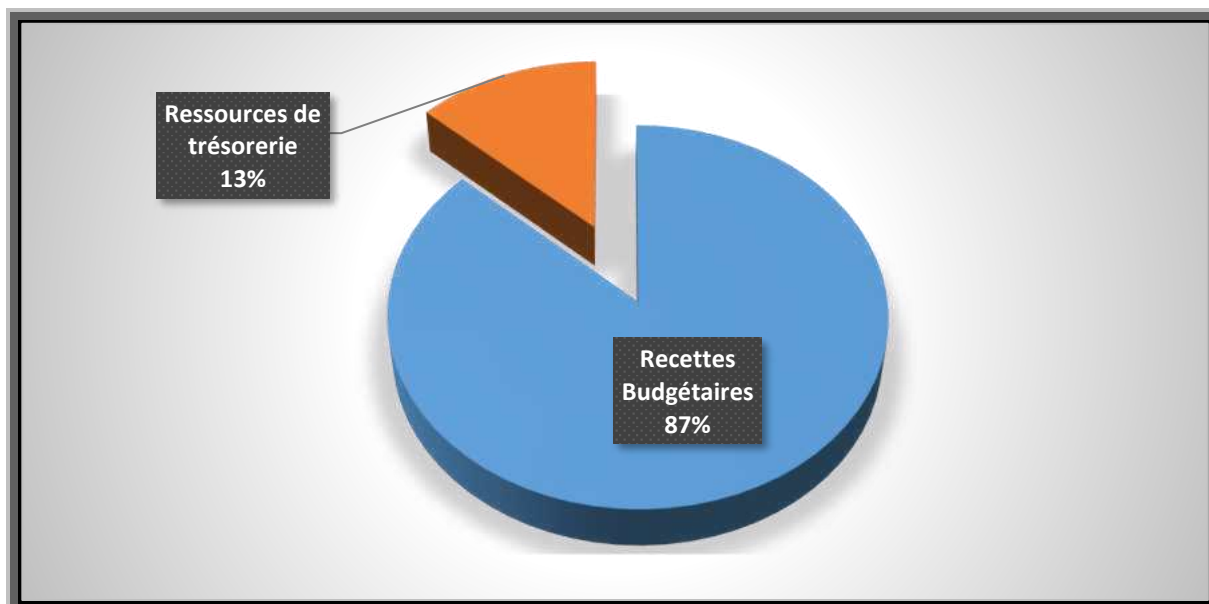
Tableau n°07 : Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie (en milliards de FCFA)

Désignation	LFI 2021	LFR 2021	Variation
Recettes budgétaires	2 155,161	2 188,653	33,492
Ressources de trésorerie	302,801	332,114	29,313
Total	2 457,962	2 520,767	62,805

Les prévisions rectifiées des ressources de l'Etat s'élèvent à 2 520, 767 milliards de FCFA contre 2 457,762 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale.

Les recettes budgétaires représentent 87% des ressources de l'Etat contre 13% pour les ressources de trésorerie.

Graphique n°07 : Part des prévisions rectifiées des ressources de l'Etat par sources de recettes



1.4.4. Répartition des prévisions rectifiées des recettes budgétaires entre les différents types de budget

Les recettes budgétaires sont composées des recettes du Budget général, des Comptes Spéciaux du Trésor et des Budgets Annexes.

En 2021, elles ont été prévues pour 2 188,653 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative.

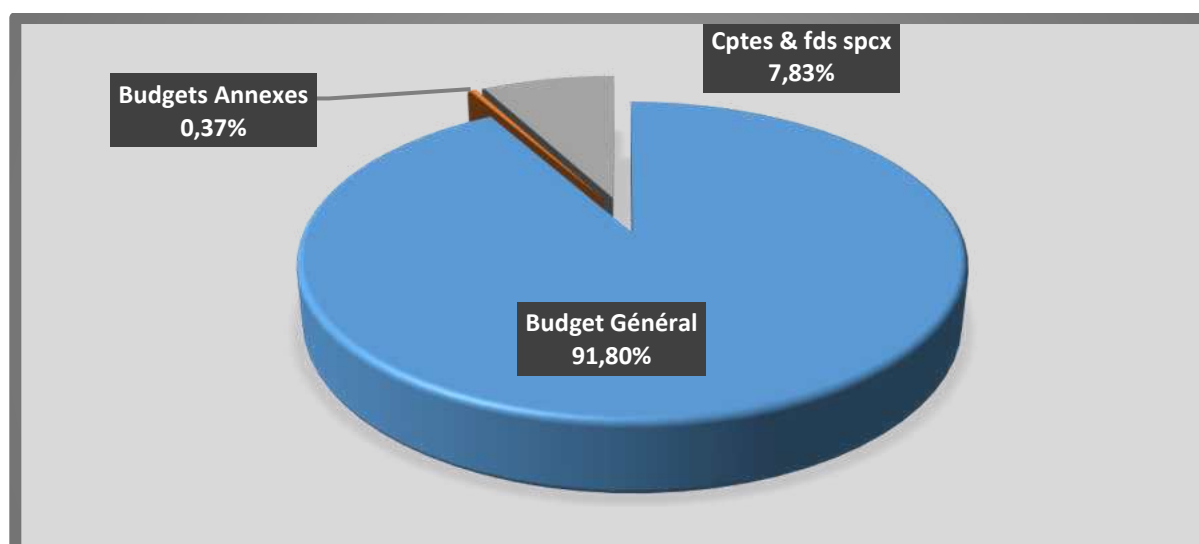
Leur répartition par nature est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°08 : Répartition des prévisions des recettes budgétaires entre les différents types de budget en 2021 en milliards de FCFA

Désignation	Prévisions rectifiées	Taux (%)
Budget général	2 009,083	91,80
Budgets annexes	8,113	0,37
Comptes spéciaux du Trésor	171,457	7,83
Total	2 188,653	100

Le graphique suivant fait ressortir la part des prévisions des recettes par nature de budget.

Graphique n°08 : Répartition des prévisions rectifiées des recettes budgétaires entre les différentes natures de budgets



Il ressort de la lecture du tableau et du graphique ci-dessus que le budget général représente 91,80% des recettes budgétaires suivi des comptes spéciaux du Trésor 7,83% et des budgets annexes 0,37%.

1.4.5. Evolution des prévisions des recettes Budgétaires de 2019 à 2021

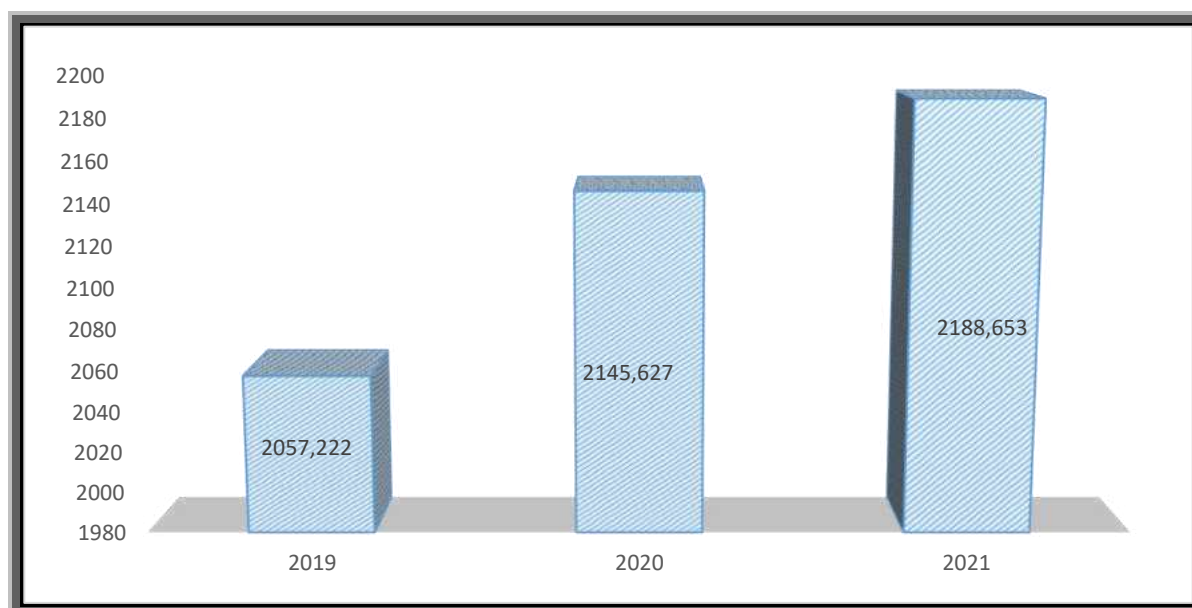
La situation de l'évolution des recettes budgétaires de 2019 à 2021 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°09 : Situation évolutive des prévisions rectifiées des recettes Budgétaires de 2019 à 2021 (en milliards de FCFA)

Types de budget et Nature des recettes	2019	2020	2021
	(a)	(b)	(c)
Dons projet et Legs (BSI)	146,845	163,4	155,600
Recettes Fiscales	1 537,495	1439,221	1637,776
Recettes Non Fiscales	89,001	9,768	61,846
Dons des Institutions Internationales : ABG	10,704	223,338	58,515
Dons des Gouvernements Etrangers : ABS	76,447	11,328	11,740
Recettes exceptionnelles	17,839	14,5	8,959
Produits financiers	49,756	57,08	68,000
Fonds de Concours	0	15,500	6,647
Total Budget Général	1 928,087	1934,136	2 009,083
Budgets Annexes	10,406	9,105	8,113
Comptes Spéciaux du Trésor	118,729	202,386	171,457
TOTAL BUDGET D'ETAT	2 057,222	2145,627	2 188,653

Les prévisions des recettes budgétaires sont passées de 2 057,222 milliards de FCFA en 2019 à 2 145,627 milliards en 2020 pour atteindre 2 188,653 milliards de FCFA en 2021.

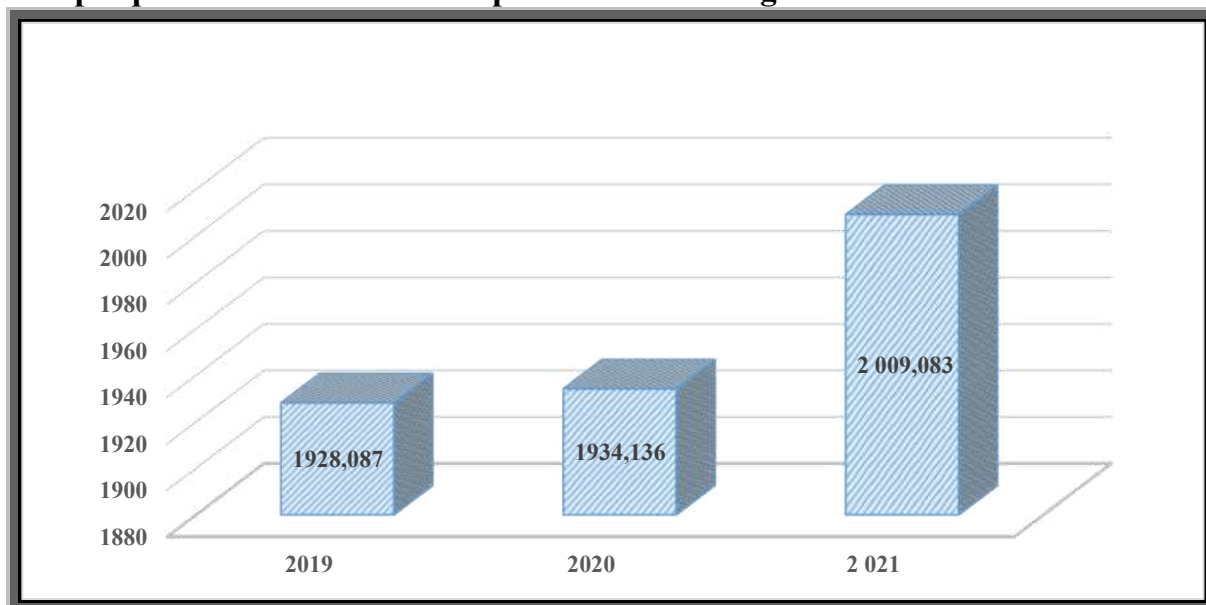
Graphique n°09 : Evolution des prévisions de recettes du Budget d'Etat de 2019 à 2021



1.4.5.1. Budget Général

Les prévisions du budget général ont connu une évolution régulière entre 2019 et 2021 avec des prévisions respectives de 1 928,087 milliards de FCFA en 2019 ; 1 934,136 milliards de FCFA en 2020 et 2 009,083 milliards de FCFA en 2021.

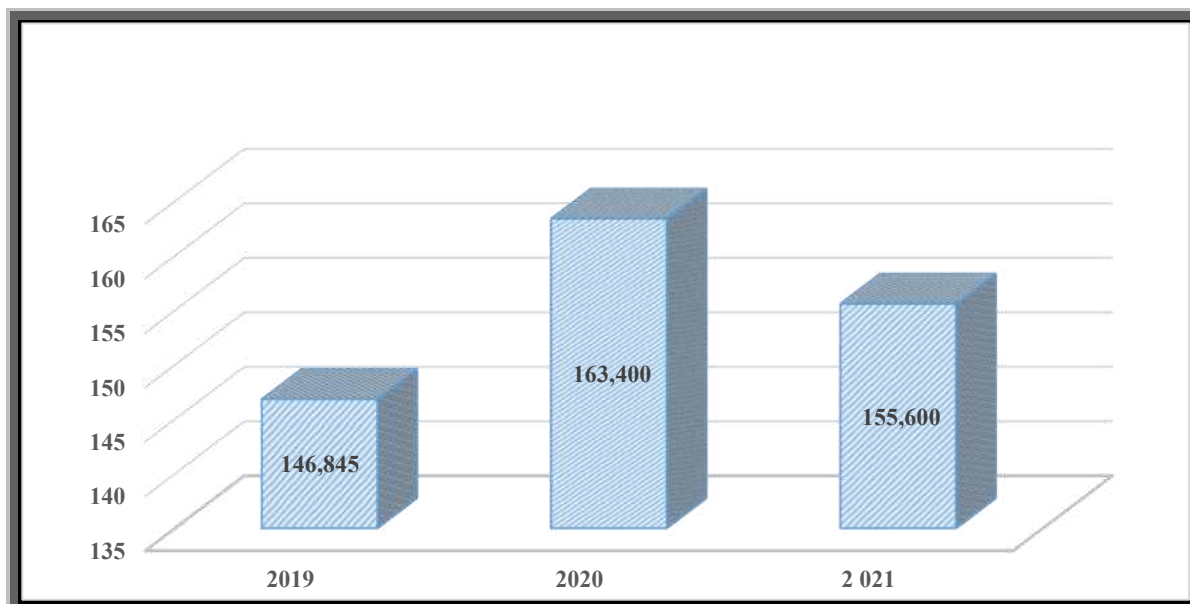
Graphique n°10 : Evolution des prévisions du Budget Général



❖ Evolution des prévisions des Dons Projets et Legs (BSI)

Les prévisions des Dons, Projets et Legs (Budget Spécial d'Investissement) sont passées de 146, 845 milliards de FCFA en 2019 à 163,400 milliards de FCFA en 2020. Elles ont ensuite régressé à 155,600 milliards de FCFA en 2021.

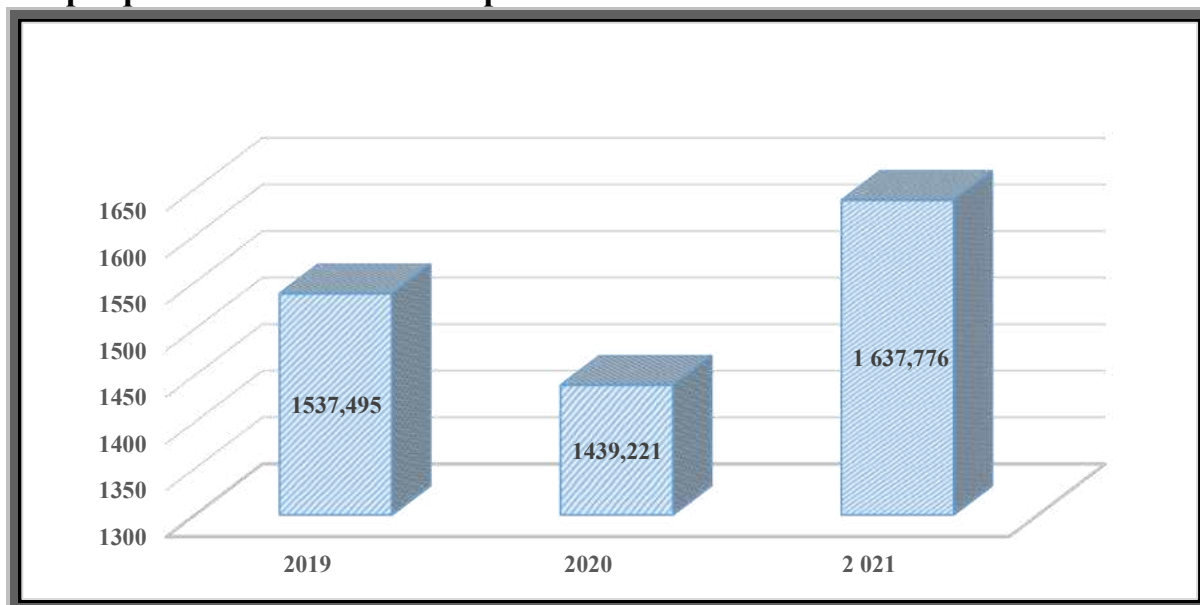
Graphique n°11 : Evolution des prévisions des D.P &L (BSI)



❖ Evolution des prévisions des Recettes Fiscales

Les prévisions des recettes fiscales ont évolué en dents de scie entre 2019 et 2021, passant de 1 537,495 milliards de FCFA en 2019 à 1 439,221 milliards de FCFA en 2020 pour atteindre 1637,776 milliards de FCFA en 2021.

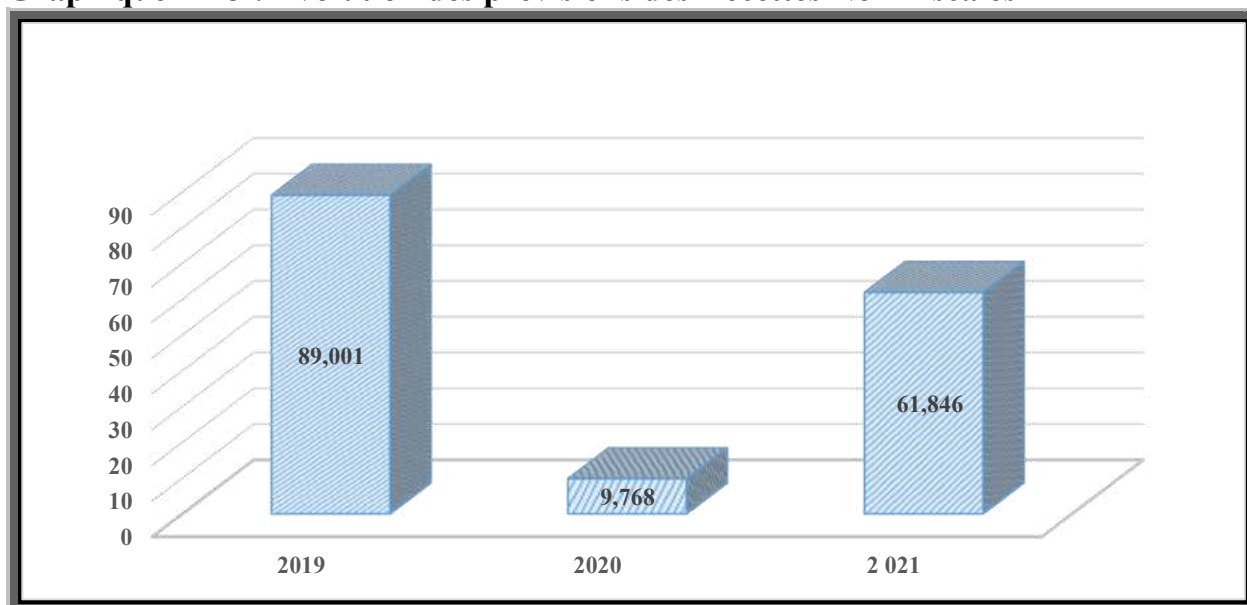
Graphique n°12 : Evolution des prévisions des Recettes Fiscales



❖ Evolution des prévisions des Recettes Non Fiscales

Les recettes non fiscales ont enregistré une baisse drastique entre 2019 et 2021 régressant de 89,001 milliards de FCFA en 2019 à 9,768 milliards de FCFA en 2020 pour ensuite remonter à 61,846 milliards de FCFA en 2021.

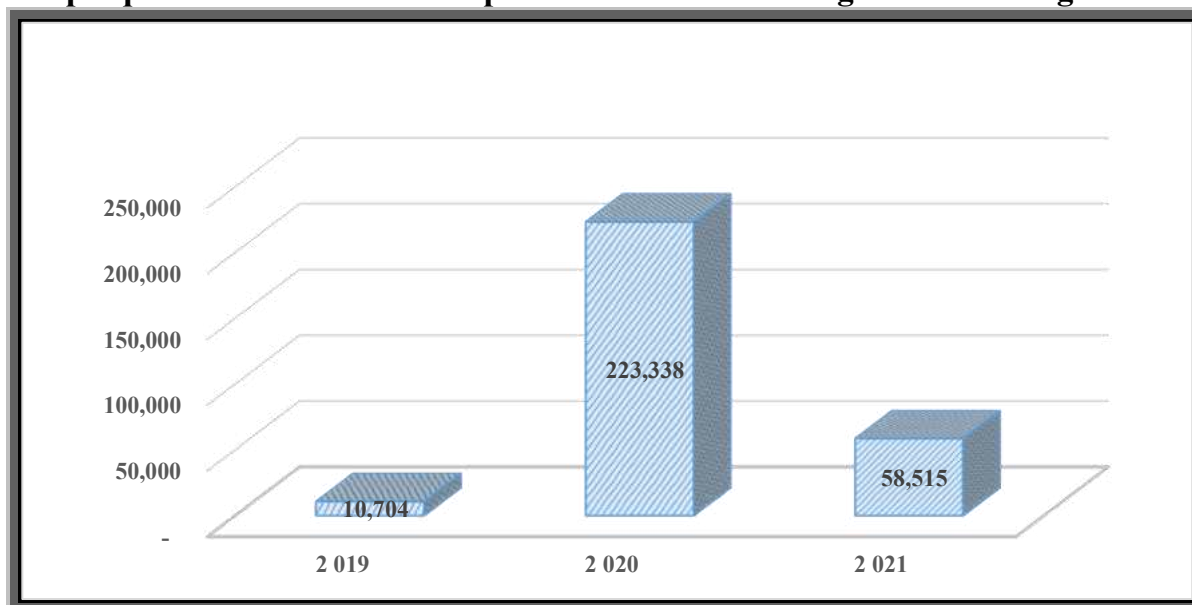
Graphique n°13 : Evolution des prévisions des Recettes Non Fiscales



❖ Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons de Institutions Internationales (ABG)

Les prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons de Institutions Internationales (Appuis Budgétaires Généraux) ont connu une progression exponentielle passant de 10,704 milliards de Francs CFA en 2019 à 223,338 milliards de FCFA en 2020. Elles ont ensuite régressé en 2021 à 58,515 milliards de FCFA.

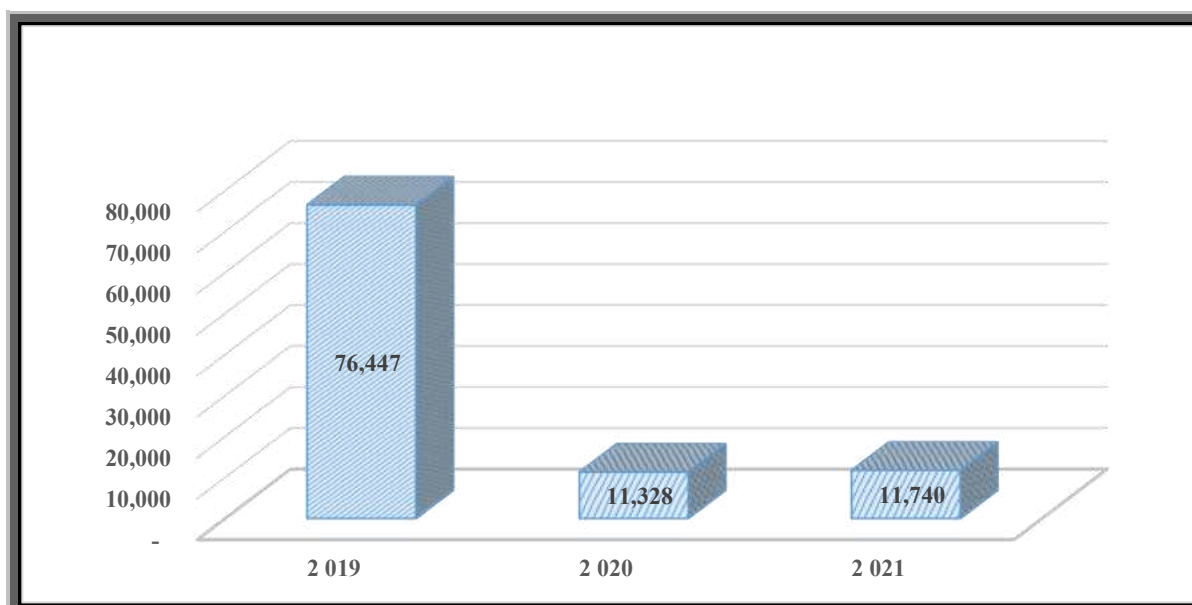
Graphique n°14 : Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs



❖ Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons des Gouvernements Etrangers (ABS)

Les prévisions des Dons, Programmes et Legs : Dons des Gouvernements Etrangers (Appuis Budgétaires Sectoriels) ont connu une chute brutale en passant de 76,447 milliards de FCFA en 2019 à 11,328 milliards de FCFA en 2020 et 11,740 milliards de FCFA en 2021.

Graphique n°15 : Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons des Gouvernements Etrangers (ABS)

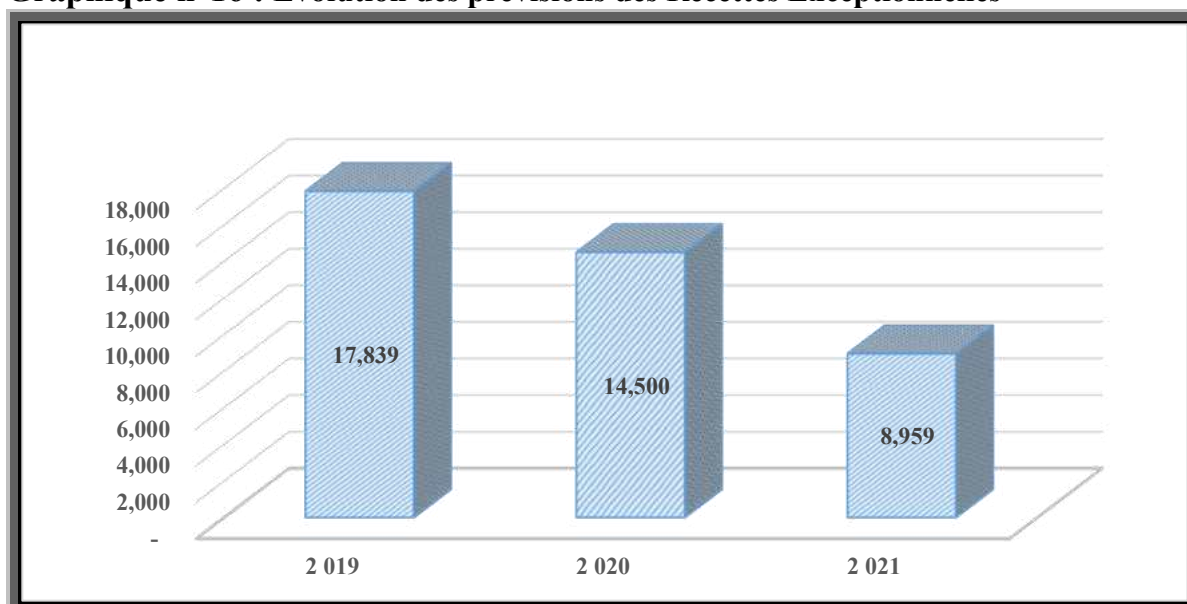


❖ Evolution des prévisions des Recettes Exceptionnelles

Constituées uniquement d'annulation de dettes (Ressources PPTE), les prévisions des recettes exceptionnelles ont suivi une tendance baissière entre 2019 et 2021. Elles

sont passées de 17,839 milliards de FCFA en 2019 à 14,500 milliards de FCFA en 2020 et à 8,959 milliards de FCFA en 2021.

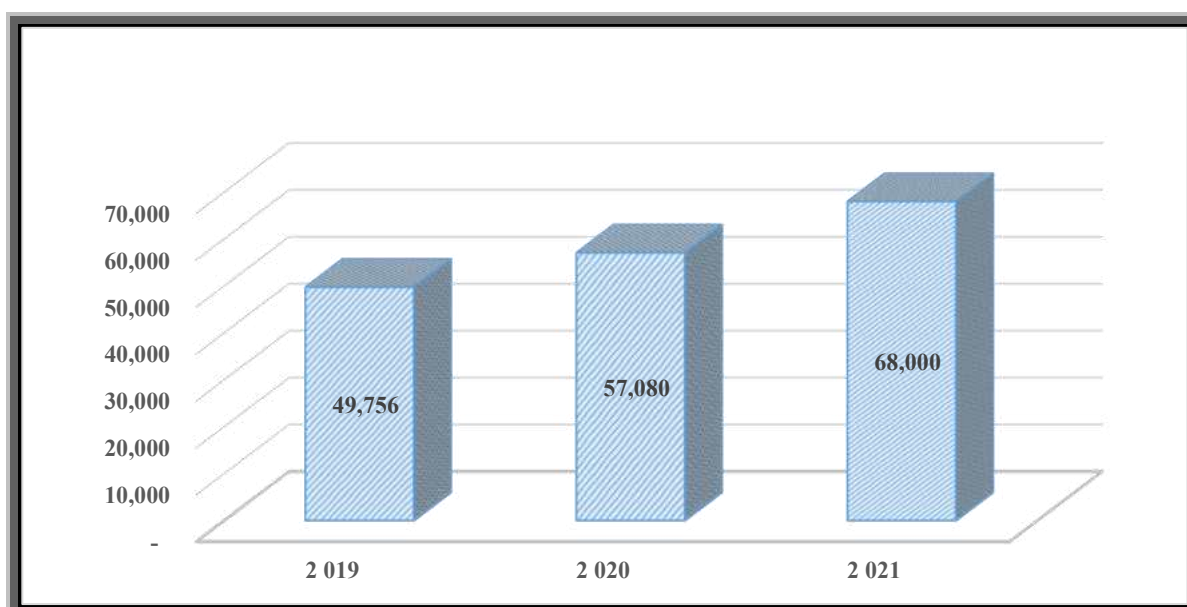
Graphique n°16 : Evolution des prévisions des Recettes Exceptionnelles



❖ **Evolution des prévisions des Produits Financiers**

Il s'agit essentiellement de revenus de valeurs mobilières (dividendes des sociétés minières et autres sociétés). Les prévisions des produits financiers ont enregistré une évolution régulière entre 2019 et 2021 avec des montants prévisionnels respectifs de 49,756 milliards de FCFA, 57,080 milliards de FCFA et 68,000 milliards de FCFA.

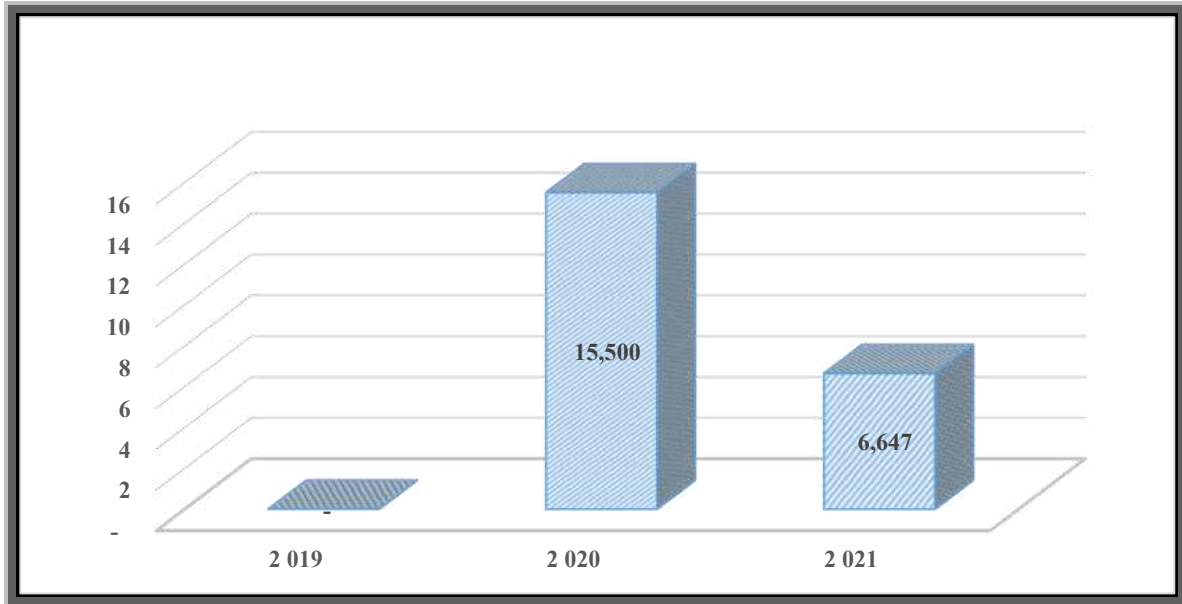
Graphique n°17 : Evolution des prévisions des Produits Financiers



❖ Evolution des prévisions des Fonds de concours

Les prévisions des Fonds de concours ont été fixées à 15,00 milliards de FCFA en 2020 et à 6,647 milliards de FCFA en 2021.

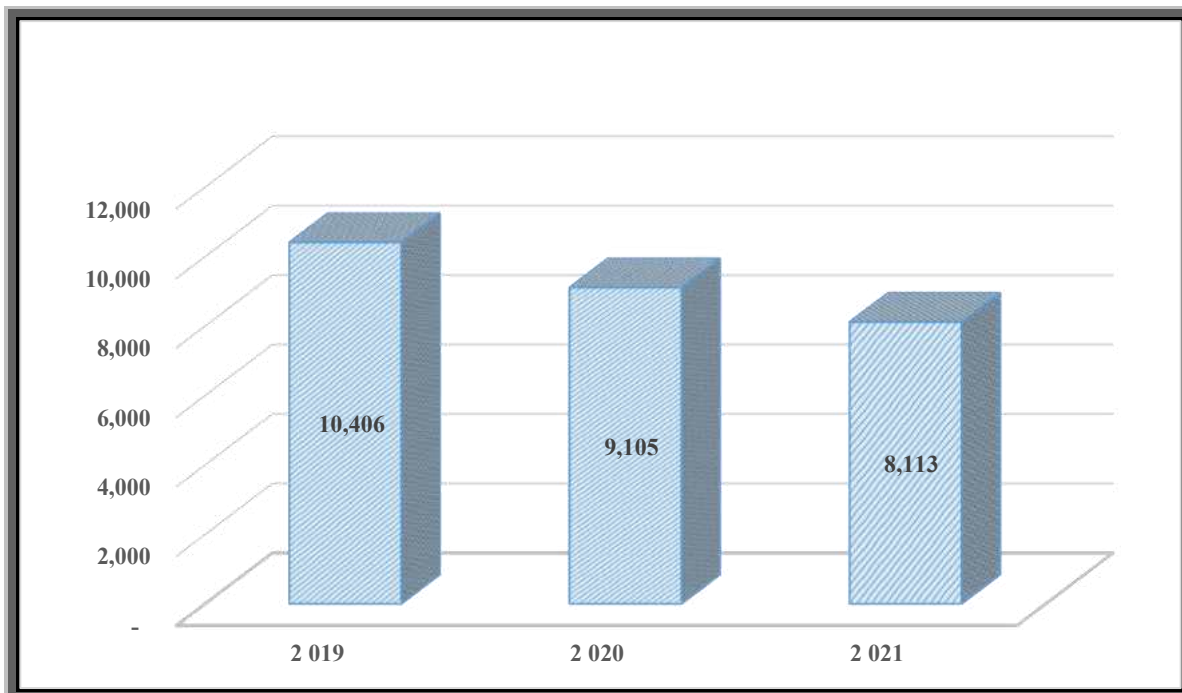
Graphique n°18 : Evolution des prévisions des Fds de concours



1.4.5.2. Budgets Annexes

Pour la période sous revue, les prévisions des Budgets Annexes affichent une régression passant de 10,406 milliards de FCFA en 2019 à 9,105 milliards de FCFA en 2020 et 8,113 milliards de FCFA en 2021.

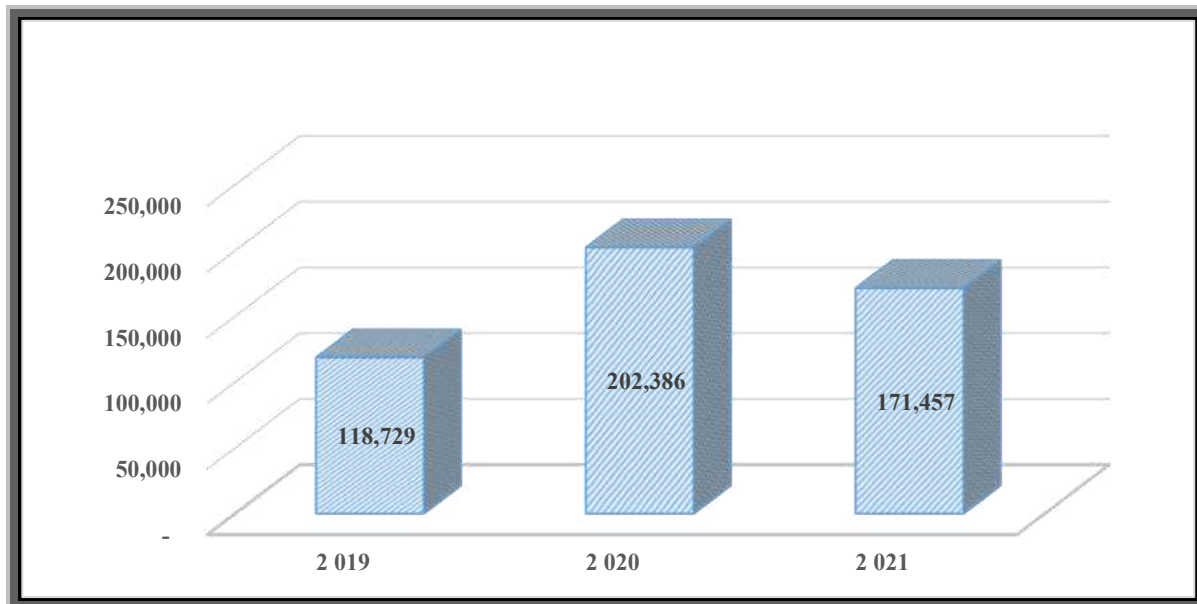
Graphique n°19 : Evolution des prévisions des Budgets Annexes



1.4.5.3. Comptes Spéciaux du Trésor

Les prévisions des Comptes Spéciaux du Trésor sont passées de 118,729 milliards de FCFA en 2019 à 202,386 milliards de FCFA en 2020. Elles ont connu une régression en 2021 avec 171,457 milliards de FCFA.

Graphique n°20 : Evolution des prévisions des CST



1.4.6 : Comparaison des prévisions de recettes budgétaires rectifiées de 2020 aux prévisions initiales des recettes budgétaires de 2021 et par service d'assiette

Tableau n°10 : Comparaison des prévisions rectifiées des recettes budgétaires 2020 à celles des prévisions initiales de 2021 par service d'assiette

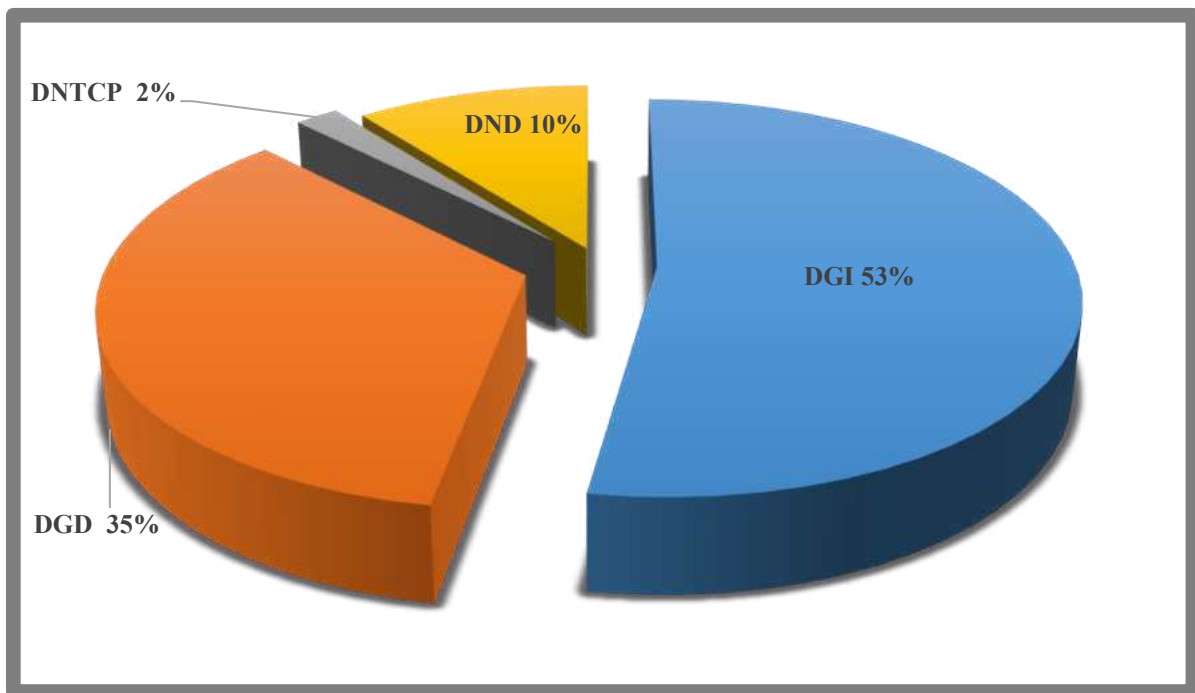
En milliards de F CFA

Services	Prévisions rectifiées de 2020	Prévisions initiales de 2021	Ecart	Taux de variation %
	(a)	(b)	c=b-a	d = c/a
DGI	914,125	987,122	72,997	0,08
DGD	582,200	656,200	74,000	0,13
DNTCP	20,853	32,00	11,147	0,53
DND	114,791	185,100	70,309	0,61
TOTAL	1631,969	1 860,422	228,453	0,14

Source : Tableau 9 de la note de présentation du budget d'Etat 2021 : Répartition des recettes par service

L'examen du tableau ci-dessus montre une augmentation de 228,453 milliards de FCFA des prévisions budgétaires en 2021 par rapport à 2020. Cette hausse est perceptible au niveau de toutes les Directions financières.

Graphique n°21 : Répartition des prévisions corrigées de 2021 entre les Administrations financières de l'Etat



II. ANALYSE DE LA SITUATION D'EXECUTION DES RESSOURCES DE L'ETAT

Les ressources inscrites au budget d'Etat sont constituées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

La situation de l'exécution des ressources de l'Etat en 2021 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°11 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des ressources de l'Etat (en milliards de FCFA)

Ressources de l'Etat	Prévisions rectifiées (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer/réaliser	Taux d'émission b/a	Taux de recouvrement/réalisation (c/a)
Recettes budgétaires	2 188,653	2 178,228	1 997,286	181,285	99,52	91,69
Ressources de trésorerie	332,114	-	302,492	29,622		91,35
Total	2 520 767	2 178, 228	2 299,778		-	

Pour des prévisions rectifiées de 2 188,653 milliards de FCFA, les émissions des recettes budgétaires se sont établies à 2 178, 228 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 99,52%. Quant aux recouvrements, ils ont été de 1 997, 286 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 91,69%.

Les ressources de trésorerie ont été réalisées à hauteur de 302,492 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 91,35%.

Les recettes budgétaires présentent des restes à recouvrer de 181, 285 milliards de FCFA, quant aux ressources de trésorerie, les restes à réaliser sont de 29,622 milliards de FCFA.

2.1. Analyse de la situation d'exécution des recettes budgétaires

Les recettes du budget d'Etat comprennent :

- ❖ les recettes du budget général,
- ❖ les recettes des budgets annexes,
- ❖ les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor.

La situation d'exécution des recettes par nature de budget est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°12 : Situation d'exécution des recettes budgétaires (en milliards de FCFA)

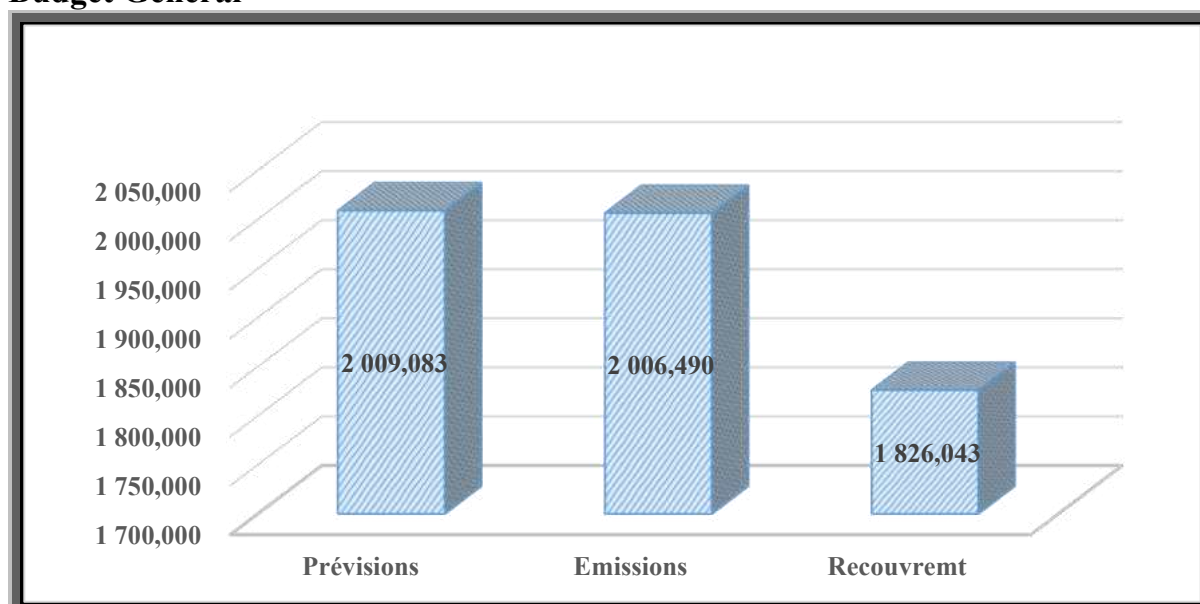
Type de budget	Prévisions rectifiées	Emissions	Recouvrements	RAR	Taux émission	Taux de Rec.
Budget Général	2 009,083	2 006,490	1 826,043	180,447	99,871	91,007
Budgets Annexes	8,113	7,558	6,812	0,746	93,159	90,130
Comptes Spéciaux du Trésor	171,457	164,180	164,278	-	95,756	100,060
Total	2 188,653	2 178,228	1 997,286	180,942	99,524	91,693

Prévues pour 2 188,653 milliards de FCFA, les émissions des recettes budgétaires ont été de 2 178,228 milliards de FCFA soit un taux de 99,524%. Sur ces émissions un montant total de 1 997,286 milliards de FCFA a été recouvré, soit un taux de 91,693%.

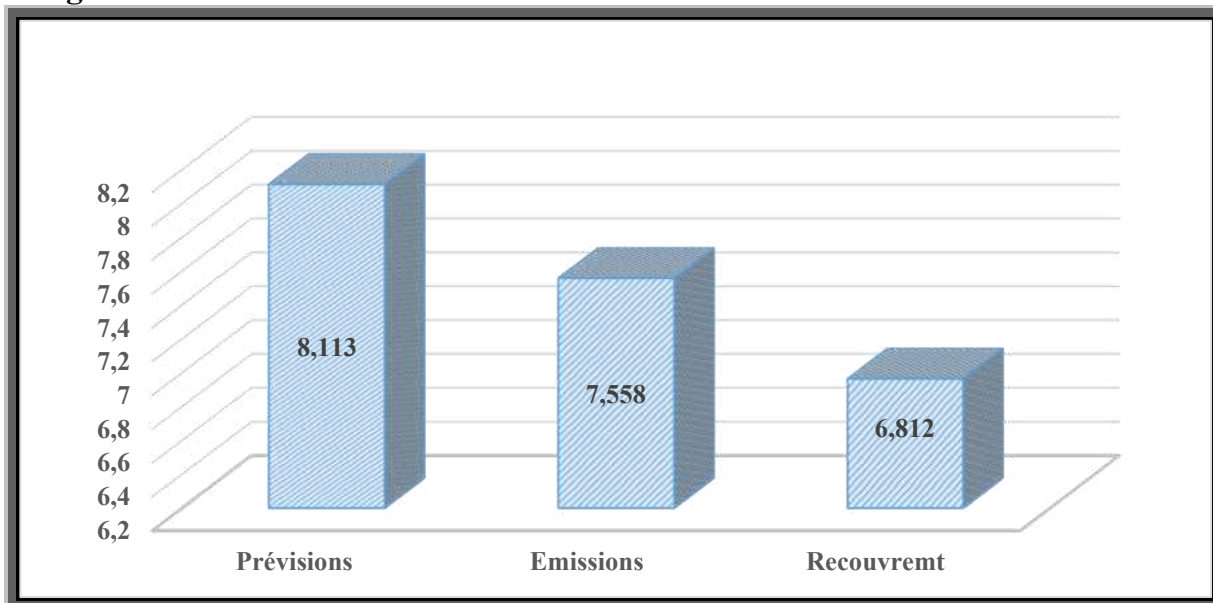
La Cour constate que le Ministre de l'Economie et des Finances a considéré le dépassement d'un montant de 0,093 milliards de FCFA enregistré au niveau des Comptes spéciaux du Trésor comme étant des restes à recouvrer tel qu'il ressort du tableau 5 (Détail des réalisations de recettes budgétaires de l'Etat de 2021) du PLR.

La situation comparative des prévisions, émissions et recouvrement par type de budget est représentée dans les graphiques suivants :

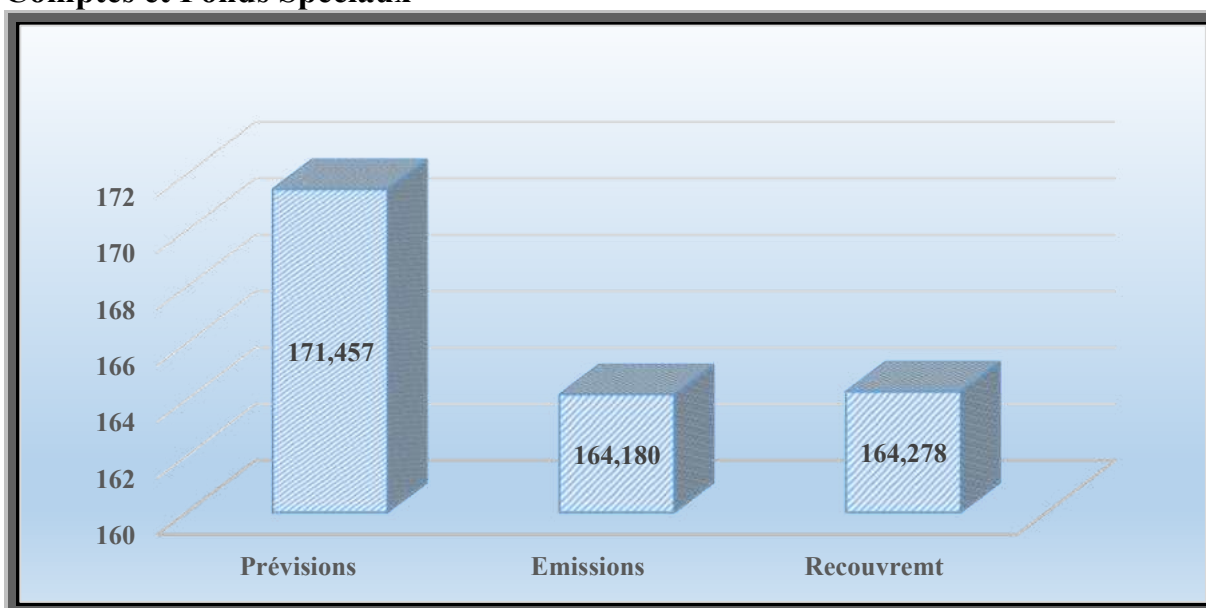
Budget Général



Budgets Annexes



Comptes et Fonds Spéciaux



La situation d'exécution des recettes par type de budget et par nature de recettes s'analyse comme suit :

2.1.1 Analyse de la situation d'exécution des recettes du budget général

Les recettes du budget général sont constituées des :

- ❖ Dons Projets et Legs (BSI) ;
- ❖ Recettes fiscales ;
- ❖ Recettes non fiscales ;
- ❖ Dons Programmes et Legs : *ABG, ABS et Fonds de concours* ;
- ❖ Recettes exceptionnelles ;
- ❖ Produits financiers.

La situation d'exécution des recettes du budget général est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°13 : Comparaison des Prévisions, émissions et recouvrements des natures de recettes du Budget Général

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	RAR d= b-c	Taux d'émission e= b/a	Taux de recouvrement f= c/b
Dons Projets et Legs (BSI)	155,600	48,364	48,364	0	31,082	100
Recettes fiscales	1 637,776	1 818,620	1 638,173	180,447	111,042	90,078
Recettes non fiscales	61,846	22,404	22,404	0	36,225	100
Dons Programmes et Legs :	76,902	18,733	18,733	0	24,360	100
- ABG	11,740	1,305	1,305	0	11,116	100
- ABS	58,515	17,428	17,428	0	29,784	100
- Fonds de concours	6,647	0	0	0	0	
Recettes exceptionnelles	8,959	14,624	14,624	0	163,233	100
Produits Financiers	68,000	83,745	83,745	0	123,154	100
Total Budget Général	2 009,083	2 006,490	1 826,043	180,447	99,871	91,007

Emis pour 2 006,490 milliards de FCFA sur une prévision rectifiée de 2 009,083 milliards de FCFA soit 99,871%, les recettes du budget général ont été recouvrées pour un montant de 1 826, 043 milliards de FCFA soit 91,007%.

La comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des rubriques du budget général se présente comme suit :

2.1.1.1. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons projets et Legs (BSI)

Les Dons Projets et Legs correspondent au BSI financement extérieur. Ils sont constitués des Dons Projets des institutions internationales.

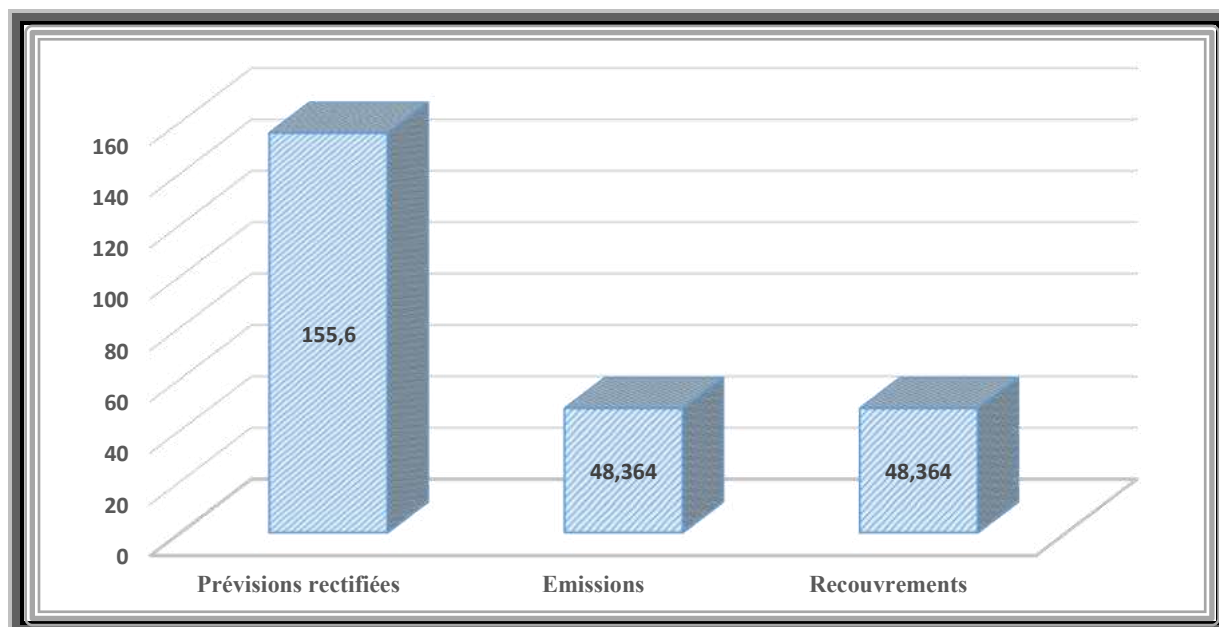
La situation d'exécution des Dons Projets et Legs est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°14 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons projets et Legs. (BSI Financement extérieur) (en milliards de FCFA)

Nature de recettes	Prévisions rectifiées	Emissions	Recouvrements	RAR	Taux émission	Taux de Rec.
Dons projets et Legs :	155,600	48,364	48,364	-	31,082	100
<i>Dons projets Inst, Int :</i>	155,600	48,364	48,364	-	31,082	100
<i>Subventions</i>	155,600	48,364	48,364	-	31,082	100
Total	155,600	48,364	48,364	-	31,082	100

Les Dons projets et Legs qui correspondent au BSI financement extérieur indiquent une prévision de 155,600 milliards de FCFA. Quant aux émissions et recouvrements, ils se sont chiffrés à 48,364 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 31,082% et un taux de recouvrement de 100%.

Graphique n°22 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Projets et Legs



2.1.1.2. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont constituées des :

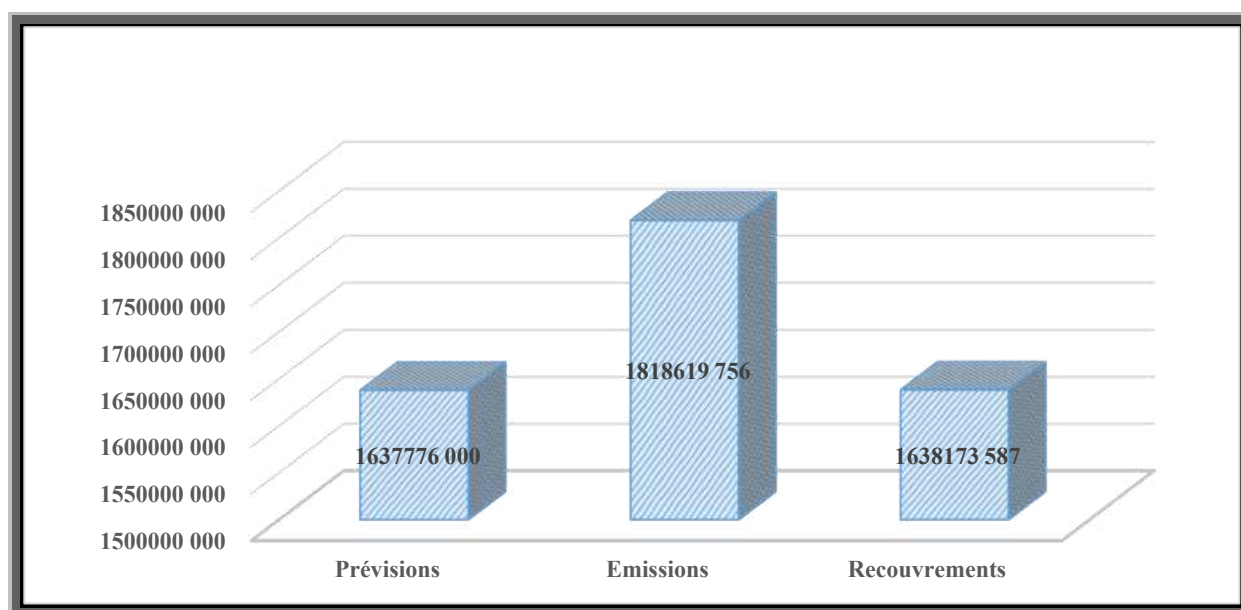
- ❖ Impôts Directs : impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital, impôts sur les salaires versés et autres rémunérations, impôts sur le patrimoine et autres impôts directs ;
- ❖ Impôts Indirects : impôts et taxes intérieurs sur biens et services, droits de timbres et d'enregistrement, droits et taxes à l'importation et autres recettes fiscales.

Les prévisions, émissions et recouvrements des recettes fiscales sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°15 : Situation d'exécution des recettes fiscales (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	RAR d= (b-c)	Taux d'émission e= (b/a)	Taux de recouvrement= (c/b)
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains en capital	412 533 000	616 034 861	522 586 582	93 448 279	149,330	84,831
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	4 070 000	16 754 800	12 196 919	4 557 881	411,666	72,797
Impôts sur le patrimoine	4 000 000	3 003 284	3 003 284	-	75,082	100,000
Autres impôts directs	101 100 000	45 283 282	45 283 282	-	44,791	100,000
Impôts et taxes intérieurs sur biens et services	873 372 000	807 748 603	725 353 461	82 395 142	92,486	89,799
Droits de timbres et d'enregistrement	52 601 000	53 611 581	53 611 581	-	101,921	100,000
Droits et taxes à l'importation	182 716 000	214 533 303	214 488 376	44 927	117,414	99,979
Autres recettes fiscales	7 384 000	61 650 042	61 650 042	-	834,914	100,000
Total Budget Général	1 637 776 000	1 818 619 756	1 638 173 527	180 446 229	111,042	90,078

Graphique n°23 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes fiscales



De l'analyse du tableau et du graphique ci-dessus, il ressort que pour des prévisions de 1 637,776 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont été émises pour un montant de 1 818,620 milliards de FCFA et recouvrées à hauteur de 1 638,173 milliards de FCFA.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 180,446 milliards de FCFA.

Le taux d'émission par rapport aux prévisions est de 111,0 42% et le taux de recouvrement est de 90,078% par rapport aux émissions.

L'analyse des prévisions, des émissions et des recouvrements par rubrique des recettes fiscales se présente comme suit :

❖ **Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital**

Pour des prévisions de 412,533 milliards de FCFA, les émissions se chiffrent à 616,035 milliards de FCFA, soit un taux de 149,330%. Les montants recouverts sont de 522,586 milliards de FCFA, soit un taux de 84,831%. Le montant des restes à recouvrer est de 93,448 milliards de FCFA.

L'exécution détaillée par rubrique du poste « impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital » est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°16 : Situation d'exécution par rubrique du poste « impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital » (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital						
BIC secteur privé (Impôts) :	4 233 000	13 108 066	5 774 572	7 333 494	310	44
Vignettes synthétiques (54,37%)	1 304 000	1 543 543	1 543 543	-	118	100
Impôts sur les sociétés (IS PRIVE)	234 305 000	346 822 317	285 096 760	61 725 557	148	82
Retenue Art. 94 à 98 CGI	343 000	3 566 563	3 566 563	-	1 040	100
Retenue Art. 49 CGI et Art. 440 LPF	27 845 000	17 920 289	17 920 289	-	64	100
Impôt sur les sociétés (IS Etat)	29 000	20 340 615	20 340 615	-	70 140	100
Impôt sur les revenus / créances et dépôts (IRCD)	5 089 000	4 819 820	4 819 820	-	95	100
ITS retenue Secteur Privé	91 194 000	139 502 833	119 802 934	19 699 899	153	86
ITS retenue Secteur Public	16 172 000	11 534 519	11 534 519	-	71	100
Impôt sur les revenus fonciers	3 886 000	4 095 087	3 458 715	636 372	105	84
Taxe spéciale de réévaluation d'immobilisation	54 000	3 055	3 055	-	6	100
Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)	28 079 000	52 778 153	48 725 197	4 052 956	188	92
Total	412 533 000	616 034 860	522 586 582	93 448 278	149	85

L'analyse du tableau indique que tous les postes affichent un taux d'émission supérieur à 100% excepté les postes suivants : Retenue Art. 49 CGI et Art. 440 LPF (64%) ; Impôt sur les revenus / créances et dépôts (IRCD) (95%) ; ITS retenue Secteur Public (71%) et la Taxe spéciale de réévaluation d'immobilisation (6%).

Le niveau de recouvrement inférieur à 100% est constaté au niveau des postes suivants : BIC secteur privé (Impôts) (44%) ; Impôts sur les sociétés (IS PRIVE) (82%) ; ITS retenue Secteur Privé (86%) ; Impôt sur les revenus fonciers (84%) et Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM) (92%).

Observation n°1

Il est demandé au MEF d'expliquer ces niveaux de recouvrement inférieur à 100%.

Réponse du MEF :

Les taux de recouvrement inférieurs à 100%, autrement dit, les restes à recouvrer (RAR) sur les postes en question notamment « BIC secteur privé (Impôts) (44%) ; les RAR relatifs à l'IS/Privé (82%), à l'ITS retenue Secteur Privé (86%) ; à l'Impôt sur les revenus fonciers (84%) et à l'IRVM (92%) s'expliquent essentiellement par la situation des redressements qui interviennent généralement en fin d'exercice ; les montants émis sont généralement recouverts sur l'exercice N+1, s'ils ne font pas l'objet de contestation, et ces recouvrements apparaissent de façon globale sur les lignes recouvrements sur exercices antérieurs impôts directs pour l'ensemble des impôts directs et recouvrements sur exercices antérieurs impôts indirects pour l'ensemble des impôts indirects. Le détail des recouvrements sur exercices antérieurs n'est disponible qu'après un dépouillement de ces rubriques. Cette situation pourra faire l'objet de transmission par la DGI.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF.

❖ Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations

Les Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations sont constitués uniquement des contributions forfaitaires.

Tableau n°17 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	4 070 000	16 754 800	12 196 919	4 557 881	411,67	72,80
Contribution forfaitaire	4 070 000	16 754 800	12 196 919	4 557 881	411,67	72,80

L'analyse du tableau indique que les prévisions sont de 4,070 milliards de FCFA pour des émissions de 16,755 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 411,67%. Les recouvrements sont de 12,197 milliards de FCFA, soit un taux de 72,80%, pour des restes à recouvrer de 4,558 milliards de FCFA.

Observation n°2

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part le montant élevé des émissions des Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations qui est nettement supérieur aux prévisions et d'autre part le faible montant des recouvrements par rapport à ces émissions.

Réponse du MEF

Le montant élevé des émissions des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations par rapport aux prévisions et aux recouvrements s'explique par l'impact des mesures prises par le Gouvernement en matière de fiscalité intérieure dans le plan de riposte contre le COVID-19. En effet, au titre des mesures de réduction d'impôts, il a été retenu la renonciation à la perception du produit de la Contribution Forfaitaire à la charge des employeurs (CFE) et de la Taxe-Logement (TL) auprès des entreprises du secteur privé. Mais, il a été rappelé dans les dispositions de cette mesure que malgré la suspension, les contribuables concernés devront néanmoins continuer à souscrire, dans les conditions de droit commun, les déclarations afférentes à la CFE et à la TL et que les déclarations souscrites devront faire l'objet d'émission au niveau des services compétents de l'administration fiscale, c'est ce qui explique la grande disparité entre le niveau des émissions, des prévisions et des recouvrements.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF.

❖ Autres Impôts sur le patrimoine

La situation d'exécution des autres impôts sur le patrimoine qui sont constitués de la taxe sur la plus-value de cession et la taxe sur les frais d'édilité, est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°18 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Autres Impôts sur le patrimoine (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres impôts sur le patrimoine						
Taxe sur la plus-value de cession	3 600 000	2 955 470	2 955 470	0	82,10	100
Taxes sur les frais d'édilité	400 000	47 815	47 815	0	11,95	100
Total	4 000 000	3 003 285	3 003 285	0	75,08	100

La situation d'exécution des recettes du poste « **Autres Impôts sur le patrimoine** » indique un taux d'émission de 75,08%. La rubrique « Taxe sur les frais d'édilité » affiche un niveau d'émission très faible de 11,95%. Quant aux recouvrements ils sont de 100% pour toutes les rubriques.

❖ **Autres Impôts directs**

Les autres impôts directs sont constitués de :

- taxes sur les contrats d'assurances ;
- taxes Ad Valorem / Entreprises minières) ;
- taxes d'extraction ;
- taxes sur les activités financières ;
- CPS sur l'or ;
- pénalités sur les impôts directs ;
- intérêts de retards/impôts directs ;
- taxes sur les transporteurs routiers ;
- taxes sur véhicules auto ;
- recettes sur exercices antérieurs / exercices précédents/impôts directs ;
- recettes sur impôts directs / exercices antérieurs.

Tableau n°19 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des autres impôts directs (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres Impôts Directs						
Taxes sur les contrats d'assurances	-	-	-	-	-	-
Taxe Ad Valorem / E/ses minières)	43 100 000	32 556 168	32 556 168	-	75,54	100
Taxe d'extraction	300 000	438 884	438 884	-	146,29	100
Taxes sur les activités financières	-	-	-	-	-	-
CPS Or	-	-	-	-	-	-
Pénalités sur les impôts directs	3 646 000	6 454 694	6 454 694	-	177,03	100
Intérêts de retards/impôts directs	1 214 000	-	-	-	-	-
Taxes sur les transporteurs routiers	3 075 000	2 181 394	2 181 394	-	70,94	100
Taxes sur les véhicules autos	3 936 000	3 652 142	3 652 142	-	92,79	-
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs	10 004 000	-	-	-	-	-
Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs	35 825 000	-	-	-	-	-
Total	101 100 000	45 283 282	45 283 282	-	44,79	100

L'examen du tableau fait ressortir que pour des prévisions de 101,100 milliards de FCFA, le poste « Autres Impôts Directs » affiche des émissions d'un montant de 45,283 milliards de FCFA soit 44,79%. Les recouvrements se sont chiffrés à 45,283 milliards de FCFA soit 100%.

Il ressort également de l'examen du tableau :

- ✓ l'absence de prévisions au niveau des rubriques : Taxes sur les contrats d'assurances ; Taxes sur les activités financières ; CPS Or ;
- ✓ l'absence d'émission et de recouvrement au niveau des rubriques : Intérêts de retards/impôts directs ; Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs ; Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs.

Observation n°3

Il est demandé au MEF d'expliquer ces constats portant sur :

- ✓ l'absence de prévisions au niveau des rubriques : Taxes sur les contrats d'assurances ; Taxes sur les activités financières ; CPS Or ;
- ✓ l'absence d'émission et de recouvrement au niveau des rubriques : Intérêts de retards/impôts directs ; Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs ; Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs.

Réponse du MEF

- ✓ L'absence de prévisions au niveau des rubriques : Taxes sur les contrats d'assurances ; Taxes sur les activités financières ; CPS Or, s'explique par l'erreur de classification de ces rubriques. En effet, ces rubriques étant essentiellement des impôts indirects, ne doivent pas apparaître au niveau du tableau n°19 (Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des autres impôts directs). Sinon, les mêmes rubriques sont bien classées au niveau du tableau n°20 (Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services) avec les prévisions y afférentes cf. tableau n°20 dans le présent rapport ;
- ✓ L'absence d'émission et de recouvrement au niveau de la rubrique : Intérêts de retards/Impôts directs s'explique par le fait que ces intérêts ont été assimilés aux pénalités, donc additionnés à la ligne Pénalités sur impôts direct (les détails de cette rubrique pourront faire l'objet de communication par la DGI). Quant à l'absence d'émission et de recouvrement au niveau des rubriques Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs ; Recettes sur impôts directs/ exercices antérieurs, elle s'explique par le cumul de ces deux rubriques au niveau de la ligne Recettes sur liquidation (Impôts Directs) dans le tableau sur la situation d'exécution de la loi des finances 2021 de la DGI.

En 2021, la codification budgétaire de certaines natures de recettes a changé par rapport à la Loi de finances de 2020. Ainsi, les « Taxes sur les contrats d'assurances ; Taxes sur les activités financières ; CPS Or » codifiés sous la rubrique « 71.4 Autres impôts directs » dans la Loi de finances de 2020, ont été reclassés dans celle de 2021 en « 71.5 Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services ». Les prévisions et réalisations de ces recettes se présentent comme suit dans le tableau suivant :

Types de budget	Article	Paragraphe/Rubrique/Ligne	Intitulés	Prévisions	Emissions	Recouvrements	Restes à recouvrer
1			BUDGET GENERAL				
	71.5		Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	419 638 000 000	392 710 454 365	310 409 653 789	82 300 800 576
	71.5.2		Autres taxes sur les biens	72 841 000 000	57 649 081 387	57 649 081 387	-
	71.5.2.11		Dont CPS-I.S.C.P / Or	58 145 000 000	50 722 156 715	50 722 156 715	-
	71.5.3		Autres taxes sur les services	104 761 000 000	114 515 939 962	101 866 811 906	12 649 128 056
	71.5.3.11		Dont Taxes sur les contrats d'assurances	5 282 000 000	7 732 659 421	6 638 141 039	1 094 518 382
	71.5.3.12		Dont Taxes sur les Activités Financières	65 140 000 000	76 576 261 247	67 967 763 173	8 608 498 074

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données

Recommandation n°01

La Cour invite le MEF à une meilleure codification des rubriques budgétaires et la production à l'avenir d'une note explicative des modifications apportées à la codification ou à l'enregistrement de certaines rubriques.

❖ Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services

Les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services sont constitués de :

- impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS - IAS ;
- autres taxes sur les biens ;
- autres taxes sur les services ;
- recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects ;
- impôts Synthétiques ;
- pénalités sur impôts indirects.

La situation d'exécution des recettes du poste « Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services » est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°20 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services						
Impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS - IAS	570 521 000	581 045 742	511 302 810	69 742 932	101,84	88
TVA Etat	1 031 000	370 684	370 684	0	35,95	100
TVA Privé	210 162 000	218 810 469	149 158 797	69 651 672	104,12	68,17
TVA dans vignettes synthétiques (33%)	0	0	0	0	0	0,0
TVA importations	359 328 000	361 864 589	361 773 329	91 260	100,71	99,97
Autres taxes sur les biens	148 877 000	99 635 785	99 632 703	3 082	66,92	100
Taxes sur les véhicules automobiles	0	0	0	0	0	0

CPS-I-S.C.P / Or	58 145 000	50 722 157	50 722 157	0	87,23	100
Taxes sur les boissons alcoolisées	6 572 000	2 255 808	2 255 808	0	34,32	100
Impôt spécial sur boisson gazeuse	4 083 000	1 173 833	1 173 833	0	28,75	100
impôt spécial sur les boissons	1 262 000	5 380 566	5 380 566	0	426,35	100
Taxes locales sur les tabacs	21 320 000	12 794 340	12 794 340	0	60,01	100
Taxes intérieures sur produits pétroliers (TIPP)	52 514 000	20 817 004	20 813 986	3 018	39,64	99,99
Taxes sur les colas	70 000	1 176 764	1 176 764	0	1681,09	100
Taxe sur autres produits	870 000	1 818 029	1 817 965	64	208,97	100
ISCP sur autres produits	4 041 000	3 497 284	3 497 284	0	86,55	100
Autres taxes sur les services	123 131 000	125 702 796	113 053 668	12 649 128	102,09	89,94
Taxes sur les contrats d'assurances	5 282 000	7 732 659	6 638 141	1 094 518	146,40	85,85
Taxes sur les activités financières	65 140 000	76 576 261	67 967 763	8 608 498	117,56	88,76
Taxes visites techniques véhicules	761 000	175 320	175 320	0	23,04	100
PMU-Mali	16 000 000	9 083 471	9 083 471	0	56,77	100
CASINO	64 000	406 465	406 465	0	635,10	100
Autorisation de conduire	87 000	57 943	57 943	0	66,60	100
Taxes sur la délivrance des cartes de transport	383 000	336 312	336 312	0	87,81	100
Taxes sur la délivrance des cartes grises	579 000	709 536	709 536	0	122,55	100
Taxes sur la délivrance des permis de conduire	496 000	417 810	417 809	1	84,24	100
TARTOP (Taxe sur Accès au Réseau de Télécom Ouvert au Public)	34 339 000	30 207 019	27 260 908	2 946 111	87,97	90,25
Recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects	25 185 000	0	0	0	0	0
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts indirects	9 186 000	0	0	0	0	0
Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs	15 999 000	0	0	0	0	0
Pénalités sur impôts indirects	5 658 000	1 364 279	1 364 279	0	24,11	100
Pénalités sur impôts indirects	4 195 000	1 354 600	1 354 600	0	32,29	100
Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements	0	9 679	9 679	0	0	100
Intérêts de retards / impôts indirects	1 463 000	0	0	0	0	0
Total	873 372 000	807 748 602	725 353 460	82 395 142	92,49	89,80

Pour des prévisions d'un montant de 873,372 milliards de FCFA et des émissions de 807,749 milliards de FCFA, les recettes du poste « Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services » ont été recouvrées à hauteur de 725,353 milliards de FCFA soit un taux d'émission et de recouvrement respectif de 92,49% et 89,90%.

De l'analyse du tableau, il ressort que :

- ✓ aucune prévision n'a été faite pour la rubrique « Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements » qui affiche des émissions égales au recouvrement d'un montant de 9,679 millions de FCFA ;
- ✓ aucune émission et aucun recouvrement n'ont été faits au niveau des rubriques : « Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts indirects » et « Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs » qui affichent des prévisions respectives de 9,186 milliards de FCFA et 15,999 milliards de FCFA ;

- ✓ les faibles taux d'émission sont constatés au niveau des rubriques : « Taxes visites techniques véhicules » (23,04%) ; « Pénalités sur impôts indirects » (32,29%) ; Taxes sur les boissons alcoolisées (34,32%) ; « TVA Etat » (35,95%) ; « Taxes intérieures sur produits pétroliers (TIPP) (39,64%) ; « PMU-Mali » (56,77%) ;
- ✓ les taux de recouvrements inférieurs à 100% sont constatés au niveau des rubriques : « TVA Privé » (68,17%) ; Taxes sur les contrats d'assurances (85,85%) ; Taxes sur les activités financières (88,76%) ; « TARTOP (Taxe sur Accès au Réseau de Télécom Ouvert au Public) » (90,25%).

Observation n°4

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part l'absence :

- ✓ ***de prévisions, de la rubrique « Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements »***
- ✓ ***d'émissions et de recouvrements au niveau de la rubriques « Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs » et d'autre part les taux de recouvrement inférieurs à 100%.***

Réponse du MEF

- ✓ L'absence de prévisions de la rubrique « Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements » s'explique par l'erreur de classification de cette rubrique dans le tableau des impôts indirects (tableau n°20). La prévision de cette rubrique est contenue dans le tableau n°21 : (Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des droits de timbre et d'enregistrement) cf. tableau n°21 dans le présent rapport ;
- ✓ L'absence d'émissions et de recouvrements au niveau de la rubrique « Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs » (Voir réponse observation n°03) ;
- ✓ Les taux de recouvrement inférieurs à 100% au niveau des rubriques « TVA Privé » (68,17%) ; Taxes sur les contrats d'assurances (85,85%) ; Taxes sur les activités financières (88,76%) ; TARTOP « Taxe sur Accès au Réseau de Télécom. ouvert au Public » (90,25%) ; et le niveau élevé des émissions par rapport aux recouvrements s'explique par les émissions faites à titre de régularisation sur les redressements qui interviennent généralement en fin d'année à la suite des vérifications de comptabilité et dont les recouvrements sont généralement faits sur l'exercice N+1.

Les « Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements » précédemment codifiés dans la loi de finances de 2020 sous la rubrique « 71.5.9 Pénalités sur impôts indirects », ont été reclassées en 2021 en « 71.6.4 Pénalités / Droits d'enregistrements et Timbres » avec une prévision de 10.000.000 FCFA. Ainsi, la ligne « 71.5.9 Pénalités sur impôts indirects » n'est plus à considérer.

Concernant les émissions et les recouvrements des rubriques « Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs » et « Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs », c'est une erreur matérielle. Ils ont été enregistrés dans le tableau des recettes sous l'ancienne codification « 71.9.9 Recettes sur exercices Antérieurs » au lieu des nouvelles rubriques « 71.4.9 Recettes sur exercices Antérieurs/impôts directs et 71.5.4 Recettes sur exercices Antérieurs / Impôts indirects » créées dans la Loi de finances de 2021. La situation du PLR 2021 se présente comme suit et a été corrigé dans le PLR 2022 :

Types de budget	Article	Paragraphe/Rubrique/Ligne	Intitulés	Prévisions	Emissions	Recouvrements	Restes à recouvrer
1			BUDGET GENERAL				
		71.4	Autres impôts directs	57 700 000 000			-
		71.4.9	Recettes sur exercices Antérieurs/directs	45 829 000 000	-	-	-
		71.4.9.10	Recettes sur exercices Antérieurs / Ex. précédents/Impôts	10 004 000 000			-
		71.4.9.11	Recettes sur impôts directs / exercices Antérieurs	35 825 000 000			-
		71.5	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	419 638 000 000			
		71.5.4	Recettes sur exercices Antérieurs / Impôts indirects	25 185 000 000	-	-	-
		71.5.4.10	Recettes sur exercices Antérieurs / Ex. précédents/Impôts	9 186 000 000			-
		71.5.4.11	Recettes sur impôts indirects / exercices Antérieurs	15 999 000 000			-
		71.9	Autres recettes fiscales	-	57 948 703 636	57 948 703 636	-
		71.9.9	Recettes sur exercices Antérieurs	-	57 948 703 636	57 948 703 636	-
		71.9.9.10	Recettes sur exercices Antérieurs (Impôts Indirects)	-	26 488 739 395	26 488 739 395	-
		71.9.9.11	Recettes sur exercices Antérieurs (Impôts Directs)	-	31 459 964 241	31 459 964 241	-

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF.

❖ **Droits de timbre et d'enregistrement**

Les droits de timbre et d'enregistrement sont constitués des :

- droits d'enregistrement
- droits de conservation de la propriété (DNDC)
- droits de timbre
- pénalités / Droits d'enregistrement et timbres
- autres droits d'enregistrement.

La situation d'exécution détaillée des recettes du poste « Droits de timbre et d'enregistrement » est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°21 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des droits de timbre et d'enregistrement (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Droits de timbre et d'enregistrement						
Droits d'enregistrement	28 187 000	28 760 342	28 760 342	-	102,03	100
Prélèvements honoraires greffiers (DGI)	5 000	131 236	131 236	-	2 624,72	100
Prélèvements honoraires greffiers (DND)	20 000	35 046	35 046	-	175,23	100
Droits d'enregistrement (DGI)	14 182 000	14 001 153	14 001 153	-	-	-
Droits d'enregistrement (DND)	13 920 000	14 543 866	14 543 866	-	-	100
Taxe sur les locations des particuliers	60 000	49 041	49 041	-	-	-
Droits de conservation de la propriété (DNDC)	2 000 000	2 143 506	2 143 506	-	107,18	100
Droits de conservation de la propriété	2 000 000	2 143 506	2 143 506	-	107,18	100
Droits de timbre	21 989 000	22 691 039	22 691 039	-	103,19	100
Droits de timbres (DGI)	21 389 000	22 111 972	22 111 972	-	103,38	100
Droits de timbres (DND)	600 000	579 067	579 067	-	96,51	100
Pénalités / Droits d'enregistrement et timbres	13 000	-	-	-	-	-
Pénalités sur les droits d'enregistrement et timbres	10 000	-	-	-	-	-
Intérêts des retards sur les droits d'enregistrement et timbres	3 000	-	-	-	0,00	-
Autres droits d'enregistrement	412 000	16 694	16 694	-	4,05	100
Droits d'enregistrement et timbres / exercices antérieurs	412 000	16 694	16 694	-	4,05	100
Total	52 601 000	53 611 581	53 611 581	-	101,92	100

Sur un montant de 52,601 milliards de FCFA prévu pour les recettes provenant des « Droits de timbre et d'enregistrement », les émissions ont été de 53,611 milliards de FCFA, soit un taux de 101,92%. Les recouvrements se sont établis à 53,611 milliards de FCFA, soit un taux de 100%.

L'examen du tableau indique :

- ✓ l'absence d'émission et de recouvrement au niveau des rubriques «Pénalités sur les droits d'enregistrement et timbres » et « Intérêts des retards sur les droits d'enregistrement et timbres » qui affichent des prévisions budgétaires respectives de 10,00 millions de FCFA et 3,00 millions de FCFA
- ✓ un faible taux d'émission au niveau de la rubrique « Droits d'enregistrement et timbres / exercices antérieurs » de 4,05% pour des prévisions établies à 412,00 millions de FCFA.

Le taux de recouvrement est de 100% pour toutes les rubriques.

Observation n°5

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part l'absence d'émissions et de recouvrements au niveau de ces rubriques et d'autre part le faible taux de d'émission de 4,05% au niveau de la rubrique « Droits d'enregistrement et timbres / exercices antérieurs ».

Réponse du MEF :

L'absence d'émission et de recouvrement au niveau des rubriques « Pénalités sur les droits d'enregistrement et de timbres » et « Intérêts de retard sur les droits d'enregistrement et timbres » s'explique par la non-disponibilité du tableau sur la situation d'exécution de la loi de finances 2021 de la DGI au niveau de la Juridiction financière. Cette situation s'explique par un problème survenu dans le système de gestion des courriers au niveau de la DGI. Il ressort respectivement dans ce tableau et comme expliqué au niveau de la réponse à l'observation n°3, la ligne « Pénalités sur Droits d'enregistrement et timbre (Impôts) » 9,679 millions FCFA au titre d'émissions pour les deux rubriques et le même montant en recouvrement.

S'agissant du point relatif au faible taux d'émission de 4,05% « Droits d'enregistrements et timbres / exercices antérieurs » : depuis l'informatisation de la chaîne de traitement de l'enregistrement des contrats entre les différentes structures (DGI, DGB, DNCF et DNTCP) les restes à recouvrer sur ce poste sont quasi-nulles. Et les prévisions sur ce poste sont fortement fluctuantes, car dépendantes des redressements éventuels sur ce poste.

Comme évoqué dans l'observation N°04, cette absence d'émissions et de recouvrements sur la bonne rubrique est une erreur matérielle. Les « Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements » ont été recodifiées dans la Loi de finances 2021 sous la rubrique « 71.6.4 Pénalités / Droits d'enregistrements et Timbres » avec une prévision de 10.000.000 FCFA. En lieu et place de cette rubrique, les émissions et les recouvrements s'élevant à 9 679 436 de FCFA ont été enregistrés sous l'ancien code à savoir "71.5.9 Pénalités sur impôts indirects". Cela a été corrigé dans le PLR 2022.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis et demande au MEF la transmission à l'avenir des documents actualisés.

❖ Droits et Taxes à l'importation

Ils sont constitués par les droits et taxes à l'importation et les autres droits et taxes à l'importation. La situation d'exécution détaillée est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°22 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Droits et Taxes à l'importation						
Droits et taxes à l'importation	179 325 000	211 626 626	211 581 700	44 926	118,01	99,98
Taxe conjoncturelle à l'importation	105 000	18 684	18 684	0	17,79	100
Redevances statistiques	20 692 000	22 711 050	22 706 800	4 250	109,76	99,98
Droits de douanes	158 528 000	188 896 892	188 856 216	40 676	119,16	99,98
Autres droits et taxes à l'importation	3 391 000	2 906 676	2 906 676	0	85,72	100
Amandes et confiscations	1 893 000	2 829 770	2 829 770	0	149,49	100
Ventes en douanes	19 000	66 782	66 782	0	351,48	100
Plombs et imprimés	7 000	1 178	1 178	0	16,83	100
Droits de magasinage et de dépôts	22 000	8 946	8 946	0	40,66	100
Recettes sur exercices antérieurs	1 450 000	0	0	0	0	0
Total	182 716 000	214 533 302	214 488 376	44 926	117,41	99,98

Le poste « droits et taxes à l'importation » affiche des émissions de 214,533 milliards de FCFA sur des prévisions de 182,716 milliards de FCFA, soit un taux de 117,41%. Les recouvrements ont été effectués à hauteur de 99,98% des émissions.

Les rubriques « Taxe conjoncturelle à l'importation », « Plombs et imprimés » et « Droits de magasinage et de dépôts » ont de faibles taux d'émission respectifs de 17,79%, 16,83% et 40,66%.

❖ Autres recettes fiscales

Constituées essentiellement des droits de chancellerie, des frais de passeports et cartes d'identité ainsi que des taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes, la situation d'exécution détaillée des autres recettes fiscales est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°23 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Autres recettes fiscales (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres recettes fiscales						
Droits de chancellerie	2 167 000	2 142 670	2 142 670	-	98,88	100
Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	14 000	30 621	30 621	-	218,72	100
Passeports et cartes d'identité	5 203 000	1 528 048	1 528 048	-	29,37	100
Pénalités sur impôts indirects	-	-	-	-	-	-
Intérêts des retards / Impôts indirects	-	-	-	-	-	-

Recettes sur exercices antérieurs (Impôts Indirects)	-	26 488 739	26 488 739	-		100
Recettes sur exercices antérieurs (Impôts Directs)		31 459 964	31 459 964	-		100
Total	7 384 000	61 650 042	61 650 042	-	834,91	100

Prévu pour 7,384 milliards de FCFA, le poste « autres recettes fiscales » a été émis pour 61,650 milliards de FCFA soit 834,91% et recouvré à hauteur de 61,650 milliards de FCFA soit un taux de 100%.

Le poste « Passeports et cartes d'identité » affiche un faible taux d'émission de 29,37%.

2.1.1.3. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes non fiscales :

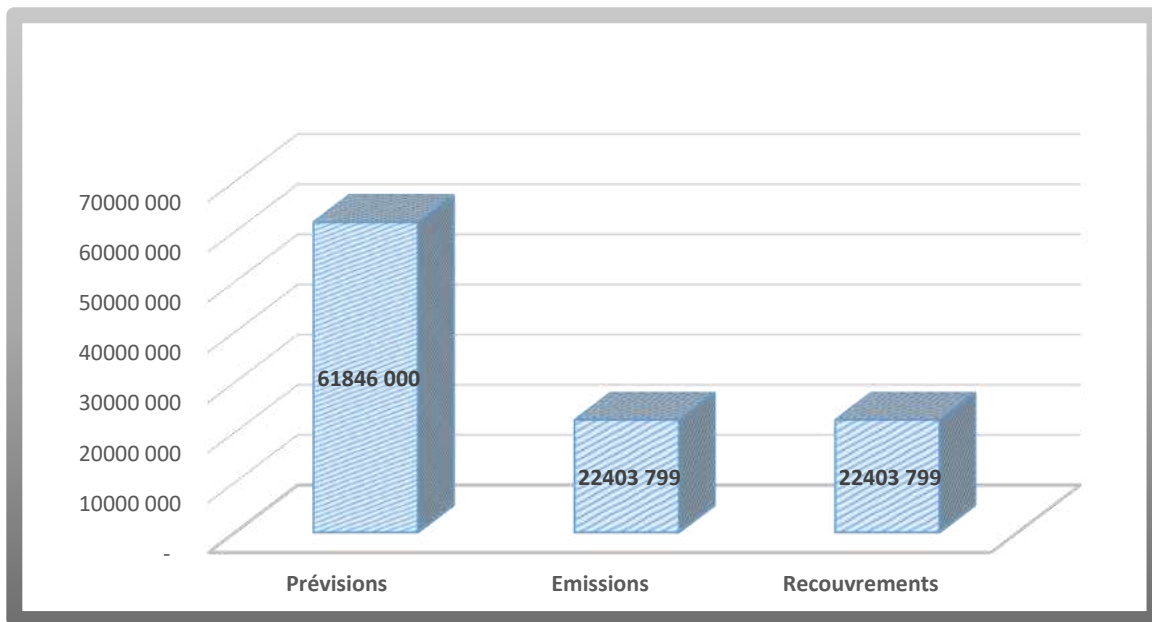
Constituées des « revenus de l'entreprise et du domaine », des « droits et frais administratifs », des « amendes et condamnations pécuniaires » et des « autres recettes non fiscales » la situation comparative des prévisions, émissions et recouvrement des recettes non fiscales est retracée dans le tableau et graphique suivants :

Tableau n°24 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes non fiscales (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Recettes Non Fiscales						
Revenus de l'entreprise et du domaine	53 040 000	1 286 355	1 286 355	-	2,43	100
Droits et frais administratifs	42 000	-	-	-	-	
Amendes et condamnations pécuniaires	702 000	669 824	669 824	-	95,42	100
Autres recettes non fiscales	8 062 000	20 447 620	20 447 620	-	253,63	100
Total	61 846 000	22 403 799	22 403 799	-	36,23	100

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que sur des prévisions de 61,846 milliards, les émissions ont été arrêtées à 22,404 milliards, soit un taux de 36,23% et recouvrées à 100%.

Graphique n°24 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrement des recettes non fiscales



L'analyse des prévisions, émissions et recouvrement par rubrique et par poste des recettes non fiscales se présente comme suit :

❖ **Revenus de l'entreprise et du domaine**

Les revenus de l'entreprise et du domaine sont constitués de redevances superficielles, de concessions ordinaires et de location des immeubles de l'Etat. Ils ont été émis pour 1,286 milliard de FCFA sur des prévisions d'un montant de 53,040 milliards de FCFA, soit un taux de 2.43%. Les recouvrements se sont établis à 1,286 milliard de FCFA.

La situation de comparaison des prévisions, émissions et recouvrements est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°25 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Revenus de l'entreprise et du domaine (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Revenus de l'Entreprise et du Domaine						
Redevances Superficiaries	400 000	516 327	516 327	-	129,08	100
Concessions ordinaires	52 600 000	756 024	756 024	-	1,44	100
Location des immeubles de l'Etat	40 000	14 004	14 004	-	35,01	100
Total	53 040 000	1 286 355	1 286 355	-	2,43	100

Observation n°6

Il est demandé au MEF d'expliquer le faible taux d'émission de 2,43% du poste « Revenus de l'Entreprise et du Domaine.

Réponse du MEF :

Le faible taux de réalisation (2,43%) s'explique par le fait que les objectifs de la Loi de finances 2021 comportaient une prévision de recouvrement d'un montant de 50 milliards de F CFA, représentant les ressources provenant de l'attribution de la quatrième licence à un nouvel opérateur téléphonique. Finalement l'attribution de la licence n'a pas eu lieu et le montant n'a pas été réalisé.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies par le MEF.

❖ Droits et frais administratifs

Les droits et frais administratifs sont constitués uniquement des recettes sur les lettres de voitures. Elles ont été prévues pour 42, 00 millions de FCFA.

Tableau n°26 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Droits et frais administratifs (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Droits et frais administratifs						
Recettes sur les lettres de voitures	42 000	0	0	0	0	0

Observation n°7

La Cour constate qu'en dépit des observations formulées sur le projet de loi de règlement de 2019, le MEF a reconduit la même rubrique dans les prévisions budgétaires sans émission sachant que ces ressources ont été cédées au Conseil Malien des Chargeurs.

Il est demandé au MEF d'expliquer le maintien de la prévision.

Réponse du MEF :

L'observation formulée par la Section des Comptes sur le projet de Loi de règlement 2019, dont le rapport a été produit en avril 2023, a été prise en charge par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Pour rappel, les Lois de Finances de 2021, 2022, 2023 et 2024 ont été élaborées avant la production du rapport ci-dessus mentionné, par conséquent n'intègrent pas cette observation. Toutefois, en exécution de la recommandation de la Section des Comptes, aucune prévision de recettes sur les lettres de voitures n'a été inscrite dans la Loi de finances de 2025.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

❖ Amendes et condamnations pécuniaires

Pour une prévision de 702,00 millions de francs CFA, les « amendes et condamnations judiciaires » ont été émis à hauteur de 669,823 millions de FCFA soit un taux de 95,42%. Les recouvrements ont été de 100% des émissions.

Tableau n°27 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Amendes et Condamnations pécuniaires						
Frais et amendes judiciaires	581 000	566 440	566 440	0	97,49	100
Amendes arbitrées	121 000	103 383	103 383	0	85,44	100
Total	702 000	669 823	669 823	0	95,42	100

❖ Autres recettes non fiscales

Emis pour 20,447 milliards de FCFA, les prévisions des recettes non fiscales ont été de 8,062 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 253,63 %.

Tableau n°28 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres Recettes Non Fiscales						
Recettes sur ordre de recettes	2 625 000	1 985 307	1 985 307	-	75,63	100
Recettes sur Prestations Artistiques	125 000	-	-	-	-	-
Produits divers	993 000	3 842 164	3 842 164	-	386,92	100
Pénalités sur les Produits Domaniaux	60 000	50 435	50 435	-	84,06	100
Recettes sur prestations sportives	113 000	11 711	11 711	-	10,36	100
Recettes diverses (Budget National)	1 763 000	13 479 101	13 479 101	-	764,55	100
Autres produits divers	2 383 000	1 078 902	1 078 902	-	45,27	100
Total	8 062 000	20 447 620	20 447 620	-	253,63	100

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que :

- ✓ la rubrique « Recettes sur prestations artistiques » affiche une prévision de 125,00 millions de FCFA pour lesquelles aucune émission et recouvrement n'ont été faites ;
- ✓ des faibles taux d'émission sont constatés au niveau des rubriques « Recettes sur prestations sportives » pour 10,36% et « Autres produits divers » pour 45,27%.

2.1.1.5. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs (ABS, ABG & Fds de Concours)

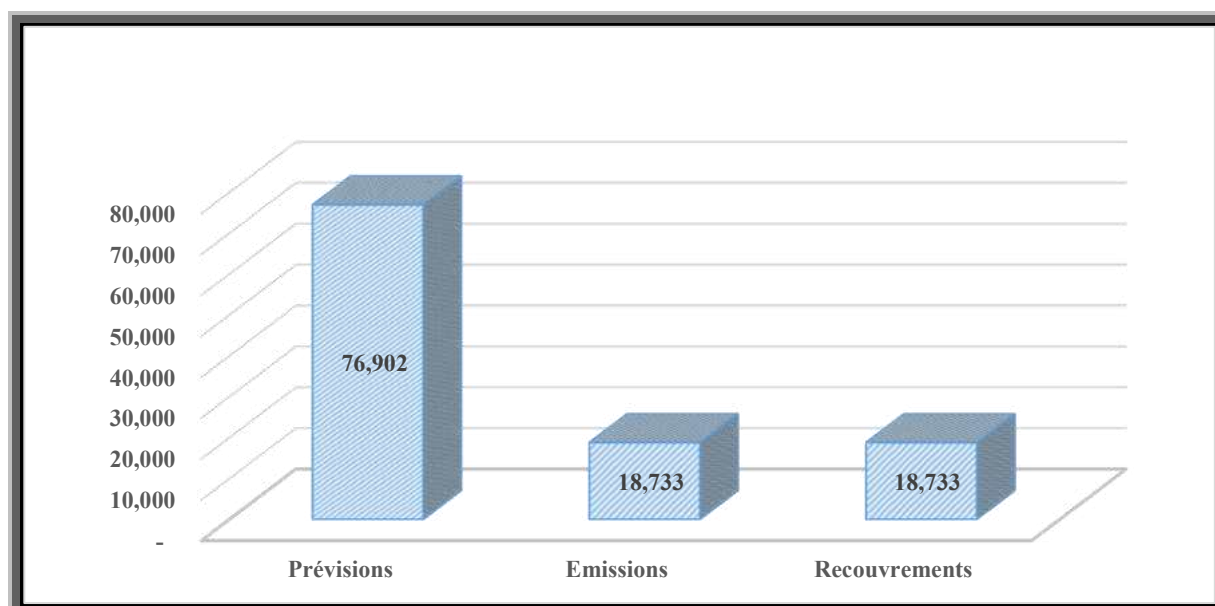
La situation d'exécution des ABG et des ABS est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°29 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs (ABG & ABS) (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b	Taux de recouvrement f=c/b
ABS	11 740 369	1 305 000	1 305 000	-	11,12	100
ABG	58 515 092	17 427 842	17 427 842	-	29,78	100
Fonds de concours - COVID-19	6 646 508	-	-	-	-	-
Total Programmes et Legs Fonds de Concours	76 901 969	18 732 842	18 732 842	-	24,36	100

Le tableau ci-dessus affiche des prévisions totales des « Dons Programme et Legs (ABG et ABS) » de 76,902 milliards pour des émissions de 18,733 milliards de francs CFA totalement recouvrées soit un taux de 100%.

Graphique n°25 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs



❖ Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) : Dons des Gouvernements étrangers

Les Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) proviennent des dons des Gouvernements de la Suisse, du Canada et de la France. En 2021, pour une prévision de 11,740 milliards de FCFA, les ressources mobilisées au titre des ABS se chiffrent à 1,305 milliard de FCFA.

Cette mobilisation a concerné uniquement l'Appui Programmes Partenariat Gouvernance (PEGA/Suisse) ».

Tableau n°30 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b	Taux de recouvrement f=c/b
DONS PROGRAMMES ET LEGS ABS						
Dons des gouvernements étrangers						
Appui Programmes soutien Eco-Locale PSEL-DELTA (Suisse°)	-	-	-	-	-	
Appui Programmes Suisse Agro Pastoral Sikasso (PAFA)	600 000	-	-	-	-	
Appui Programmes Partenariat Gouvernance (PEGA/Suisse)	1 795 000	1 305 000	1 305 000	-	72,70	100
Appui Programmes Suisse (PDSU)	-	-	-	-	-	
Appui Programmes Suisse au Secteur de l'Elevage (PASEM)	-	-	-	-	-	
Appui Programmes Suisse (PENF)	256 500	-	-	-	-	
Appui Programmes Suisse (Santé)	-	-	-	-	-	
Appui Programmes Suisse (PADE)	108 000	-	-	-	-	
Appui Programmes Suisse (PACUM)	-	-	-	-	-	
Appui Programmes Suisse (ADER)	-	-	-	-	-	
Appui Programmes Canada (Education)	-	-	-	-	-	
Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	1 339 000	-	-	-	-	
Report Appui Programmes Canada (Santé)	3 076 171	-	-	-	-	
Report Appui Programmes Suisse	-	-	-	-	-	
Report Appui Programmes Canada (Education)	1 086 045	-	-	-	-	
Report Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	-	-	-	-	-	
Appui Programme Lx Dev (Développement rural et Sécurité)	2 753 616	-	-	-	-	
Appui Programme Lx Dev /Filière agro-pastorale (PAFA)	315 023	-	-	-	-	
Appui Programme Lx Dev/Formation et insertion professionnelle	411 014	-	-	-	-	
TOTAL ABS	11 740 369	1 305 000	1 305 000	-	11,12	100

❖ Appuis Budgétaires Généraux (ABG) : Dons des Institutions Internationales

Les appuis budgétaires généraux qui proviennent des dons des institutions internationales dont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la CDEAO et l'UEMOA sont retracés dans le tableau suivant :

Tableau n°31 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b	Taux de recouvrement f=c/b
DONS PROGRAMMES ET LEGS ABG						
Dons des institutions internationales						
Appui programmes Union Européenne	-	-	-	-	-	-
Appui programmes CEDEAO	-	-	-	-	-	-
Appui programmes BAD	2 945 000			-	-	
Appui programmes Banque Mondiale	-			-	-	-
Appui programmes Union Européenne (SBC III)	-			-	-	-
Appui programmes Union Européenne (SANAD)	39 357 000			-	-	-
Appui programmes Banque Mondiale - Energie	15 213 092	17 427 842	17 427 842	-	114,56	100
Appui programmes Banque Mondiale - Inclusion financière	-	-	-	-	-	-
Appui UEMOA	1 000 000	-	-	-	-	-
Dons des gouvernements étrangers				-	-	-
Appui programmes France (ABG)	-	-	-	-	-	-
TOTAL ABG	58 515 092	17 427 842	17 427 842	-	29,78	100

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que pour une prévision de 58,515 milliards, les émissions et les recouvrements des Appuis Budgétaires Généraux provenant des Dons des Institutions internationales sont de 17,428 milliards de francs CFA soit un taux de 29,78%.

Les Appuis Budgétaires Généraux ont concerné essentiellement le décaissement de la Banque mondiale au profit du secteur énergétique.

❖ Fonds de concours

Tableau n°32 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b	Taux de recouvrement f=c/b
DONS PROGRAMMES ET LEGS FONDS DE CONCOURS						
Fonds de concours						
Fonds de concours - COVID-19	6 646 508	-	-	-	-	-

Prévue pour 6,646 milliards de FCFA, aucun décaissement n'a été effectué en 2021 dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

2.1.1.6. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes exceptionnelles (en milliers de FCFA)

Elles sont constituées essentiellement des ressources PPTE provenant uniquement de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.

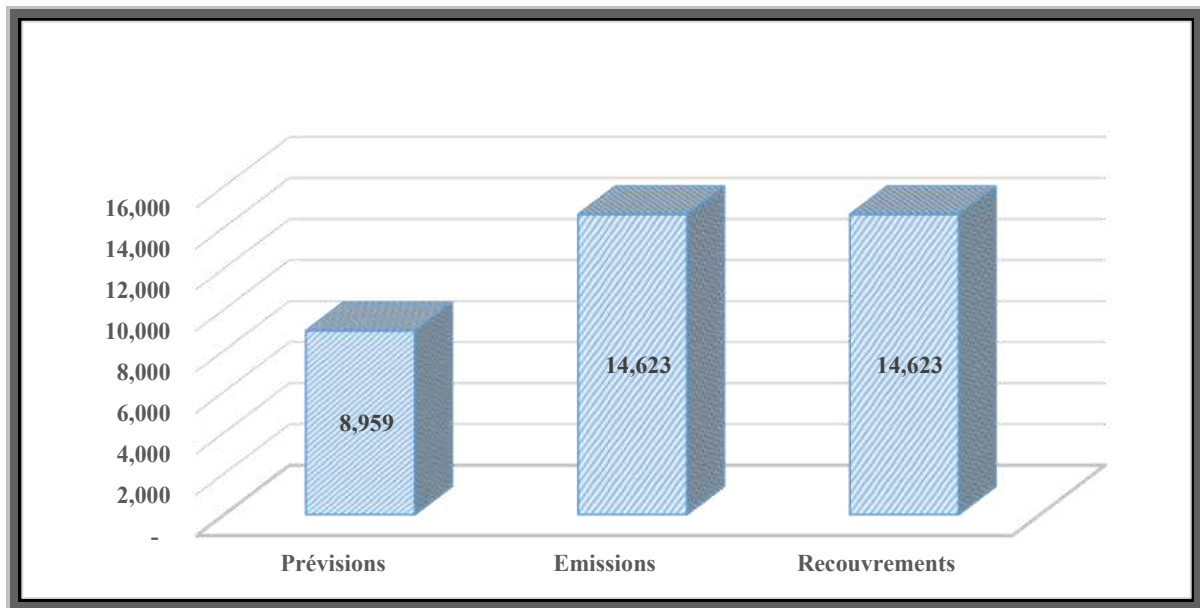
La situation d'exécution est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°33 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Remises et annulations de dette						
Ressources PPTE	8 959 000	8 788 925	8 788 925	0	98,102	100
Remise de dette FMI	0	5 835 000	5 835 000	0	-	100
Total recettes exceptionnelles	8 959 000	14 623 500	14 623 500	0	163,227	100

Il ressort de l'examen du tableau que les ressources PPTE ont été recouvrées à 100% ; cependant, aucune prévision n'a été faite pour « la Remise de dette FMI » dont les émissions et recouvrements ont été de 5,835 milliards de FCFA.

Graphique n°26 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes exceptionnelles



Observation n°8

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévision au niveau de la rubrique « Remise de dette FMI ».

Réponse du MEF :

La décision de décaissement de la deuxième tranche d'allègement du FMI au titre du fonds fiduciaire réaménagé d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a été ordonnée par son Conseil d'Administration après l'élaboration des lois de finances initiales et rectificatives 2021. De ce fait, il ne pouvait pas faire l'objet d'inscription budgétaire en termes de prévision. Cependant, l'encaissement des 5,835 milliards de FCFA sera régularisé par la loi portant règlement du Budget de l'Etat 2021 conformément à l'article 48 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances.

Du fait de la persistance de la crise sanitaire de la COVID-19, le FMI a décidé, en mars 2021, de la prolongation de l'allègement (annulation) du service de la dette en faveur du Mali pour la période du 14 avril au 15 octobre 2021, pour un montant de 7,7 millions de DTS, soit environ 5,8 milliards de FCFA. Cette décision d'annulation du service de la dette étant intervenue en cours d'exercice 2021, aucune inscription budgétaire n'avait été faite à cet effet au titre de la rubrique « Remise de dette du FMI ».

Appréciation de la Cour.

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis.

2.1.1.7. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Produits financiers (en milliers de FCFA)

Les produits financiers sont constitués des revenus des valeurs mobilières que sont les dividendes des sociétés minières et autres sociétés.

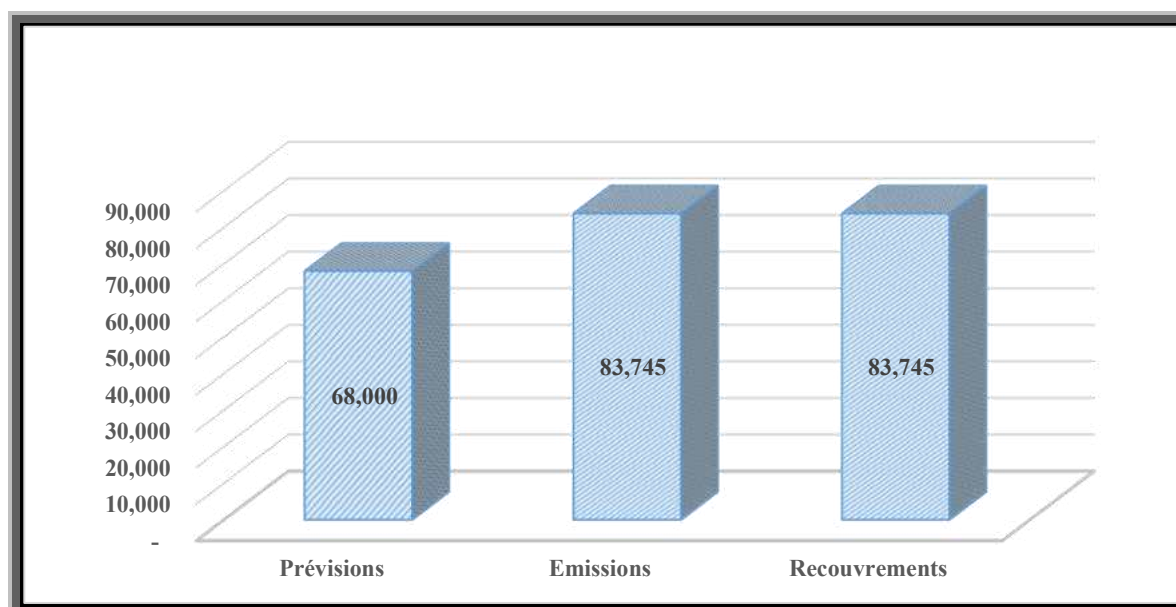
Tableau n°34 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Produits financiers (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Revenus des titres de placements						
Dividendes autres sociétés (SOTELMA et la BCEAO)	28 000 000	19 531 821	19 531 821	0	69,757	100
Dividendes des Sociétés minières	40 000 000	64 213 526	64 213 526	0	160,534	100
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	68 000 000	83 745 347	83 745 347	0	123,155	100

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que les émissions et recouvrements du poste « Produits Financiers » ont été de 83,745 milliards contre 68,00 milliards de prévisions soit un taux d'émission de 123,155%.

Les émissions et recouvrements de la rubrique « Dividendes autres sociétés (SOTELMA et la BCEAO) » ont été de 19,532 milliards de FCFA pour une prévision de 28,00 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 69,757%.

Graphique n°27 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Produits financiers



Observation n°9

Il est demandé au MEF d'expliquer le taux d'émission de 69,757% de la rubrique « Dividendes autres sociétés (SOTELMA et la BCEAO) ».

Réponse du MEF

Le taux bas de recouvrement des dividendes des autres sociétés s'explique par la chute du niveau de paiement de la SOTELMA-MALITEL, qui s'élevait à 25, 400 milliards de F CFA en 2015, contre un montant de 10,542 milliards F CFA en 2021 et 10,696 milliards de F CFA en 2020 ainsi que celui de la BCEAO (- 5 milliards de F CFA) par rapport à leur niveau de 2020.

A cela s'ajoute l'impact sur le paiement de dividendes, des décisions des organes délibérant des sociétés à participation publique, qui privilégient souvent le report du bénéfice ou la réalisation des investissements au détriment du partage du bénéfice.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et invite le MEF à plus de prudence dans l'établissement des prévisions des recettes budgétaires.

2.1.1.8. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes par services d'assiette et de recouvrement

Les services d'assiettes des recettes budgétaires proviennent de la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), la Direction Nationale des Domaines (DND).

Les recettes de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE), de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) ainsi que certaines recettes de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), et de la Direction Nationale des Domaines (DND) constituent les ressources de trésorerie.

La situation des ressources réalisées par les services d'assiettes est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°35 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes par services d'assiette et de recouvrement (en milliards de FCFA)

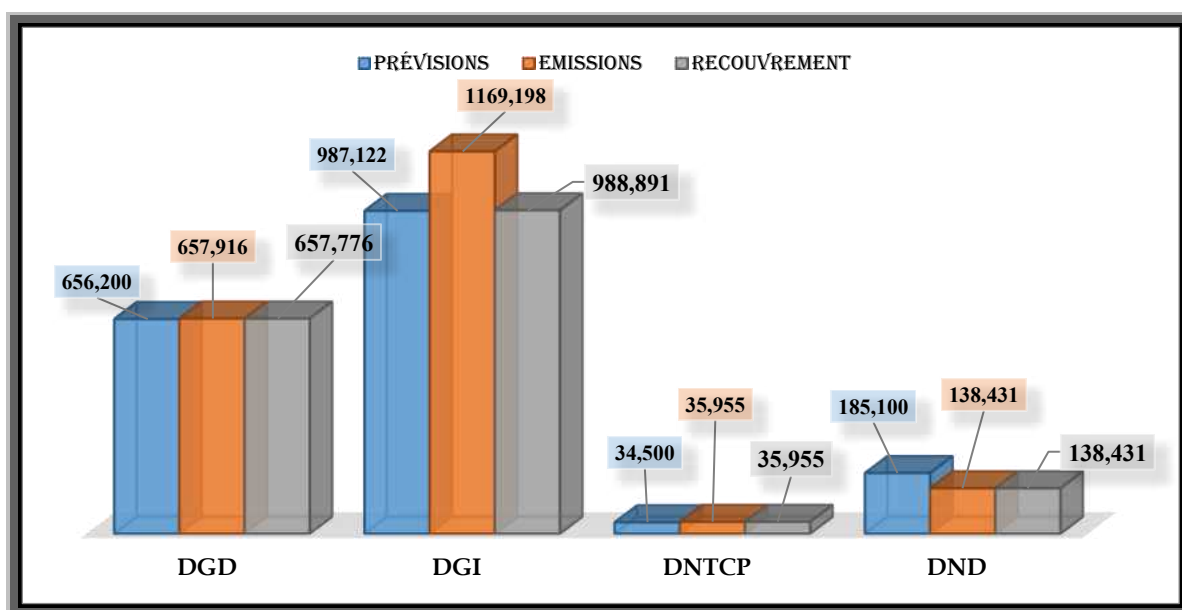
Services	Recettes budgétaires			Ressources de trésorerie			Total			RAR des recettes Budgétaires
	Prévisions	Emissions	Recouvrement	Prévisions	Emissions	Recouv.	Prévisions	Emissions	Recouv.	
DGD	656,200	657,916	657,776	-	-	-	656,200	657,916	657,776	0
DGI	987,122	1169,198	988,891	-	-	-	987,122	1169,198	988,891	180,307
DNTCP	34,500	35,955	35,955	15,792	9,323	9,323	50,292	45,278	45,278	0

DND	185,100	138,431	138,431	10,350	1,425	1,425	195,450	139,856	139,856	0
DGABE	-	-	-	80,000	-	-	80,000	0,000	0,000	
DGDP	-	-	-	5,114	5,049	5,049	5,114	5,049	5,049	
Total	1862,922	2001,500	1821,053	111,256	15,797	15,797	1974,178	2017,297	1836,850	180,307

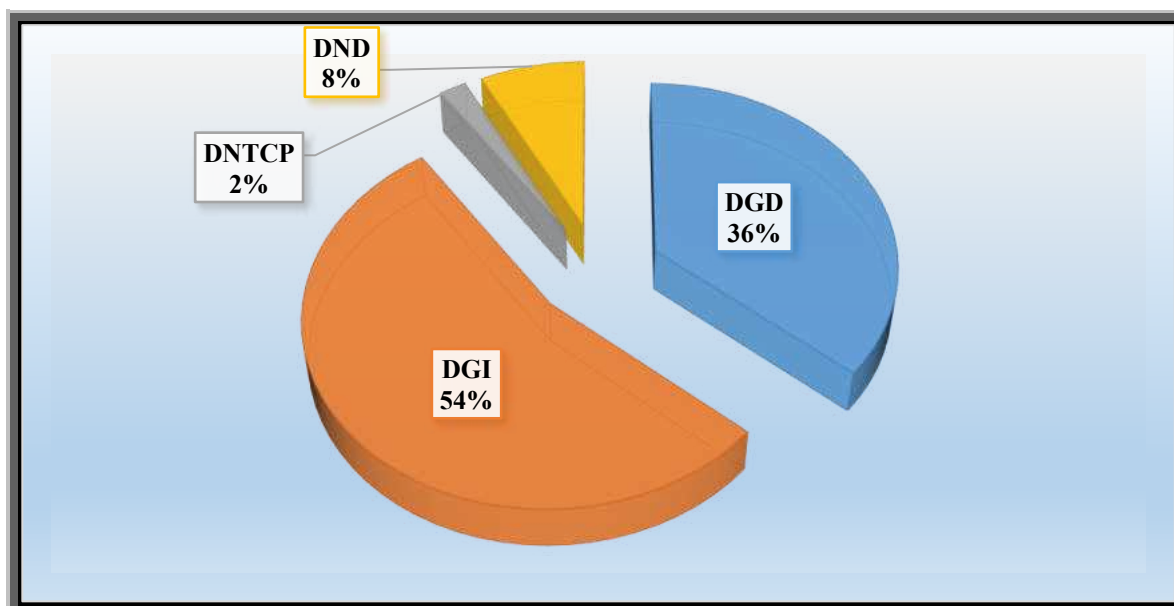
Il ressort de l'examen du tableau que les émissions des services d'assiette sont de 2001,500 milliards de FCFA pour des recouvrements de 1821,053 milliards de FCFA contre des prévisions de 1 862,922 milliards de FCFA

Les restes à recouvrer sont de 180,307 milliards de FCFA et concernent la DGI.

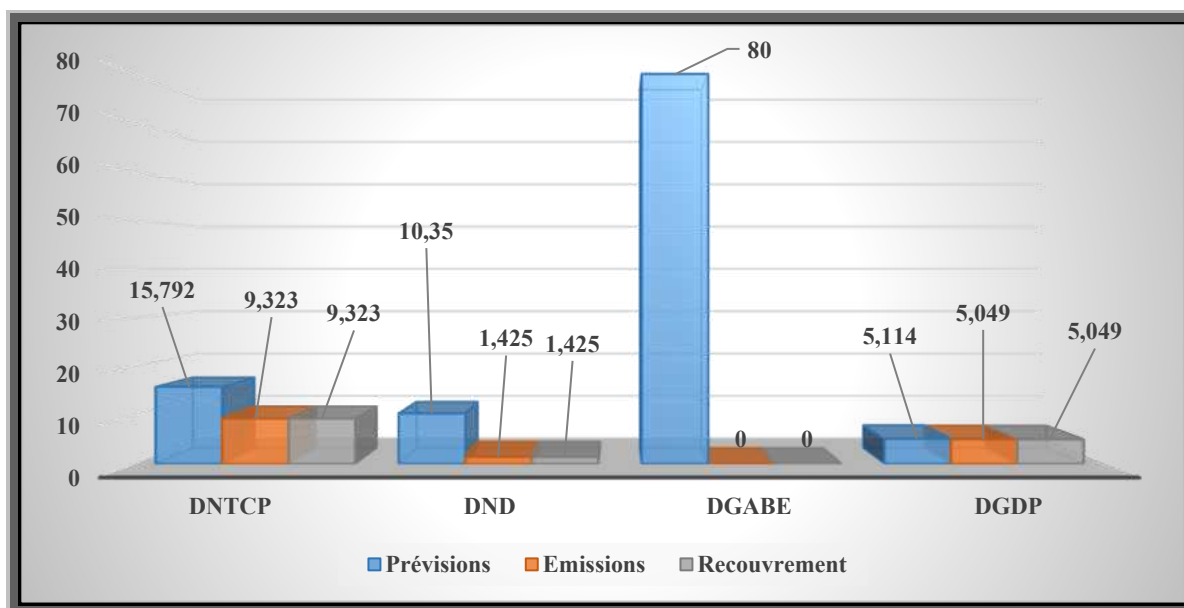
Graphique n° 28 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des services d'assiettes (Recettes Budgétaires)



Graphique n°29 : Répartition des recouvrements entre les services de recettes



Graphique n°30 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des services d’assiettes (Ressources de Trésorerie)



2.1.1.9. Comparaison des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les structures de recettes

La situation de rapprochement des données du PLR et de la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), la Direction Nationale des Domaines (DND) est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°36 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et la situation fournie par les structures de recettes

❖ **Direction Générale des Impôts (FCFA)**

Intitulés	PLR	DGI	Ecart=PLR-DGI
Prévisions (a)	929 942 000 000	987 122 000 000	-57 180 000 000
Emissions (b)	1 131 998 104 231	1 169 198 195 914	-37 200 091 683
Recouvrements (c)	951 691 144 138	988 891 235 821	-37 200 091 683
Restes à recouvrer (d=b-c)	180 306 960 093	180 306 960 093	-

L’analyse a donné les résultats suivants au niveau de la situation comparative des données du projet de loi de règlement et la situation fournie par la DGI :

Intitulés	PLR	DGI	Ecart=PLR-DGI
Prévisions (a)	929 942 000 000	987 122 000 000	-57 180 000 000
Emissions (b)	1 131 998 104 231	1 169 198 195 914	-37 200 091 683
Recouvrements (c)	951 691 144 138	988 891 235 821	-37 200 091 683
Restes à recouvrer (d=b-c)	180 306 960 093	180 306 960 093	-

Il ressort de la lecture du tableau :

- ✓ Un écart de 57,180 milliards entre les prévisions du PLR et celles de la DGI
- ✓ Un écart de 37,192 milliards entre les émissions et recouvrements du PLR et ceux de la DGI ;

Recommandation n°02

La Cour recommande au MEF la transmission à l'avenir de documents concordants.

❖ Direction Générale des Douanes (DGD) (en FCFA)

Intitulés	PLR	DGD	Ecart
Prévisions	618 080 000 000	618 080 000 000	0
Emissions	618 384 594 587	615 820 985 555	2 563 609 032
Recouvrements année courante	618 245 326 819	615 681 717 787	2 563 609 032
Restes à recouvrer	139 267 768	139 267 768	0

Un écart de 2, 564 milliards de FCFA existe entre les émissions et les recouvrements année courante du PLR et ceux de la DGD.

Observation n°10

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 2,564 milliards de FCFA constaté entre les émissions et les recouvrements année courante du PLR et ceux de la DGD.

Réponse du MEF

L'écart de 2,564 milliards F CFA s'explique par des erreurs de transcription au niveau des deux rubriques relatives :

- ✓ Taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) : lire 18.564.120 F CFA au lieu de 1.868.412 F CFA relevant du tableau erroné soit un écart de 16.815.708 F CFA ;
- ✓ Amendes et Confiscations : lire 2.829.770.360 F CFA au lieu de 282.977.036 F CFA relevant du tableau erroné soit un écart de 2.564.793.324 F CFA.

Ci-joint à la présente, le tableau définitif relatif aux prévisions, liquidations, recouvrements et restes à recouvrer, au titre de l'année 2021.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et demande au MEF la transmission à l'avenir de documents fiables.

❖ **Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (en FCFA)**

Intitulés	PLR	DNTCP	Ecart
Prévisions	34 500 000 000	34 500 000 000	
Emissions	35 955 204 280	35 955 204 280	
Recouvrements	35 955 204 280	35 955 204 280	
Restes à recouvrer	0	0	

Une concordance parfaite existe entre les données du PLR et celles de la DNTCP.

❖ **Direction Nationale des Domaines (en FCFA)**

Intitulés	PLR	DND	Ecart
Prévisions	185 100 000 000	185 100 000 000	
Emissions	138 431 000 000	138 431 000 000	
Recouvrements	138 431 000 000	138 431 000 000	
Restes à recouvrer	0	0	

Une concordance parfaite est constatée entre les données du PLR et celles de la DND.

❖ **Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (en FCFA)**

Intitulés	PLR	DGABE	Ecart
Prévisions	80 000 000 000	3 000 000 000	
Emissions	0		
Recouvrements	0		
Restes à recouvrer	0		

Prévue pour 80,00 milliards de FCFA aucune émission n'a été effectuée sur les recettes provenant de la DGABE. Suivant la note n°000002/DGABE du 29 février 2024 un montant de 470 millions de FCFA a été recouvré au titre de la vente de

matières et matériels reformés, sur une prévision de 385 millions de FCFA soit 122%. Les produits de ces ventes ont été comptabilisés au compte de la DNDC conformément à la loi de finances.

❖ Direction Générale de la Dette Publique (en FCFA)

Intitulés	PLR	DGDP	Ecart
Prévisions	5,114	5,114	
Emissions	5,049	-	
Recouvrements	5,049	5,049	
Restes à recouvrer	0	0	

L'analyse du tableau fait ressortir l'absence d'émission au niveau de la DGDP.

Une concordance parfaite est constatée entre les données du PLR et celles fournies par la DGDP au niveau des prévisions, recouvrements et restes à recouvrer.

2.1.1.9 Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes de trésorerie

Les ressources de trésorerie ont été prévues pour 111,256 milliards de FCFA, les émissions et recouvrements se sont élevés à 15,797 milliards de FCFA.

2.1.2 Analyse de la situation d'exécution des recettes des Budgets Annexes

2.1.2.1 Situation d'exécution des Budgets Annexes

Les Budgets Annexes correspondent aux Entrepôts Maliens dans les ports de transit. La situation d'exécution par Entrepôts est retracée dans le tableau suivant :

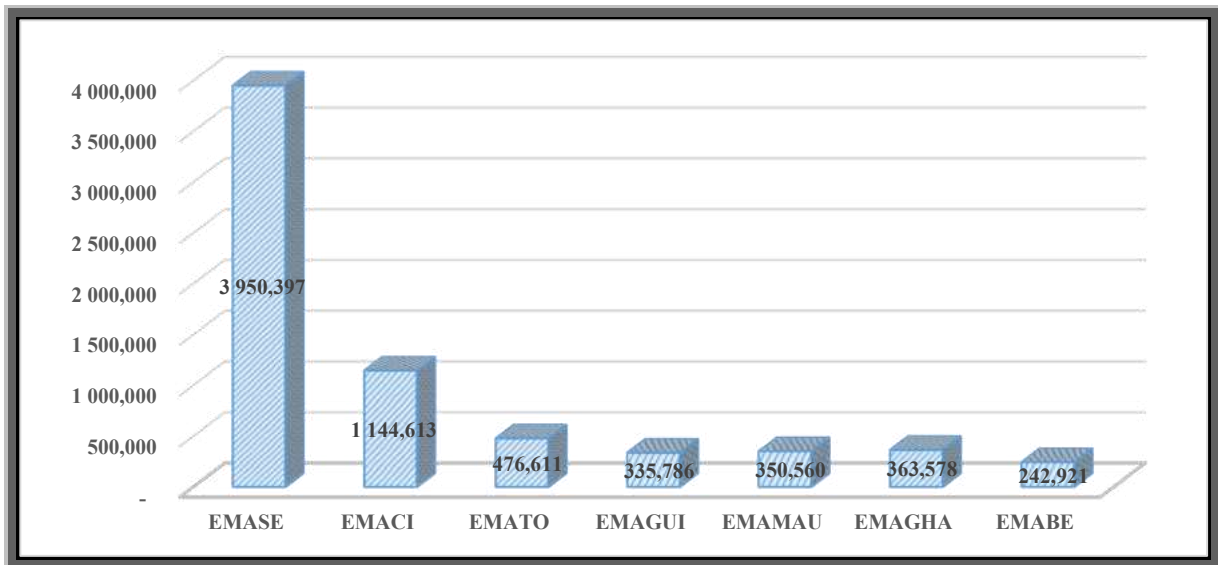
Tableau n°37 : situation d'exécution des recettes des budgets annexes

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
EMASE	3 531 691 000	4 696 756 186	3 950 397 293	746 358 893	132,99	84,11
EMACI	1 271 000 000	1 077 147 747	1 144 613 095	- 67 465 348	84,75	106,26
EMATO	789 500 000	476 611 973	476 611 973	-	60,37	100,00
EMAGUI	796 150 000	335 786 200	335 786 200	-	42,18	100,00
EMAMAU	645 323 000	350 560 246	350 560 246	-	54,32	100,00
EMAGHA	740 500 000	390 533 871	463 578 197	- 73 044 326	52,74	118,70
EMABE	339 000 000	230 837 937	242 921 770	- 12 083 833	68,09	105,23
TOTAL	8 113 164 000	7 558 234 160	6 964 468 774	746 358 893	93,16	92,14

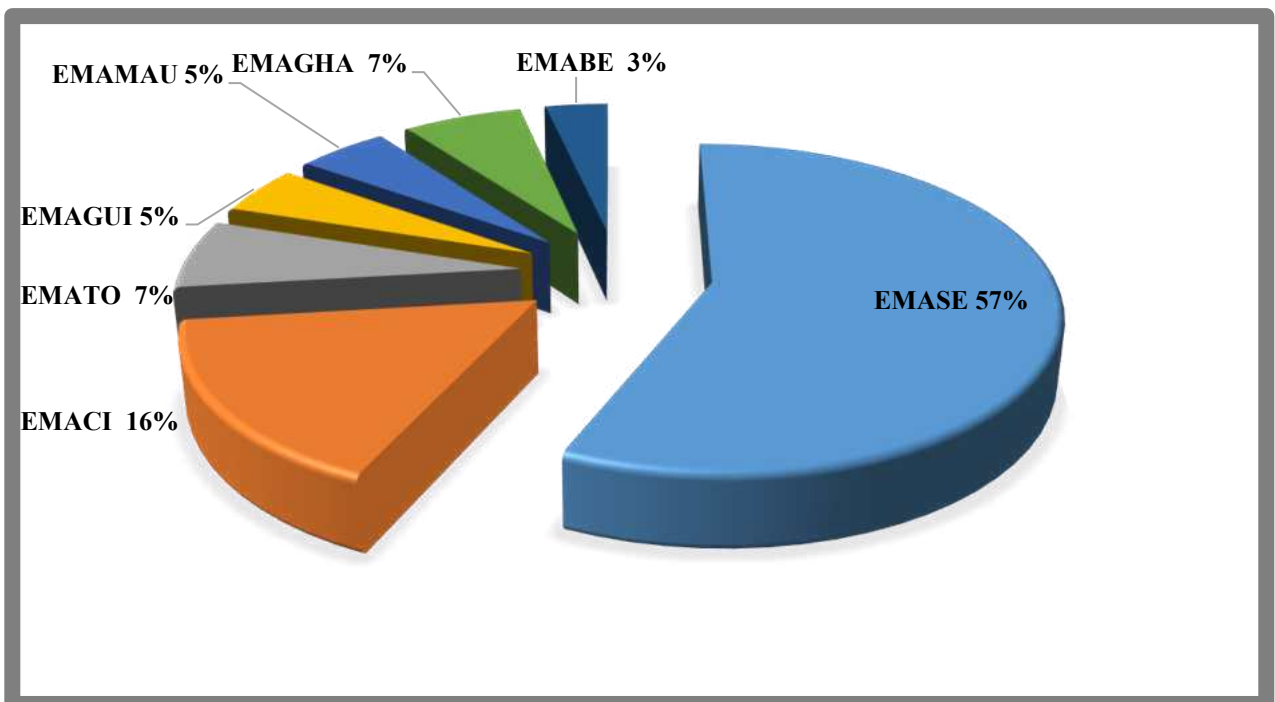
Pour une prévision de 8,113 milliards de FCFA, les émissions des entrepôts ont été de 7,558 milliards de FCFA soit 93,16% pour lesquelles 6, 964 milliards de FCFA ont été recouverts soit 92,14%.

Un taux de recouvrement inférieur à 100% est enregistré au niveau des EMASE avec 84,11%.

Graphique n° 31 : situation d'exécution des recettes des budgets annexes



Graphique n° 32 : situation d'exécution des recettes des budgets annexes



De l'analyse du graphique, il ressort que les EMASE occupent 57% des recettes réalisées au titre des Budgets Annexes suivis des EMACI (16%) et des EMATO (7%).

2.1.2.2 Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens (Budgets Annexes).

➤ Situation des EMASE

Tableau n°38 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Sénégal (EMASE) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMASE	Ecart
Prévisions	3 531 691 000	-	
Emissions	4 696 756 186	4 696 756 186	0
Recouvrements	3 950 397 293	3 950 397 293	0
Restes à recouvrer	746 358 893	746 358 893	0

L'analyse du tableau fait ressortir l'absence de prévision au niveau des EMASE.

Une concordance parfaite est constatée entre les données du PLR et celles fournies par les EMASE au niveau des émissions, recouvrements et restes à recouvrer.

➤ Situation des EMACI

Tableau n°39 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens en Côte D'Ivoire (EMACI) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMACI	Ecart
Prévisions	1 271 000 000	1 271 000 000	0
Emissions	1 077 147 747	-	-
Recouvrements	1 144 613 095	1 144 613 095	0
Restes à recouvrer	0	-	-

Le tableau des EMACI indique qu'aucune émission n'a été faite au niveau des EMACI.

➤ **Situation des EMATO**

Tableau n°40 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Togo (EMATO) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMATO	Ecart
Prévisions	789 500 000	789 500 000	0
Emissions	476 611 973	-	-
Recouvrements	476 611 973	476 611 973	0
Restes à recouvrer	0	-	-

Aucune émission n'a été faite au niveau des EMATO.

➤ **Situation des EMAGUI**

Tableau n°41 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens en Guinée (EMAGUI) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAGUI	Ecart
Prévisions	796 150 000	608 700 000	187 450 000
Emissions	335 786 200		
Recouvrements	335 786 200	335 786 200	0
Restes à recouvrer	0		-

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les observations suivantes :

- il existe un écart de 187 450 000 FCFA entre les prévisions du PLR et celles fournies par EMAGUI ;
- aucune émission n'a été faite au niveau des EMAGUI ;
- par contre, les recouvrements sont identiques.

➤ **Situation des EMAMAU**

Tableau n°42 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens en Mauritanie (EMAMAU) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAMAU	Ecart
Prévisions	645 323 000	-	
Emissions	350 560 246	350 560 246	
Recouvrements	350 560 246	350 560 246	
Restes à recouvrer	0		

La Cour constate qu'aucune prévision n'a été faite au niveau des EMAMAU.

➤ **Situation des EMAGHA**

Tableau n°43 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Ghana EMAGHA (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAGHA	Ecart
Prévisions	740 500 000	740 500 000	0
Emissions	390 533 871	-	
Recouvrements	463 578 197	463 576 197	0
Restes à recouvrer		-	-

Le tableau des EMAGHA indique qu'aucune émission n'a été faite au niveau des EMAGHA.

➤ **Situation des EMABE**

Tableau n°44 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Benin (EMABE) (en FCFA).

Intitulés	PLR	EMABE	Ecart
Prévisions	339 000 000	339 000 000	0
Emissions	230 837 937	-	-
Recouvrements	242 921 770	242 921 770	0
Restes à recouvrer		-	-

Il ressort du tableau qu'aucune émission n'a été faite au niveau des EMABE.

Observation n°11

Il est demandé au MEF d'expliquer :

- ✓ *l'absence de prévision constatée dans la situation fournie par les EMASE et les EMAMAU.*
- ✓ *l'absence d'émission dans la situation fournie par les EMACI, EMATO, EMAGUI, EMAGHA et les EMABE.*

Réponse du MEF

Dans la loi de Finances 2021, les prévisions budgétaires des EMASE et EMAMAU se présentent comme suit :

- Entrepôts Maliens au Sénégal 3 531 691 000 FCFA ;
- Entrepôts Maliens en Mauritanie 645 323 000 FCFA.

L'absence de prévision sur le certificat de recettes des EMASE et des EMAMAU s'explique par la conception dudit certificat au niveau de ces deux Entrepôts. A la différence des autres Entrepôts, les EMASE et les EMAMAU font ressortir sur leurs certificats de recettes uniquement les émissions et des recouvrements.

Des dispositions seront prises, en termes d'instructions et de modèles afin d'harmoniser la présentation des Certificats de recettes et des Comptes administratifs pour les Entrepôts maliens dans les ports de transit.

Quant à l'absence d'émission dans la situation des EMACI, EMATO, EMAGUI, EMAGHA et EMABE, elle s'explique par le fait que les recettes réalisées dans ces entrepôts sont au comptant contrairement aux EMASE. Les recouvrements étant égaux aux émissions, par conséquent ces Entrepôts font ressortir sur leurs certificats de recettes seulement la situation prévision et recouvrement. Mais des dispositions sont prises pour corriger cette divergence dans la présentation des documents comptables des Budgets Annexes pour la loi de règlement de 2024.

Ainsi, les émissions feront désormais partie intégrante des budgets des Entrepôts maliens dans les ports de transit.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

Recommandation n°03

La Cour recommande une harmonisation dans la présentation des documents comptables des Budgets Annexes (Certificats de recettes et comptes administratifs) produits par des comptables publics.

2.1.3 Analyse de la situation d'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor

2.1.3.1 Situation d'exécution des CST suivant le PLR

Tableau n°45 : Situation d'exécution des CST suivant le PLR

CST	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
PDRM	230 000	442 746	541 089	- 98 343	192	122,21
FAP Forêt	1 800 000	437 813	437 813	-	24	100,00
FAP Faune et Flore	500 000	456 163	456 163	-	91	100,00
FEIE	500 080	409 907	409 907	-	82	100,00
FAAFEE	550 000	507 813	507 813	-	92	100,00
FFRFPAM	350 000	250 000	250 000	-	71	100,00
FNAA	5 000 000	2 000 000	2 000 000	-	40	100,00
FCRIT	2 500 000	1 912 925	1 912 925	-	77	100,00
FR C TVA	95 300 000	76 730 831	76 730 831	-	81	100,00
FNDS	3 000 000	-	-	-	-	-
FDD	61 626 713	81 031 792	81 031 792	-	131	100,00
TOTAL	171 356 793	164 179 990	164 278 333	- 98 343	96	100,06

Prévues pour 171,357 milliards de FCFA, les émissions des CST ont été de 164,180 milliards de FCFA soit 96% et les recouvrements de 164,278 milliards de FCFA soit 100,06%.

La Cour constate que les recouvrements ont dépassé les émissions d'un montant de 98,343 millions de FCFA au lieu de 92,612 millions de FCFA tel qu'il ressort de la situation des recettes budgétaires du PLR soit une différence de 5,731 millions de FCFA.

Observation n°12

Il est demandé au MEF d'expliquer cette différence de 5,731 millions de FCFA.

Réponse du MEF

L'écart entre les émissions et les recouvrements des comptes spéciaux est de -98,343 millions de FCFA. Ce montant est constitué des restes à réaliser et des excédents de recettes (+92,612 millions de FCFA et -190,955 millions de FCFA). Dans la détermination des restes à réaliser, les excédents réalisés ne sont pas pris en compte. Ainsi, dans le tableau des recettes, c'est plutôt la situation des restes à réaliser qui y ressort, soit +92,612 millions de FCFA, imputable au PDRM. Il faut noter que le PDRM a effectué des recouvrements sur créances d'un montant de 190,955 millions de FCFA, sur lesquels il n'y avait pas de prévision budgétaire, soit un excédent de -

190,955 millions de FCFA. C'est la soustraction doublement, des restes à réaliser, de ce montant qui donne les 5,731 millions de FCFA (190 ,955 -92,612-92,612=5,731).

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et demande au MEF une harmonisation des données du PLR et celles des documents annexés.

2.1.3.2 Situation de recouvrement des recettes des CST suivant la PGT

Tableau n°46 : Situation de recouvrement des recettes des CST suivant la PGT

CST	Report de solde au 01/01/2021	Recettes du 01/01/ au 31/12/2021	Total des recettes au 31/12/2021
Fonds de Développement des Ressources Minérales	Non produite	Non produite	-
Fonds Aménagement et Protection de la Forêt	Non produite	Non produite	-
Fonds Aménagement et Protection de la Faune et Flore	2 274 030 415	1 058 430 505	3 332 460 920
Fds d'Etude d'Impact Environnemental	472 822 467	0	472 822 467
Fds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant	428 996 672	325 000 000	753 996 672
Fds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des Activités Minières	30 034 674	250 000 000	253 034 674
Fds National d'Appui à l'Agriculture	2 296 285 068	3 209 195 000	5 505 480 068
Fds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	2 280 149 722	662 925 103	2 943 074 825
Fds de remboursement des crédits TVA	25 984 117 131	51 574 073 629	77 558 190 760
Fds National pour le Développement de la Statistique	3 197 154 612	0	3 197 154 612
Fds pour Développement Durable	74 166 636 049	6 461 973 349	82 628 609 398
Fds de Développement de l'Eau	-3 999 668	58 892 400	54 892 732
TOTAL DES RECTTES ENCAISSEES EN 2021		63 600 489 986	

2.1.3.3 Comparaison des recouvrements détaillés des CST du PLR et ceux de la PGT

La situation des recouvrements des Comptes Spéciaux du Trésor produite par la PGT et le PLR est retracée dans les différents tableaux suivants :

Tableau n°47 : Situation des recouvrements des Comptes Spéciaux du Trésor produite par la PGT et le PLR

CST	PLR (a)	PGT (b)	Ecart c= (a-b)
Fonds de Développement des Ressources Minérales	541 089 266	Non produite	-
Fonds Aménagement et Protection de la Forêt	437 813 310	Non produite	-
Fonds Aménagement et Protection de la Faune et Flore	456 163 388	1 058 430 505	-602 267 117
Fds d'Etude d'Impact Environnemental	409 907 543	0	409 907 543

Fds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant	507 813 000	325 000 000	182 813 000
Fds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des Activités Minières	250 000 000	250 000 000	0
Fds National d'Appui à l'Agriculture	2 000 000 000	3 209 195 000	-1 209 195 000
Fds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	1 912 925 103	662 925 103	1 250 000 000
Fds de remboursement des crédits TVA	76 730 830 770	51 574 073 629	25 156 757 141
Fds National pour le Développement de la Statistique	0	0	0
Fds pour Développement Durable	81 031 791 972	6 461 973 349	74 569 818 623
Fds de Développement de l'Eau	-	58 892 400	-58 892 400
TOTAL DES RECTTES ENCAISSEES EN 2021	164 278 334 352	63 600 489 986	100 677 844 366

Il ressort de l'examen du tableau, qu'excepté les Fonds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des Activités Minières des écarts existent entre les montants encaissés par la PGT et ceux du PLR au niveau de tous les autres CST.

Observation n° 13

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts entre les montants encaissés par la PGT et ceux figurant dans le PLR.

Réponse du MEF

Les montants figurant au PLR sont issus de la loi des finances et sont donc des prévisions de recettes qui sont évaluatifs. Les montants fournis par la PGT sont des montants réellement encaissés au titre des comptes d'affection spéciale du Trésor et peuvent être différents des prévisions budgétaires, d'où les différents écarts constatés.

Appréciation de la Cour

La PGT étant la structure chargée de l'intégration de la comptabilité des CST, aucune différence de chiffres ne devrait exister entre les montants encaissés par la PGT et ceux figurant dans le PLR, en conséquence, la Cour maintient son observation.

Recommandation n°04

La Cour recommande au MEF de veiller à la cohérence entre les chiffres du PLR et ceux de la PGT.

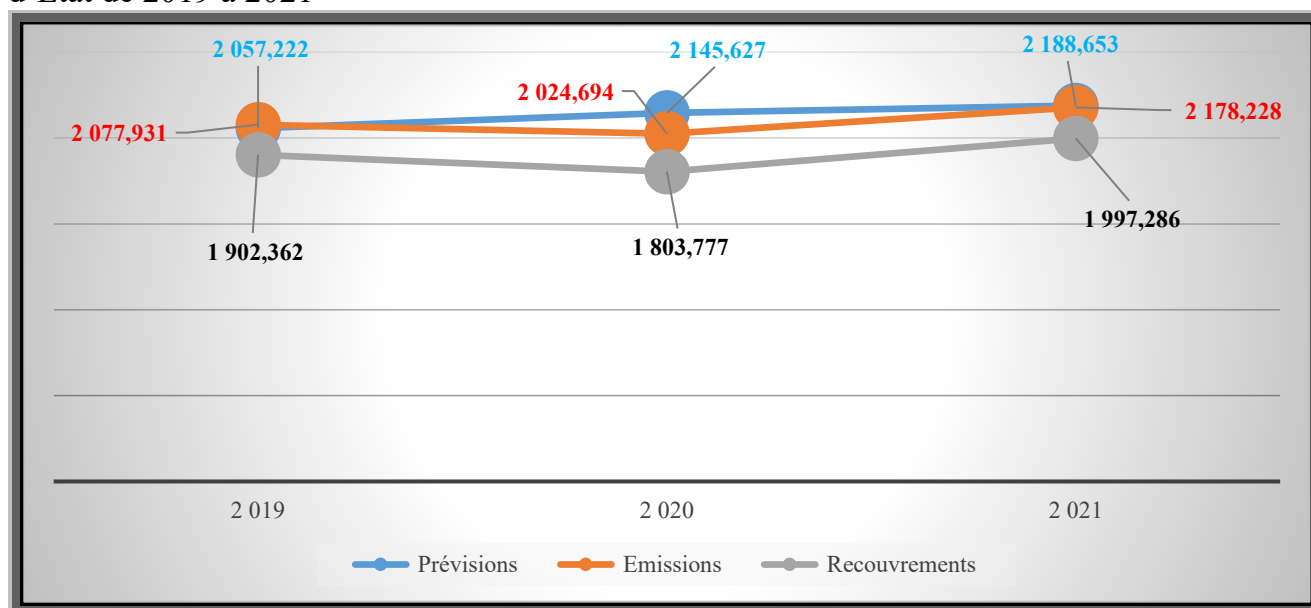
2.1.4 Situation évolutive des prévisions rectifiées, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2019 à 2021

Tableau n°48 : comparaison évolutive des prévisions rectifiées, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2019 à 2021 (en milliards de FCFA)

Exercices	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Taux d'émission (b/a)	Taux de recouvrement (c/b)	Taux de réalisation (c/a)
2019	2057,222	2077,931	1902,362	101,01	91,55	92,47
2020	2145,627	2024,694	1803,777	94,36	89,09	84,07
2021	2 188,653	2 178,228	1 997,286	99,52	91,69	91,26

Il ressort de l'examen du tableau que les émissions de la période sous revue ont été inférieures aux prévisions exceptées celles de 2019 où elles ont été supérieures aux prévisions. Quant aux recouvrements, ils ont été inférieurs aux émissions sur les trois exercices concernés.

Graphique n°33 : Evolution des prévisions, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2019 à 2021



2.1.5. Situation des Restes à recouvrer (RAR) de 2021

2.1.5.1. Situation des RAR par Budget

Les restes à recouvrer ressortis du tableau des recettes annexées au Projet de loi de règlement sont présentés par service dans le tableau suivant :

Tableau n°49 : Situation des Restes à recouvrer par type de budget

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer	
				PLR	Section des Comptes
Budget Général	2 009 082 969 000	2 006 489 670 534	1 826 043 442 673	180 446 227 861	180 446 227 861
B. Annexes	8 113 164 000	7 558 234 160	6 964 468 774	746 358 893	746 358 893
CST	171 456 793 000	164 179 991 469	164 278 334 352	92 612 000	0
Total				181 285 198 754	181 192 586 754

Au titre de l'exercice 2021, les RAR des recettes du Budget d'Etat suivant le calcul de la Section des Comptes sont de 181,192 milliards de FCFA au lieu de 181,285 milliards de FCFA tel que dégagé dans le PLR.

Ces différences de calculs se situent au niveau des CST dont les recouvrements sont supérieurs aux émissions de 98,342 millions de FCFA au lieu de 92,612 millions de FCFA d'où l'absence de RAR.

Observation n° 14

Il est demandé au MEF d'expliquer ce montant de restes à recouvrer de 92,612 millions des CST.

Réponse du MEF

Les restes à recouvrer de 92,612 millions de FCFA des Comptes Spéciaux du Trésor sont imputables au Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM). Ce montant correspond aux restes à recouvrer sur les droits et frais administratifs. Sur des émissions de 442,746 millions de FCFA, le PDRM a réalisé des recettes (hors recouvrements sur créances) de 350,134 millions de FCFA, soit un reste à recouvrer de 92,612 millions de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF.

2.1.5.2. Situation des RAR par structures

Tableau n°50 : Situation des RAR de la DGI, DGD, EMASE et le Programme de Développement des Ressources Minérales (en FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer d=b-c	RAR SC-CS
DGI (Budget Général)	987 122 000 000	1 169 198 000 000	988 891 000 000	180 307 000 000	180 307 000 000
DGD (Budget Général)	656 200 000 000	657 915 000 000	657 776 000 000	139 000 000	139 000 000
EMASE (Budgets Annexes)	3 531 691 000	4 696 756 186	3 950 397 293	746 358 893	746 358 893
PDRM (CST)	230 000 000	442 746 383	541 089 266*	92 612 000	92 612 000
Total				181 284 970 893	181 192 358 893

Les restes à recouvrer du budget d'Etat sont repartis entre la DGI, la DGD et les EMASE et le PDRM.

Observation n°15

Il est demandé au MEF d'expliquer l'existence de restes à recouvrer au niveau du PDRM alors que les recouvrements sont supérieurs aux émissions.

Réponse du MEF

Les 92 612 000 de FCFA au niveau du PDRM ne constituent pas un dépassement des émissions par les recouvrements mais plutôt des restes à recouvrer. Les émissions du service se chiffrent à 442 746 383 FCFA contre des recouvrements (hors recouvrements sur créances) de 350 134 383 de FCFA, soit un reste à recouvrer de 92 612 000 FCFA. Cependant, il a réalisé des recouvrements sur créances à hauteur de 190 954 883 FCFA. Ces excédents de recettes n'ont pas été pris en compte dans le calcul des restes à recouvrer.

Appréciation de la Cour

La Cour constate que sur le montant de 541 089 266 FCFA recouvré par le PDRM, 350 134 383 de FCFA ont été recouverts hors émission. En conséquence en faisant la différence entre le montant des émissions de 442 745 383 FCA moins les 350 134 383 FCFA(hors émission) le montant des restes à recouvrer est effectivement de 92 612 000 FCFA

Cependant, la Cour prend acte des réponses données par le MEF.

❖ **Restes à recouvrer de la DGI**

La situation des restes à recouvrer de la DGI par rubrique d'impôts est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°51 : Situation comparative des RAR par rubrique d'impôts du PLR et de la DGI en FCFA.

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer DGI	Ecart
BIC privé	7 333 494 429	7 333 494 429	
IS Privé	61 725 557 681	61 725 557 681	-
I.T.S retenue secteur privé	19 699 898 723	19 699 898 723	-
Impôts sur les revenus fonciers	636 371 673	636 371 673	-
IRVM	4 052 956 155	4 052 956 155	-
Contribution forfaitaire	4 557 880 856	4 557 880 856	-
TVA privé	69 651 672 520	69 651 672 520	
Taxes sur les contrats d'assurances	1 094 518 382	1 094 518 382	
Taxes sur les activités financières	8 608 498 074	8 608 498 074	
TARTOP	2 946 111 600	2 946 111 600	-
TOTAL DGI	180 306 960 093	180 306 960 093	-

La Cour constate une *concordance entre les données du PLR et ceux de la DGI*.

❖ Restes à recouvrer de la DGD

Les restes à recouvrer de la DGD par nature de recettes est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°52 : Situation comparative des RAR par rubrique de taxes du PLR et de la DGD (en FCFA)

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer DGD	Ecart
Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services			
TVA sur Importations	91 259 844	91 259 844	-
Taxes Intérieures sur Produits Pétroliers (TI PP)	3 017 769	3 017 769	-
ISCP/Autres Produits	63 726	63 726	-
Redevances statistiques	4 249 933	4 249 933	-
Droits de Douanes (DD)	40 676 496	40 676 496	-
Total DGD	139 267 768	139 267 768	-

Il résulte de l'analyse du tableau qu'aucun écart n'existe entre les données du PLR et la situation fournie par la DGD.

❖ Restes à recouvrer EMASE (Budgets Annexes) par nature de recettes

Tableau n°53 : Situation comparative des RAR par rubrique du PLR et des BA (en FCFA)

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer EMASE	Ecart
Revenus de l'Entreprise et du Domaine	3 117 200	3 117 200	-
Droits et frais Administratifs	268 946 895	268 946 895	-
Autres recettes non fiscales	474 294 798	474 294 798	-
Total	746 358 893	746 358 893	-

Il résulte de l'analyse du tableau ci-dessus une concordance entre la situation des RAR du PLR et celle fournie par les EMASE. Cependant, le montant des restes à recouvrer demeure important, toute chose contraire au principe de paiement des droits au comptant. Suivant le certificat de recettes produit par les EMASE, les RAR sur exercices antérieurs sont de 409 360 194 FCFA et pour l'année 2021 ils sont de 336 998 699 FCFA.

Observation n°16

Il est demandé au MEF de fournir les diligences mises en œuvre pour l'apurement de ces restes à recouvrer.

Réponse du MEF

Les diligences mises en œuvre en vue de l'apurement des RAR sont les suivantes :

- ✓ la poursuite du recensement et du classement des RAR par nature, par âge et par importance en vue de mieux les appréhender, et d'engager les actions idoines pour leur recouvrement ou leur admission en non-valeur,
- ✓ solliciter l'appui des huissiers pour le recouvrement des RAR compliqués avec la mise en branle de toutes les procédures de recouvrement ;
- ✓ la création des brigades spéciales pour le recouvrement des RAR au niveau des structures opérationnelles de la DGI.
- ✓ Depuis 2023, les EMASE ont initié diverses actions et mesures.

Ainsi, au 31 décembre 2021, les restes à recouvrer qui s'élevaient à 746 358 893 FCFA étaient constitués de 378 382 883 FCFA pour le compte des usagers avec un compte actif dans les livres comptables des EMASE et 376 976 010 FCFA pour le compte des usagers qui n'opèrent plus d'activité sur l'axe Dakar-Bamako. Sur les restes à recouvrer dus par le premier groupe, les EMASE ont recouvré à hauteur de 360 001 745 FCFA. Ces efforts de recouvrement entamés par les EMASE continueront.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF.

Recommandation n°05

La Cour recommande au MEF de veiller à la mise en œuvre des actions envisagées par les EMASE en vue du recouvrement total de ces RAR.

2.1.6. Situation des allègements fiscaux de la DGI

2.1.6.1. Dégrèvements fiscaux

Tableau n°54 : Situation des dégrèvements fiscaux par source de dégrèvement

Impôts	Dépenses fiscales 2020	Dépenses fiscales 2021	Variation
TVA	25,68	83,58	225,48
Taxes sur les activités financières	39,00	29,57	-24,19
Impôts sur les sociétés	64,09	22,68	-64,61
Droits d'enregistrement	0,045	9,14	1931,61
Taxes sur les contrats d'assurance	11,26	0,95	-91,58
Contributions forfaitaires à la charge de l'employeur	0,12	0,12	0,97
IBIC	0,27	0,09	-65,10
Total	140,87	146,13	3,73

En FCFA

Source : Rapport de dépenses fiscales 2021/11^{ème} Edition/Division Politiques Fiscales

La Cour constate une augmentation de 3,73% des dépenses fiscales entre 2020 et 2021.

2.1.6.2. Exonérations fiscales

a.) Situation des exonérations accordées par la DGI

La Cour note que la DGI n'a pas fourni une situation détaillée des dépenses fiscales (exonérations et dégrèvements).

b.) Situation des exonérations fournies par la DGD

La situation des exonérations communiquée par la DGD est résumée dans le tableau suivant.

Tableau n°55 : Situation des exonérations fiscales accordées au cordon douanier au titre de l'année 2021 par nature de droits et taxes (*En millions de FCFA*)

N°	Titres d'exonérations		Bases légales	Valeurs	
00	Besoins Nationaux	EDM-SA	La convention du 30/7/2009, Arrêté n°09-0070/MEF-SG du 26/01/2009	808,2	
		AUTRES	Convention, Arrêté, Lettre du MEF	74 531,8	
Sous total besoins Nationaux				75 339,9	
01	Privilèges diplomatiques		-Conventions internationales, Accords de Siège. -Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008	36 114,5	
02	Déménagements et Effets personnels		Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008	83,7	
03	Incitation à l'investissement	Code minier & pétrolier (PP-PNP)	PP PNP	-Ordonnance n°99-032/PRM-RM du 19/8/1999 portant code minier ; -Ordonnance n°91-065/P-CTSP du 19/9/1991 portant code minier	53 270,7 3 721,8
		Sous total /Code minier et Pétrolier			56 992,5
		Code des investissements		Loi n°2012-016 du 27/02/2012 portant code des investissements	16 186,9
		Sctés Conventionnées		Convention, Arrêté, Lettre du MEFB	77,4
		Sous total /incitation à l'investissement			
04	Financements extérieurs		Accords de financement	17 854,7	
05	Dons et Aides		Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008	14 396,2	
06	ONG		Accords cadre avec l'Etat	714,0	
07	Exonérations Exceptionnelles		Arrêtés et Lettres MEF	36 971,8	
TOTAL				254 731,5	

Les exonérations de la DGD ont été de 254,732 milliards de FCFA en 2021 contre 268,866 milliards de FCFA) en 2020 soit une baisse de 14,134 milliards de francs CFA.

2.1.6.3. Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2019 à 2021

Tableau n°56 : Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2019 à 2021 (en milliards de FCFA)

La situation évolutive est retracée dans le tableau suivant :

Tableau : Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2019 à 2021 (en milliards de FCFA)

Exercices budgétaires	DGI	DGD	Total des dépenses fiscales	Recettes fiscales	Taux %
2019	147,636	124,597	272,233	1 446,654	18,81
2020	269,480	268,866	538,346	1 460,134	36,87
2021	146,13	254,732	400,862	1 638,173	24,47
Total	563,246	648,195	1 211,441	4 544,961	26,65

De 2019 à 2021, les dépenses fiscales se sont élevées à 1 211,441 milliards de FCFA soit 26,65% du total des recettes fiscales de ces trois exercices. Ces dépenses fiscales par année correspondent à 18,81% des recettes fiscales de 2019 ; 36,87 de celles de 2020 et 24,47 de 2021.

Recommandation n°06

La Cour recommande au MEF une rationalisation des exonérations.

2.1.7. Situation des valeurs inactives (vignettes) au 31/12/2021

De l'exploitation des documents transmis par le MEF la situation des valeurs inactives (Vignettes) par service de la DGI est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°57 : La situation des valeurs inactives (Vignettes) par service de la DGI est retracée dans le tableau suivant :

Services des Impôts	Stock initial au 01/01/2021	Reçus en 2021	Quantités Totales reçues	Ventes		Reliquat au 31/12/2021	
				Quantité	Valeur	Nombre	Valeurs en FCFA
DGE			16 360	7 822	290 686 600	8 538	
DME 1			10 193	1 871	78 387 000	8 322	379 030 400
DME 2			10 194	1 032	42 610 600	9 162	414 861 800
DRI du District	-	-	-	-	-	-	-
DID Centre I			25 475	9 013	220 231 000	16 442	1 153 687 450
DID Centre II			13 142	2 648		10 494	
DID Centre III							
DID Centre IV			27 300	20 396	392 952 000	6 904	284 617 000

DID Centre V			49 005	15 578	413 968 300	33 427	2 881 308 950
DID Centre VI			63 805	24 545	654 757 900	39 260	3 823 835 350
DRI_KAYES	-	-	-	-	-	22 807	1 427 175 450
DRI_KOULIKORO			51 620	30 612	-	21 008	
DRI_SIKASSO			33 905	11 315	-	22 590	2 030 798 600
DRI_SEGOU			39 850	12 928	565 785 578	26 922	2 537 010 850
DRI_MOPTI	-	-	-	-	-	-	12 700
DRI_TOMBOUCTOU	-	-	-	-	-	8 364	977 668 400
DRI_GAO			6 050	2 560	111 432 800	3 490	523 587 200
DRI_KIDAL			2 350	382	10 361 100	3 718	422 169 015
DRI_MENAKA			3 700	425	13 669 000	3 275	-
DRI_TAOUDENI	-	-	-	-	-	-	-
DRI_KOUTIALA			11 188	3 182	156 588 900	8 006	733 399 500
DRI_NARA			730	147	3 044 400	583	-
DRI_BOUGOUNI			497 682	76 774	128 549 400	420 938	-
Total			862 549	221 230		276 452	

La Cour constate que sur une quantité de 862 549 vignettes toutes catégories reçues, les quantités vendues se chiffrent à 221 230, ce qui dégage un stock de 276 452.

Ce constat relatif à l'importance du stock de vignettes en fin de période a été fait par la Cour dans ses rapports de 2019 et 2020.

Elle relève également des incohérences entre les chiffres de certains centres des Impôts :

✓ Au niveau du centre I :

Le stock en début d'année est de 675, les ventes se sont chiffrées à 85 soit un stock final de 590 au lieu de 570 soit un écart de 20 vignettes.

✓ Au niveau du centre III : la situation des stocks et des ventes de vignettes n'a pas été transmise ;

✓ Au niveau du centre IV : le stock final est de 229 au lieu de 204 soit un écart de 25 vignettes.

Recommandation n° 07

La Cour recommande au MEF de :

- ***prendre en compte l'historique des ventes des trois dernières années pour les prévisions d'acquisition de vignettes ;***
- ***renforcer la concertation avec la Direction Générale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux pour l'obtention de données fiables sur le parc auto.***

2.2. Analyse des Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont constituées des :

- ✓ produits provenant des cessions d'actifs,

- ✓ produits des emprunts à court, moyen et long terme
- ✓ dépôts sur les comptes des correspondants.
- ✓ remboursements des prêts et avances,

Ces ressources sont réalisées par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Direction Nationale des Domaines (DND), la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) et la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP).

La situation d'exécution des ressources de trésorerie par nature est retracée dans le tableau suivant :

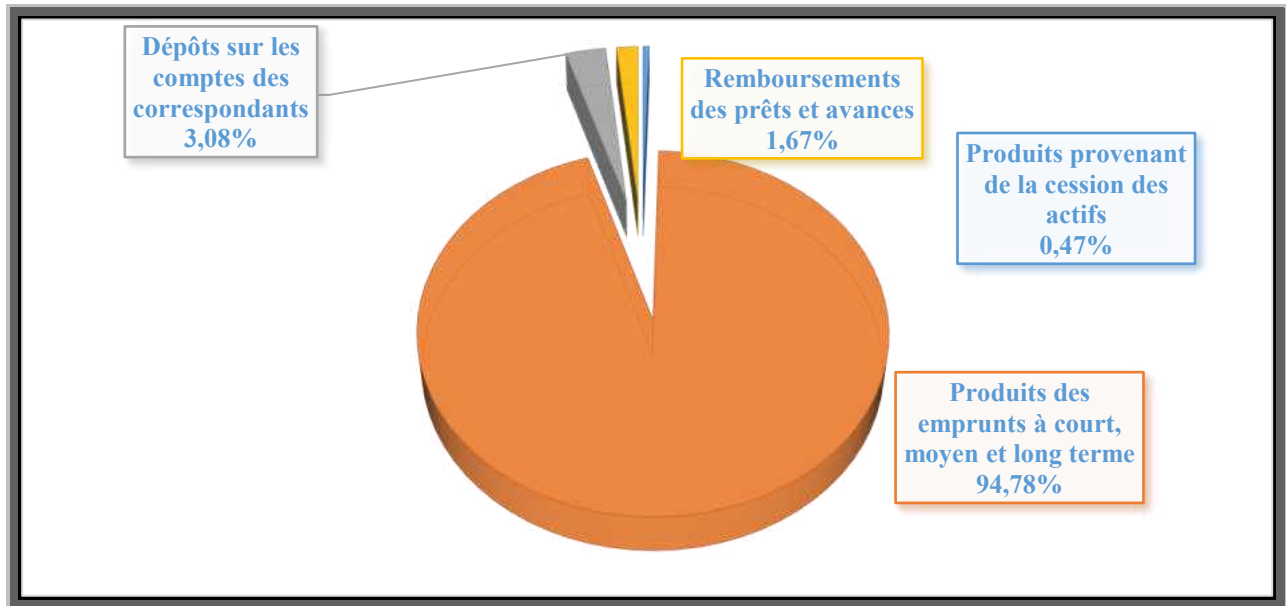
Tableau n°58 : Comparaison des prévisions aux réalisations des ressources de trésoreries par source de financement (en milliers de FCFA)

Ressources de trésorerie	Prévisions (a)	Réalisations (b)	Restes à réaliser c=a-b	Taux de réalisation d=b/a
Produits provenant de la cession des actifs	90 350 000	1 425 000	88 925 000	1,58
Aliénation du Domaine mobilier	450 000	192 000	258 000	42,67
Aliénation d'immeubles	9 900 000	1 233 000	8 667 000	12,45
Recettes de privatisation	80 000 000	-	80 000 000	-
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	220 858 413	286 695 000	- 65 836 587	129,81
Produits des emprunts projets	168 600 000	95 369 000	73 231 000	56,57
Produits des emprunts programmes	52 258 413	191 326 000	- 139 067 587	366,12
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 791 977	9 323 000	6 468 977	59,04
Remboursements des prêts et avances	5 114 000	5 049 000	65 000	98,73
Total des ressources de trésorerie	332 114 390	302 492 000	29 622 390	91,08

Il ressort de l'examen du tableau que les ressources de trésorerie ont été réalisées à hauteur de 302,492 milliards de FCFA pour des prévisions établies à 332,114 milliards de FCFA, soit 91,08%. Les restes à réaliser sont de 29,622 milliards de FCFA.

Le faible taux de réalisation se situe au niveau des Produits provenant de la cession des actifs (1,58%). Quant aux Produits des emprunts à court, moyen et long terme, ils ont été réalisés à hauteur de 286,695 milliards de FCFA soit 129,81% pour une prévision rectifiée de 220, 858 milliards de FCFA.

Graphique n° 34 : Pourcentage de recouvrements des sources de financement dans les ressources de trésorerie



De l'analyse du graphique on constate que les « produits des emprunts à court, moyen et long terme » représentent 94,78% des ressources de trésorerie réalisées en 2021.

III. ANALYSE DES BALANCES GENERALES DE L'EXERCICE 2021 DES COMPTABLES SUPERIEURS DU TRESOR

3.1. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2020 et la balance d'entrée de 2021 des comptables supérieurs du trésor

Poste comptable	Balance de sortie 2020	Balance d'entrée 2021	Ecart
ACCT	5 732 889 564 836	5 732 889 564 836	
PGT	5 701 124 131 838	Balance non transmise	
RGD	3 571 150 536 809	3 571 150 536 809	
TR. Kayes	86 223 179 631	86 223 179 631	
TR. Koulikoro	301 448 404 117	301 448 404 117	
TR. Sikasso	175 034 292 837	Balance non transmise	
TR. Ségou	138 077 830 504	138 077 830 504	0
TR. Mopti	106 605 074 227	106 605 074 227	0
TR. Tombouctou	75 880 219 385	75 880 219 385	0
TR. Gao	63 697 259 928	63 697 259 928	0
TR. Kidal	21 248 388 252	21 164 533 492	83 854 760
TR. Ménaka	11 879 395 312	11 879 395 312	0
TR. Taoudéni	10 183 591 995	10 185 006 396	1 414 401

TR. Nioro du Sahel	950 826 612	950 826 612	0
TR. Dioila	824 524 147	824 524 147	0
TR. Bougouni	248 938 997	Balance non transmise	
TR. Koutiala	180 762 298	180 762 298	0

Il ressort de l'analyse du tableau que le principe d'intangibilité au bilan d'ouverture n'a pas été respecté au niveau des postes comptables suivants :

- ✓ TR de Kidal : écart de 83 854 760 FCFA entre la balance de sortie de 2020 et la balance d'entrée de 2021 ;
- ✓ TR de Taoudéni : écart de 1 414 401 FCFA entre la balance de sortie de 2020 et la balance d'entrée de 2021 ;

Les balances générales des comptes au 31 décembre 2021 des postes comptables suivants n'ont pas été transmises : Paierie Générale du Trésor, les trésoreries régionales de Sikasso et Bougouni.

Observation n° 17

Il est demandé au MEF d'expliquer :

- **les écarts entre les soldes de sortie 2020 et soldes d'entrée 2021 des balances des TR de Kidal et Taoudéni ;**
- **la non production des balances générales des comptes au 31 décembre 2021 des postes comptables suivants: Paierie Générale du Trésor, les trésoreries régionales de Sikasso et Bougouni.**

Réponse du MEF

S'agissant des écarts entre les soldes de sortie de 2020 et soldes d'entrée 2021 des balances des TR, après vérification au niveau de Taoudéni, il n'a pas été constaté de différence entre les deux balances du Poste Comptable. Concernant la Trésorerie Régionale de Kidal, l'écart, s'explique par le fait que le poste n'effectuait pas de report à nouveau de 2019 à 2022. Après ce constat, les exercices concernés ont été déclôturés afin de procéder à la constatation des écritures de reports à nouveau sur les balances de 2019 à 2022. Les balances au 31 décembre 2020 et 2021 de Kidal ainsi que celles au 31 décembre 2021 de Sikasso, de Bougouni, de Taoudéni et de la PGT sont jointes en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour informe le MEF que les comptes de 2020 de la TR de Taoudéni ont fait l'objet de jugement provisoire le 24 octobre 2021 avec une balance présentant un solde de sortie de 10 183 591 995 FCFA. Les réponses du comptable à l'arrêt provisoire n°033 parvenues à la Cour le 05 février 2025 ne contestent pas la ligne de compte fixée par la Cour au montant de 10 183 591 995 FCFA ce qui est différent du solde d'entrée de 10 185 006 396 FCFA de la balance de 2021.

En conséquence elle maintient son observation.

En ce qui concerne la non production des balances générales, la Cour informe le MEF de la réception le 29 janvier 2025 par lettre n°000053/DNTCP-DN du 27 janvier 2025 des balances de la Paierie Générale du Trésor, et des trésoreries régionales de Sikasso et Bougouni

Le rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2020 et la balance d'entrée de 2021 de la Paierie Générale du Trésor et des trésoreries régionales de Sikasso et Bougouni est ressorti dans le tableau suivant :

Poste comptable	Balance de sortie 2020	Balance d'entrée 2021	Ecart
PGT	5 701 124 131 838	5 701 124 131 838	-
TR. Sikasso	175 034 292 837	175 180 565 722	146 272 885
TR. Bougouni	248 938 997	248 938 997	-

La Cour constate que le principe d'intangibilité n'a pas été respecté au niveau de la TR de Sikasso.

Recommandation n°08

La Cour recommande au MEF le respect du principe d'intangibilité.

3.2. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2020 et la balance d'entrée de la gestion 2021 de la balance intégrée détaillée de l'ACCT

Le rapprochement des soldes de sortie de 2020 au solde d'entrée 2021 par classe des comptes de la balance intégrée détaillée de l'ACCT est retracée dans le tableau suivant :

Classe	Balance de sortie 2020		Balance d'entrée 2021		Ecart	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1	2 686 942 643 101	5 837 480 706 547	2 686 942 643 101	5 837 480 706 547	0	0
2	3 795 669 776 333	1 274 974 006 473	3 795 669 776 333	1 274 974 006 473	0	0

3	4 648 875 080 084	3 932 866 148 264	4 648 875 080 084	3 932 866 148 264	0	0
4	470 599 521 819	1 758 431 781 025	470 599 521 819	1 758 431 781 025	0	0
5	1 201 665 620 972	-	1 201 665 620 972	-	0	0
Total	12 803 752 642 309	12 803 752 642 309	12 803 752 642 309	12 803 752 642 309	0	0

Il ressort une concordance parfaite du rapprochement des soldes de sortie de 2020 au solde d'entrée 2021 par classe des comptes de la balance intégrée détaillée de l'ACCT.

3.3. Rapprochement entre les comptes individuels des comptables principaux de l'Etat et la balance consolidée de l'ACCT

3.3.1. Comparaison des opérations de gestion des postes comptables supérieurs et celles de la balance consolidée de l'ACCT

Le rapprochement entre les comptes individuels des comptables principaux de l'Etat et la balance consolidée de l'ACCT est retracé dans le tableau suivant :

Poste comptable	Opération de gestion débitrice	Opération de gestion créditrice
ACCT	13 420 050 428 114	13 420 050 428 114
PGT	12 033 186 781 287	12 033 186 781 287
RGD	7 558 875 028 172	7 558 875 028 172
TR. Kayes	1 393 892 941 730	1 393 892 941 730
TR. Koulikoro	1 762 398 779 989	1 762 398 779 989
TR. Sikasso	1 272 707 545 160	1 272 707 545 160
TR. Ségou	807 187 476 701	807 187 476 701
TR. Mopti	566 216 794 291	566 216 794 291
TR. Tombouctou	226 086 725 788	226 086 725 788
TR. Gao	248 738 967 584	248 738 967 584
TR. Kidal	57 095 324 199	57 095 324 199
TR. Ménaka	50 878 105 061	50 878 105 061
TR. Taoudéni	33 175 804 323	33 175 804 323
TR. Nioro du Sahel	5 060 541 233	7 693 348 124
TR. Dioila	5 487 377 124	5 487 377 124
TR. Bougouni	5 514 882 135	5 514 882 135
TR. Koutiala	2 521 328 198	2 521 328 198
Total	51 996 744 113 552	51 996 744 113 552
Balance consolidée de l'ACCT	41 415 175 556 177	41 415 175 556 177
Ecart	10 581 568 557 375	10 581 568 557 375

Un écart de 10 581 568 557 375 FCFA est constaté entre le total des opérations de gestion débitrices et créditrices des comptes individuels des comptables principaux de l'Etat et la balance consolidée de l'ACCT.

Recommandation n°09

La Cour recommande au MEF de s'assurer de la concordance entre les balances individuelles des comptables supérieurs du Trésor et la balance consolidée de l'ACCT.

3.3.2. Comparaison des soldes des Comptes des collectivités territoriales « compte 441 » et des Etablissements Publics Nationaux « compte 443.3 » des postes comptables supérieurs et ceux figurant dans la balance générale de l'ACCT :

Les soldes de sortie des comptes des collectivités territoriales et des comptes des Etablissements Publics Nationaux au 31 décembre 2021 sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°59 : Solde de sortie des comptes des collectivités territoriales et des EPN par postes comptables supérieurs (en FCFA)

Poste comptable	Collectivités Régions	Collectivités Cercles	Collectivités Communes	District de Bamako	EPN
	441.1	441.2	441.3	441.4	443.3
ACCT	-	-	-	-	16 952 252 084
PGT	-	-	-	-	
RGD	-	-	1 355 565 129	19 385 847	916 251 444
TR. Kayes	2 550 623 344	1 069 244 738	3 901 551 655	-	0
TR. Koulikoro	1 112 389 772	316 082 442	-279 332 312	-	55 545 305
TR. Sikasso					
TR. Ségou	736 964 957	182 285 731	2 809 345 850	-	57 857 464
TR. Mopti	659 784 930	278 139 574	1 916 751 528	-	11 718 846
TR. Tombouctou	955 834 755	331 935 862	1 801 260 779	-	6 759 090
TR. Gao	80 829 936	286 017 725	1 020 546 301	-	371 055 174
TR. Kidal	83 606 047	19 768 060	59 009 696	-	2 343 717
TR. Ménaka	4 479 264	6 143 072	33 241 436	-	-
TR. Taoudéni	313 030 292	261 661 413	689 769 499	-	1 784 520
TR. Nioro du Sahel	-	-	-	-	-
TR. Dioila	-	-	-	-	-
TR. Bougouni				-	-
TR. Koutiala	-	-	-	-	-
Total par compte				19 385 847	
Balance consolidée de l'ACCT	11 504 691 081	4 367 588 408	22 239 766 114	19 385 847	18 960 748 339
Ecart				0	

Les balances générales des comptes de 2021 de la PGT, de la TR de Sikasso et de Bougouni n'ont pas été transmises.

De l'analyse du tableau on constate :

- ✓ l'existence d'un solde de sortie débiteur de - 279 332 312 FCFA pour les collectivités communes de Koulikoro (compte 441.3).

Ce déficit constaté est en contradiction avec les « Guides relatifs aux normes comptables et au fonctionnement des comptes du PCE et le Référentiel Comptable Consolidé des Services du Trésor », qui précisent que les comptes des collectivités territoriales (compte 441) sont créditeurs ou nuls.

- ✓ des écarts entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance consolidée de l'ACCT au niveau des comptes suivants : 441.1 ; 441.2 ; 441.3 et 443.3.

Observation n° 18

Il est demandé au MEF d'une part, de faire parvenir les balances générales des comptes au 31 décembre 2021 de la PGT, de la TR de Sikasso et de Bougouni et d'autre part d'expliquer :

- ✓ *le déficit constaté au niveau du compte collectivités communes de Koulikoro dans la mesure où les comptes des correspondants doivent être créditeurs ou nuls ;*
- ✓ *les écarts constatés entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance consolidée de l'ACCT au niveau des comptes suivants : 441.1 ; 441.2 ; 441.3 et 443.3.*

Réponse du MEF

Les balances au 31 décembre 2021 des Trésorerie Régionales de Sikasso et de Bougouni sont jointes en annexe.

S'agissant du déficit constaté au niveau du compte collectivités communes de Koulikoro, il relève de la gestion antérieure à l'exercice 2010. Toutefois, des dispositions sont prises pour leurs apurements progressifs.

En ce qui concerne les écarts entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance consolidée, il s'explique par la non-exhaustivité des balances exploitées dans le rapport.

Appréciation de la Cour

La Cour informe le MEF de la réception le 29 janvier 2025 par lettre n°000053/DNTCP-DN du 27 janvier 2025 les balances de la Paierie Générale du Trésor, des trésoreries régionales de Sikasso et Bougouni.

Le rapprochement entre les comptes individuels des comptables principaux de l'Etat et celui de la balance consolidée de l'ACCT a permis de constater des écarts au niveau des comptes suivants : 441.1 ; 441.2 ; 441.3 et 443.3.

Poste comptable	Collectivités Régions	Collectivités Cercles	Collectivités Communes	District de Bamako	EPN
	441.1	441.2	441.3	441.4	443.3
ACCT	-	-	-	-	16 952 252 084
PGT	-	-	-	-	568 694 957
RGD	-	-	1 355 565 129	19 385 847	916 251 444
TR. Kayes	2 550 623 344	1 069 244 738	3 901 551 655	-	0
TR. Koulikoro	1 112 389 772	316 082 442	-279 332 312	-	55 545 305
TR. Sikasso	4 891 370 865	1 848 786 257	7 521 853 643	-	9 126 338
TR. Ségou	736 964 957	182 285 731	2 809 345 850	-	57 857 464
TR. Mopti	659 784 930	278 139 574	1 916 751 528	-	11 718 846
TR. Tombouctou	955 834 755	331 935 862	1 801 260 779	-	6 759 090
TR. Gao	80 829 936	286 017 725	1 020 546 301	-	371 055 174
TR. Kidal	83 606 047	19 768 060	59 009 696	-	2 343 717
TR. Ménaka	4 479 264	6 143 072	33 241 436	-	-
TR. Taoudéni	313 030 292	261 661 413	689 769 499	-	1 784 520
TR. Nioro du Sahel	-	-	-	-	-
TR. Dioila	-	-	-	-	-
TR. Bougouni	-	-	-	-	-
TR. Koutiala	-	-	-	-	-
Total par compte	11 388 914 162	4 600 064 874	20 829 563 204	19 385 847	18 953 388 939
Balance consolidée de l'ACCT	11 504 691 081	4 367 588 408	22 239 766 114	19 385 847	18 960 748 339
Ecart	-115 776 919	232 476 466	-1 410 202 910	0	-7 359 400

Recommandation n°10

La Cour recommande un apurement diligent du déficit constaté au niveau de la collectivité commune de Koulikoro.

3.3.3. Analyse et comparaison des soldes des Comptes d'imputation provisoire retracés dans les balances générales des comptables supérieurs du trésor et celle de l'ACCT

L'analyse des soldes des comptes d'imputation provisoire retracés dans les balances générales des comptables supérieurs du trésor a porté sur les comptes 470 ; 472 ; 475 et 477.

Tableau n° :60 Analyse et comparaison des soldes de sortie des comptes d'imputation provisoire ressortie des balances générales des comptables supérieurs du trésor et du solde de la balance intégrée de l'ACCT (en FCFA)

Poste comptable	Imputation provisoire de dépenses à régulariser chez les comptables principaux	Imputation provisoire de dépenses chez les comptables secondaires non centralisateurs	Imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux	Imputation provisoire de recettes chez les comptables secondaires non centralisateurs
	470	472	475	477
ACCT	69 098 996 756	-	887 260 280 484	-
PGT	Non parvenue	Non parvenue	Non parvenue	Non parvenue
RGD	11 906 863 182		19 459 160 455	-
TR. Kayes	1 753 371 396	401 700 697	269 653 114	456 336 020
TR. Koulikoro	177 113 864	-	16 074 728	
TR. Sikasso	Non parvenue	Non parvenue	Non parvenue	Non parvenue
TR. Ségou	231 324	196 351 215	15 000	-
TR. Mopti	32 850 974	136 023 021	168 580 769	43 827 965
TR. Tombouctou	5 276 753 564	-139 600 236	1 481 263 128	223 240 936
TR. Gao	160 658 752		20 665 157	
TR. Kidal	834 616 524		5 910 021	344 579 604
TR. Ménaka	2 623 146			55 921 880
TR. Taoudéni	25 062			93 876 982
TR. Nioro du Sahel	14 840		461 192	
TR. Dioila	15 409			
TR. Bougouni	Non parvenue	Non parvenue	Non parvenue	Non parvenue
TR. Koutiala			1 000 000	
Total par compte	89 244 134 793	594 474 697	908 683 064 048	1 217 783 387
Balance consolidée de l'ACCT	246 796 206 797	8 629 774 093	908 499 101 251	- 15 957 415 231

Il résulte de l'analyse de la balance consolidée de l'ACCT que :

- ✓ les balances générales des comptes au 31 décembre 2021 de la PGT, de la TR de Sikasso et de Bougouni n'ont pas été transmises ;
- ✓ les comptes d'imputation provisoires de recettes 475 (imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux) ont enregistré des montants importants non régularisés de 908 499 101 251 FCFA
- ✓ les comptes d'imputation provisoires de recettes 477(imputation provisoire de recettes chez les comptables secondaires non centralisateurs) présentent un solde déficitaire global de 15 957 415 231 FCFA. Ce solde déficitaire est constaté au niveau du compte 4771 « comptable sur le territoire national » ;
- ✓ des écarts sont constatés entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance consolidée de l'ACCT au niveau des comptes suivants : 470, 472, 475 et 477.

Observation n° 19

Il est demandé au MEF de faire parvenir les balances générales des comptes de la PGT, de la TR de Sikasso et de Bougouni et d'expliquer :

- ✓ ***la non régularisation au 31 décembre 2021 le solde de 908 499 101 251 FCFA des comptes d'imputation provisoires de recettes 475 (imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux),***
- ✓ ***le solde débiteur anormal des comptes d'imputation provisoires de recettes 477(imputation provisoire de recettes chez les comptables secondaires non centralisateurs) d'un montant de 15 957 415 231 FCFA. Ce solde déficitaire est constaté au niveau du compte 4771 « comptable sur le territoire national » ;***
- ✓ ***les écarts sont constatés entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance consolidée de l'ACCT au niveau des comptes suivants : 470, 472, 475 et 477.***

Réponse du MEF

- ✓ L'augmentation du solde des comptes d'imputation provisoire des recettes 475 (imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux) au 31 décembre 2021 est imputable principalement aux comptes 47562 et 47564, utilisés pour la prise en charge des envois de fonds des postes comptables à l'ACCT. À la réception des fonds envoyés par les postes, le compte 5121 « compte courant des comptables principaux » est débité contre le crédit des comptes 5112 « chèques à l'encaissement » et 47562-47564 « recettes à imputer après vérification » selon qu'il s'agit des chèques ou des ordres de virement (OV).
- ✓ À la réception des BR, les comptes 5112, 47562 ou 47564 sont débités contre le crédit des comptes 390... « comptes d'opérations entre l'ACCT et les postes comptables ».
- ✓ Cependant, en raison de la non-disponibilité des BR concomitamment aux envois de fonds pour permettre l'identification exacte de la nature de l'opération (Chèques ou OV) des erreurs d'imputations et de comptabilisations sont intervenues sur ces comptes. Ainsi, il ressort qu'à la réception de certains BR, le compte 5112 « chèques à l'encaissement était débité en lieu et place des comptes 47562 ou 47564 » recettes à imputer après vérification initialement crédité. Ce qui fait qu'on ressortait en fin d'année avec des soldes anormalement élevés sur les comptes 5112 en débit et des comptes 47562 ou 47564 en crédit. A cet effet, les opérations concernées ont été identifiées et des corrections ont été apportées depuis août 2023.
- ✓ En 2024, le niveau d'apurement est estimé à 852 milliards soit 96% de taux d'apurement.
- ✓ En ce qui concerne les écarts entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance consolidée, il s'explique par la non-exhaustivité des balances exploitées dans le rapport.

Appréciation de la Cour

La Cour :

- ✓ *rappelle au MEF que la transmission à la Cour des comptes de gestion de l'exercice 2021 est fixée au 30 juin 2022 conformément aux dispositions de l'article 28 du décret n°2018-0009/P-RM du 18 janvier 2018, délai de six mois suffisant pour la correction des irrégularités constatées dans les écritures comptables du Trésor ;*
- ✓ *prend acte des réponses données par le MEF dans le cadre de l'apurement des comptes d'imputation provisoire avec un taux de 96% d'apurement ;*

Recommandation n°11

La Cour recommande au MEF la transmission à l'avenir du PLR accompagné de tous les documents cités à l'article 49 de la loi 2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée, relative aux lois de finances.

3.3.4. Analyse et comparaison des comptes de tiers et financiers figurant sur la balance générale des comptables supérieurs du trésor et ceux de l'ACCT

Les **comptes 461.8** : « *Rejet de chèque à l'encaissement* » et **5111** : « *Effets à recevoir et engagements cautionnés* » figurant sur les différentes balances du Trésor au 31 décembre 2021 se présentent comme suit dans le tableau suivant :

Tableau n°61 : Solde par poste comptable des comptes : 461.8 « *Rejet de chèque à l'encaissement* », 5111 « *Traités de douanes* » et 5112 « *chèques à l'encaissement* »

(En FCFA)

Poste comptable	Rejet de traites en douanes	Rejet de chèque à l'encaissement	Traités en douanes	Chèques à l'encaissement
	461.7	461.8	5111	5112
ACCT		6 938 493 216	139 807 812	836 317 776 239
PGT				536 123
RGD	464 882 780	2 059 253 164	385 000 000	3 605 085 641
TR. Kayes		450 482 141		351 014 591
TR. Koulikoro				2 144 483
TR. Sikasso		2 335 346 186		640 500 000
TR. Ségou			100 000 000	725 783 703
TR. Mopti		80 941 243		44 665 953
TR. Tombouctou		6 941 104		30 911 158
TR. Gao				105 604 591
TR. Kidal				
TR. Ménaka				
TR. Taoudéni				
TR. Nioro du Sahel				

TR. Dioila				
TR. Bougouni				
TR. Koutiala				
Total par compte	464 882 780	11 871 457 054	624 807 812	841 824 022 482
Balance consolidée de l'ACCT	464 882 780	11 871 457 054	624 807 812	842 622 308 261
Ecart	0	2 335 346 186	0	798 285 779

Source : balances des postes comptables supérieurs du Trésor) T.R.=Trésorerie Régionale
Balance consolidée de l'ACCT

L'analyse des balances fait ressortir des soldes importants des comptes :

- 461.7 « Rejet de traites en douanes » d'un montant de 464 882 780 FCFA ;
- 461.8 « Rejet de chèque à l'encaissement » d'un montant de 11 871 457 054 FCFA,
- 51111 « Traités de douanes » d'un montant de 624 807 812 FCFA et 5112 « chèques à l'encaissement » d'un montant de 841 182 986 359 FCFA.

Ces moyens de règlement ont servi à régulariser des opérations de recettes budgétaires et leur non encaissement constitue des manques de ressources pour le Trésor public. Un écart de 2 335 346 186 FCFA est constaté *entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance générale consolidée de l'ACCT au niveau du compte 461.8 « Rejet de chèque à l'encaissement ».*

Observation n° 20

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part le non encaissement au 31 décembre 2021 des traités (comptes 461.7 et 51111) chèques (comptes 461.8 et 5112) sachant que les états de développement de solde produits font ressortir des chèques à l'encaissement de 2005 à 2019 et des traités en douanes comptabilisés en mai, juin et août 2013 et d'autre part l'écart de 2 335 346 186 FCFA constaté entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance générale consolidée de l'ACCT au niveau du compte 461.8 « Rejet de chèque à l'encaissement ».

Réponse du MEF

La balance de l'Etat se caractérise parfois par l'existence de soldes sédentaires assez anciens dans certains comptes qui présentent des difficultés d'apurement dues essentiellement à l'absence des gestionnaires teneurs desdits comptes ainsi qu'à l'indisponibilité des pièces justificatives indispensables.

Depuis 2014, les traités en douane ne sont pas acceptés par les Comptables du Trésor comme moyen de recouvrement des droits et taxes de l'Etat. Les montants figurant sur les balances (comptes 4617 et 5111) constituent les opérations non encore dénouées malgré les diligences menées par les Comptables. En effet, à part les états de développement de soldes, aucune autre information n'est disponible sur les tiers détenteurs, ce qui a rendu difficile leur régularisation au 31 décembre 2021.

Concernant les comptes des chèques 4618 et 5112, les dispositions sont toujours prises au niveau des Comptables pour les encaissements effectifs de ces montants.

Il faut aussi rappeler que le débit du 5112 est en lien avec le crédit des 47562-47564 évoqué au niveau de l'observation 25. En effet, les erreurs d'imputations et de comptabilisations à l'origine de ce solde élevé ont été identifiées et corrigées en 2023. De ce fait, en 2024, le niveau d'apurement est estimé à 852 milliards soit 96% de taux d'apurement.

En ce qui concerne les écarts entre le montant total des balances par poste comptable et celui de la balance consolidée, il s'explique par la non-exhaustivité des balances exploitées dans le rapport.

Appréciation de la Cour

La Cour rappelle au MEF que les traites en douanes (compte 5111) constatés concernent le poste comptable de Ségou pour des opérations comptabilisées en 2013. Le tiers détenteur est Djigué SA pour un montant total de 100 000 000 FCFA tel qu'il ressort de l'état de développement de solde transmis par le TPR de Ségou.

Quant au compte 4618 « Rejet de chèque à l'encaissement » le solde passe de 11 666 477 830 FCFA au 1/1/2021 à 11 871 457 054 FCFA au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 204 979 224 FCFA,

Recommande n°11

Au regard de ce qui précède, la Cour recommande au MEF la mise en œuvre de toutes les diligences légales possibles dans le but d'un assainissement et d'un dénuement diligents de ces situations qui perdurent depuis plusieurs années.

3.3.5. Situation des restes à payer et des restes à recouvrer assortie de la balance générale du trésor (solde du compte 40 : « fournisseurs et comptes rattachés » et du compte 41)

Tableau n°62 : Situation comparative des restes à payer assortis des balances générales du trésor et du PLR (en FCFA)

Poste comptable	Restes à payer au 31/12/2021 (Compte 40)	Restes à recouvrer au 31/12/2021 (Compte 41)
ACCT	1 370 808 870	-
PGT	Non parvenue	-
RGD	405 984 913	27 347 502 925
TR. Kayes	353 911 878	3 908 338 304
TR. Koulikoro	0	1 408 943 168
TR. Sikasso	Non parvenue	Non parvenue
TR. Ségou	1 146 889 986	8 788 573 393

TR. Mopti	14 678 008	6 535 498 563
TR. Tombouctou	1 587 849 915	0
TR. Gao	784 391 267	4 959 496 669
TR. Kidal	584 346 696	83 854 760
TR. Ménaka	938 326 817	0
TR. Taoudéni	1 120 010 296	0
TR. Nioro	455 664 593	0
TR. Dioila	1 054 544 949	0
TR. Bougouni	Non parvenue	Non parvenue
TR. Koutiala	80 218 947	0
Total des balances par poste (a)	9 897 627 135	53 032 207 782
Balance consolidée de l'ACCT (b)	249 377 505 158	66 670 573 849
PLR (c)	-	181 285 198 754
Ecart 1 : a-b	239 479 878 023	13 638 366 067
Ecart 2 : b-c	-	114 614 249 905

Les restes à payer assortis de la balance générale consolidée du Trésor au 31 décembre 2021 correspondant au solde du compte 40 « *Fournisseurs et comptes rattachés* » sont de 249,377 milliards de FCFA contre un montant de 9,897 FCFA correspondant au total des postes comptables supérieurs du trésor hormis les situations de la PGT et les TR de Sikasso et Bougouni.

Les restes à recouvrer assortis de la balance générale consolidée du trésor au 31 décembre 2021 correspondant au solde du compte 412 sont de 66,670 milliards de FCFA ceux du PLR sont de 181,285 milliards de FCFA, soit un écart de 114,615 milliards de FCFA.

Un écart de 13,638 milliards de FCFA est constaté entre le montant des RAR de la balance générale consolidée de l'ACCT et celui du total des balances générales par poste comptable supérieur du trésor exception faite de la PGT, la TR de Sikasso et de la TR de Bougouni.

Observation n° 21

Il est demandé au MEF de fournir les diligences mises en œuvre en vue du recouvrement de ces reliquats d'impôts et taxes non encaissés au 31 décembre 2021 et d'expliquer d'une part l'écart de 114,615 milliards de CFA constaté entre le PLR et la balance générale consolidée de l'ACCT et d'autre part l'écart de 13,638 milliards de FCFA constaté entre le montant des RAR de la balance générale consolidée de l'ACCT et celui du total des balances générales par poste comptable supérieur du trésor excepté la PGT, la TR de Sikasso et de Bougouni.

Réponse du MEF

Les restes à recouvrer figurant dans la balance générale des comptes du Trésor au 31 décembre 2021 correspondent surtout au stock des années antérieures avant les réformes conférant aux régies financières les émissions de recettes et les recouvrements en même temps.

Quant aux écarts entre les restes à recouvrer des différentes situations, il faut rappeler que ceux figurant dans la balance consolidée constituent un stock résiduel des années antérieures. Cependant, les restes à recouvrer qui ressortent du projet de loi de règlement sont des données relatives uniquement à l'exercice courant. Elles sont communiquées par les régies financières et intégrées dans le projet de loi de règlement.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

Recommandation n°12

Dans le cadre de l'assainissement de la balance du trésor la Cour recommande au MEF un traitement diligent et définitif du stock résiduel des RAR des années antérieures.

3.3.6 Comparaison de la situation d'exécution du Budget Général 2021 ressortie de la balance générale du Trésor et celle du PLR.

Tableau n° 63 : Comparaison des produits et des charges de la balance générale du Trésor et ceux du PLR.

Comptes	Produits	Charges	Résultat
ACCT : compte 1311 (a)	3 249 974 119 199	3 200 948 124 506	49 025 994 693
PLR (b)	1 826 043 442 673	2 363 654 648 609	-537 611 205 936
Ecart (c=a-b)	1 423 930 676 526	837 293 475 897	-488 585 211 243

Il ressort de l'analyse du tableau :

- ✓ un écart de 1,424 milliard de FCFA entre le total des produits ressorti de la balance générale consolidée de l'ACCT et celui du PLR ;
- ✓ un écart de 837,293 milliards de FCFA entre le total des charges ressorti de la balance générale consolidée de l'ACCT et celui du PLR ;

- ✓ un écart de 488, 585 milliards de FCFA le résultat ressorti de la balance générale consolidée de l'ACCT et celui du PLR.

Observation n°22

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre les montants de la balance et ceux du PLR au titre du Budget général.

Réponse du MEF

Comme expliqué au niveau des observations 24 et 25, les écarts entre les montants de la balance et ceux du PLR au titre du Budget général sont dus au problème d'importation des comptabilités des postes comptables dans l'application de centralisation et de production de la balance consolidée. L'anomalie a été corrigée sur certains comptes et la correction sur les autres comptes identifiés continue.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse donnés par le MEF et l'invite à une harmonisation des données comptables de fin d'année avec celles du PLR.

3.3.7. Comparaison des résultats d'exécution des différents types de budgets ressortis de la balance consolidée de l'ACCT et ceux du PLR

Tableau n° : 64 Comparaison des résultats d'exécution des différents types de budgets ressortis de la balance consolidée de l'ACCT et ceux du PLR

Types de Budgets	Résultats ressortis de la balance de l'ACCT en opération de gestion	Résultats du PLR	Ecart
Budget General : compte 1311	+49 025 994 693	-537 611 205 936	-488 585 211 243
Budgets Annexes : compte 133	-	+1 011 026 433	
CST : compte 132	-	+83 383 792 993	

Les résultats d'exécution des budgets annexes et des Comptes Spéciaux du Trésor n'apparaissent pas dans la balance générale consolidée de l'ACCT.

Observation n°23

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence du résultat d'exécution des Budgets Annexes et des Comptes Spéciaux du Trésor sur la balance générale consolidée de l'ACCT.

Réponse du MEF

La balance consolidée du Trésor fait apparaître le résultat de gestion des comptes spéciaux, à travers le compte 1321.

Les opérations des budgets annexes, constituées essentiellement des entrepôts du Mali à l'étranger ne sont pas centralisées dans les écritures du Trésor. Des réflexions sont en cours pour l'intégration de leurs opérations dans la comptabilité de l'Etat.

Appréciation de la Cour

La Cour constate que le MEF n'a donné aucune explication sur les écarts constatés au niveau du compte 1311 et 1321 (compte de base 132) en conséquence elle maintient son observation.

Quant aux budgets annexes, la Cour recommande l'intégration de leurs opérations dans la comptabilité de l'Etat dans la mesure où ils sont pris en compte dans les lois de finances.

3.3.8. Rapprochement entre les données du PLR et celles de la balance consolidée de l'ACCT à la clôture de la gestion 2021 au titre des produits des emprunts

Les produits des emprunts comptabilisés en opérations de gestion sur la balance de l'ACCT sont de 191,326 milliards de FCFA contre un montant de 286,695 milliards de FCFA dans le PLR volet ressources de trésorerie soit un écart de 95,369 milliards de FCFA correspondant aux « Produits des emprunts projets ».

Tableau n° 65: Comparaison des produits des emprunts retracés dans la balance de l'ACCT et le PLR (en milliards de FCFA)

Type d'Emprunts	Balance de l'ACCT	PLR	Ecart
Produits des Emprunts projet	-	95 369 000 000	95 369 000 000
Compte 1611 « Emprunts programmes multilatéraux »	191 326 244 956	191 326 000 000	0
Total	191 326 244 956	286 695 000 000	95 369 000 000

Les produits des emprunts projets du PLR sont de 95,369 milliards et ceux des emprunts programmes sont de 191,326 milliards de FCFA soit un total de 286,695 milliards. Il ressort de la balance générale consolidée de l'ACCT, au titre du compte 1611 « Emprunts programmes multilatéraux » un montant de 191,326 milliards de FCFA en opération de gestion créditrice.

Le montant total des emprunts programmes retracé dans la balance générale du Trésor et imputé aux comptes 161.1 est de 191,326 milliards de FCFA.

Observation n°24

Il est demandé au MEF de préciser le compte d'imputation sur la balance de l'ACCT du montant de 95,369 milliards de FCFA correspondant aux produits des emprunts projets du PLR.

Réponse du MEF

La ligne « produits des emprunts projets » enregistre les prêts projets du Budget Spécial d'Investissement (BSI) Financement Extérieur. Les décaissements pour le financement de ces projets sont effectués par les Partenaires Techniques et Financiers auprès des Unités de Gestion. Ces dépenses d'investissement sont exécutées hors du circuit national d'exécution des dépenses du budget de l'Etat directement par les gestionnaires de ces Unités de Gestion desdits projets. De ce fait, elles ne sont pas prises en charge et payées par les comptables publics et, donc non retracées sur la balance générale du Trésor.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

Recommandation n°13

La Cour recommande au MEF la mise en place d'un mécanisme de prise en charge comptable des Produits des Emprunts projets.

3.3.9. Comparaison de la situation de la balance générale et celle des documents de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au titre de la prise de participation de l'Etat « compte 261 »

La situation comparative de la prise de participation de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur entre les données de la balance et celle des documents de la DGABE est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°66 : Comparaison des données de la balance générale à celles des documents de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat (en FCFA)

Type de participation	Balance de l'ACCT (solde au 31/12/2021)	DGABE	Ecart
Compte 2611 « Prises de participation à l'intérieur »	448 221 813 947	141 144 542 631	307 077 271 316
Compte 2621 « Prises de participation à l'extérieur »	49 444 181 122	Non communiquée	

La situation de la prise de participation à l'extérieur n'a pas été transmise par la DGABE

Il ressort de l'analyse du tableau un écart d'un montant de 307 077 271 316 FCFA entre la situation de la balance et celle de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat à l'intérieur.

Observation n°25

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part l'écart constaté entre le montant de la balance générale du trésor et la situation produite par la DGABE par rapport au compte 2611 « Prise de participation à l'intérieur » et d'autre part de faire parvenir la situation de la prise de participation de l'Etat à l'extérieur.

Réponse du MEF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale et de la production du 1er bilan d'ouverture, une Commission a été mise en place pour recenser et valoriser les actifs de l'Etat. Ainsi, les comptes 2611 « Prises de participation à l'intérieur » et 2621 « Prises de participation à l'extérieur » ont été utilisés pour intégrer dans la comptabilité de l'Etat les données issues de ce recensement. En plus, le compte 2611 « Prises de participation à l'intérieur » est utilisé pour enregistrer les DAT constitués par le Trésor auprès des banques.

Malgré les missions effectuées auprès des différents départements ministériels, la DGABE n'a pas pu récolter d'informations suffisantes sur les prises de participations à l'extérieur. D'ailleurs lors des travaux du comité d'élaboration du bilan d'ouverture, une sous-commission « recensement et valorisation des immobilisations incorporelles : prises de participation et cautionnement » a été mise en place pour recenser l'ensemble des prises de participations. Les résultats de ces travaux n'ont pas été couronnés de succès. Néanmoins, une situation non exhaustive a été dégagée grâce au suivi des

dividendes versés par ces entités et aux achats d'actions dans leur capital social. La situation des prises des participations dans les sociétés à l'extérieur obtenue à la date du 31 décembre 2021 est jointe à la présente note.

Des dispositions sont en cours au niveau de la DGABE pour la collecte de l'ensemble des informations sur les sociétés avec participation de l'Etat tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et demande au MEF de mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires pour la collecte de l'ensemble des informations sur les sociétés avec participation de l'Etat tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

3.3.10. Comparaison de la situation de la balance générale du trésor à celle des documents de la Direction Générale de la Dette Publique au titre des prêts rétrocedés : « compte 277 »

La situation comparative entre la balance générale du trésor et celle de la DGDP au titre des prêts rétrocedés est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°67 : Comparaison du montant des prêts rétrocedés ressorti de la balance et celui de la Direction Générale de la Dette Publique au titre des prêts rétrocedés (en FCFA)

Type de participation	Balance de l'ACCT (Opération de gestion créditrice)	DGDP	Ecart
Compte 2771 « Prêts rétrocedés »	4 919 577 839	5 049 000 000	129 422 161

Le compte 2771 « Prêts rétrocedés » enregistre à son crédit (en opération de gestion) sur la balance de l'ACCT la somme de 4,920 milliards de FCFA contre 5,049 milliards FCFA ressortis de la situation de la DGDP soit un écart de 0,129 millions de FCFA.

Observation n° 26

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 0,129 millions entre le montant des prêts rétrocedés comptabilisé au compte 2771 « Prêts rétrocedés » sur la balance de l'ACCT et le montant ressorti de la situation de la DGDP.

Réponse du MEF

L'écart entre le montant des prêts rétrocédés comptabilisé au compte 2771 « Prêts rétrocédés » sur la balance générale du Trésor et le montant ressorti de la situation de la DGDP pourrait s'expliquer par le décalage entre la prise en charge comptable des opérations au niveau du Trésor et extracomptable par la DGDP.

Au titre du recouvrement des prêts rétrocédés au titre de l'année 2021, un montant de 5,049 milliards de FCFA a été enregistré dans les réalisations de la DGDP conformément aux données du Projet de Loi de Règlement (PLR) 2021. En effet, le rapport de la Section des Comptes confirme, au niveau de la page 60, qu'il existe une concordance parfaite entre les données du PLR et celles fournies par la DGDP au niveau des prévisions, recouvrements et restes à recouvrer. S'agissant de l'écart constaté avec la balance de l'ACCT, des explications pourraient être fournies par le Trésor à cet effet.

Appréciation de la Cour

La Cour rappelle au MEF que la transmission des comptes de gestion de l'exercice 2021 est fixée au 30 juin 2022 conformément aux dispositions de l'article 28 du décret n°2018-0009/P-RM du 18 janvier 2018, délai de six mois suffisant pour la correction des irrégularités constatées dans les écritures comptables du Trésor tel que le décalage entre la prise en charge comptable des opérations au niveau du Trésor et extracomptable par la DGDP en conséquence, elle maintient son observation.

3.3.11. Dépôts sur les comptes des correspondants « 44 »

Suivant le Plan Comptable de l'Etat les dépôts des correspondants sont imputés au compte « 44 » :

- ✓ 441 « Collectivités territoriales » ;
- ✓ 442 « Etablissements publics Nationaux » ;
- ✓ 443 « Sociétés et Organismes publics nationaux » ;
- ✓ 446 « Organismes internationaux » ;
- ✓ 447 « Autres déposants » : Services publics ; organismes privés et particuliers ; Particuliers ; Sociétés et entreprises privées ; autres dépôts.

Au 31 décembre 2021 la balance de l'ACCT enregistre au crédit-Opération de gestion au compte 443.3 « Organismes publics nationaux » des dépôts d'un montant de 14, 995 milliards de FCFA. Le compte 44721 « Dépôts des particuliers » comptabilise à son crédit en opération de gestion la somme de 4, 521 milliards de FCFA soit un total de **19, 516 milliards de FCFA.**

Selon le PLR : « **Volet des ressources de trésorerie** » : les correspondants du Trésor sont constitués des organismes et des particuliers disposant d'un compte dans les écritures du Trésor. Suivant le PLR, leurs dépôts ont été de **9, 323** milliards de FCFA, soit un écart de 10,193 milliards FCFA tel qu'il ressort du tableau suivant :

Tableau n°68 : Comparaison des dépôts des correspondants retracés dans la balance générale du trésor à ceux du PLR (en FCFA)

Compte	Balance de l'ACCT (Opération de gestion)	Ressources de trésorerie du PLR	Ecart
443.3 : « Organismes publics nationaux »	14 994 974 035	-	
44721 : « Dépôts des particuliers »	4 520 974 547	-	
Total	19 515 948 582	9 323 000 000	10 192 948 582

Observation n° 27

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 10,193 milliards de FCFA constaté entre les dépôts des correspondants comptabilisés dans la balance de l'ACCT (19,516 milliards de FCFA) et ceux du PLR (9,323 milliards de FCFA).

Réponse du MEF

Le compte qui enregistre les dépôts des correspondants dans la balance de l'ACCT est le 4433 « Organismes publics nationaux ». Il enregistre un montant de 14 994 974 035 de FCFA relatif aux 18 établissements publics nationaux dont les opérations sont intégrées dans le Compte Unique du Trésor. Quant au montant de 9 323 000 000 de FCFA comptabilisé dans le PLR (9 EPN), il est relatif à la situation des EPN dont les opérations avaient été prévues dans la loi de finances de 2021.

Concernant le 44721 « Dépôts des particuliers », c'est un compte d'attente dans lequel sont enregistrées provisoirement diverses natures de recettes.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et demande au MEF une harmonisation des données comptables et budgétaires dans le cadre de la présentation du PLR.

3.3.12. Situation d'exécution des Comptes spéciaux du Trésor (CST)

3.3.12.1. Comparaison de la Situation d'exécution des recettes par CST ressortie des documents produits par la PGT et celle du PLR

Tableau n°69 : Comparaison de la situation d'exécution des recettes par CST produite par la PGT et celle du PLR

CST	Report de solde au 01/01/2021	Recettes du 01/01/ au 31/12/2021	Total des recettes au 31/12/2021	PLR	Ecart
Fonds de Développement des Ressources Minérales	Non produite	Non produite	-	541 089 266	
Fonds Aménagement et Protection de la Forêt	Non produite	Non produite	-	437 813 310	
Fonds Aménagement et Protection de la Faune et Flore	2 274 030 415	1 058 430 505	3 332 460 920	456 163 388	
Fds d'Etude d'Impact Environnemental	472 822 467	0	472 822 467	409 907 543	
Fds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant	428 996 672	325 000 000	753 996 672	507 813 000	
Fds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des Activités Minières	30 034 674	250 000 000	253 034 674	250 000 000	
Fds National d'Appui à l'Agriculture	2 296 285 068	3 209 195 000	5 505 480 068	2 000 000 000	
Fds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	2 280 149 722	662 925 103	2 943 074 825	1 912 925 103	
Fds de remboursement des crédits TVA	25 984 117 131	51 574 073 629	77 558 190 760	76 730 830 770	
Fds National pour le Développement de la Statistique	3 197 154 612	0	3 197 154 612	0	
Fds pour Développement Durable	74 166 636 049	6 461 973 349	80 628 609 398	81 031 791 972	
Fds de Développement de l'Eau	-3 999 668	58 892 400	54 892 732	0	
TOTAL DES RECTTES ENCAISSEES EN 2021		63 600 489 986	174 699 717 128	164 278 334 352	10 421 382 776

Il ressort de l'analyse du tableau un écart de 10,421 milliards de FCFA entre la situation des recettes produite par la PGT et celle du PLR.

La situation des Fonds de Développement des Ressources Minérales et des Fonds Aménagement et Protection de la Forêt n'a pas été transmise par la PGT.

Observation n° 28

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 10,421 milliards constaté entre la situation transmise par la PGT et celle du PLR et de faire parvenir la situation d'exécution des Fonds de Développement des Ressources Minérales et des Fonds Aménagement et Protection de la Forêt.

Réponse du MEF

L'écart de 10,421 milliards de FCFA s'explique par la prise en compte des reports de trésorerie, par la Section des Comptes dans ses calculs. Alors que, le PLR n'intègre que les opérations relatives à la gestion courante, soit les flux annuels à l'exception du Fonds pour Développement Durable. En effet, le report de trésorerie de ce compte est prévu dans la loi de finances contrairement aux autres comptes d'affection spéciale. Par conséquent, le PLR ne tient pas compte de report de trésorerie des autres comptes d'affection spéciale.

Minérales résulte du fait que le La non-transmission de situation d'exécution des Fonds de Développement des Ressources programme n'a pas connu d'exécution sur l'exercice 2021. En ce qui concerne la situation des Fonds Aménagement et Protection de la Forêt, ladite situation est englobée dans celle de la situation des Fonds Aménagement et Protection de la Faune et de la Flore (programme 3004 et 3005 réunis), dont copie est jointe.

Appréciation de la Cour

La Cour fait savoir au MEF que l'article 36 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 précise que « ...Sauf dispositions contraires prévues par une loi des finances, le solde de chaque CST est reporté de droit sur l'exercice suivant. ».

L'examen de l'ordonnance n°2020-013/PT-RM du 21 décembre 2020 portant loi de finance pour l'exercice 2021 ratifiée par la loi n°2021-027 du 31 mars 2021 et de la loi n°2021-053 du 7 octobre 2021 portant modification de la loi n°2021-027 du 31 mars 2021 n'indique nulle part qu'une disposition dérogatoire ait été votée.

En conséquence, la Cour maintient l'observation.

3.3.12.2. Comparaison de la Situation d'exécution des dépenses par Compte Spécial du Trésor ressortie des documents produits par la PGT et celle du PLR

Tableau n°70 : Comparaison de la situation d'exécution des dépenses par CST produite par la PGT et celle du PLR

CST	PGT	PLR	Ecart
Fonds de Développement des Ressources Minérales	Non produite		
Fonds Aménagement et Protection de la Forêt	Non produite		
Fonds Aménagement et Protection de la Faune et Flore	2 287 928 513		
Fds d'Etude d'Impact Environnemental	267 630 006		
Fds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant	507 808 277		

Fds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des Activités Minières	154 331 844		
Fds National d'Appui à l'Agriculture	2 000 000 000		
Fds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	358 578 438		
Fds de remboursement des crédits TVA	73 275 082 129		
Fds National pour le Développement de la Statistique	785 205 814		
Fds pour Développement Durable	0		
Fds de Développement de l'Eau	0		
Total des dépenses	79 636 565 021	80 894 541 359	1 257 976 338

Il ressort de l'analyse du tableau un écart de 1,258 milliard de FCFA entre la situation des dépenses produite par la PGT et celle du PLR.

La situation des Fonds de Développement des Ressources Minérales et des Fonds Aménagement et Protection de la Forêt non pas été transmise par la PGT.

Observation n° 29

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 1,258 milliard constaté entre la situation transmise par la PGT et celle du PLR et de faire parvenir la situation d'exécution des Fonds de Développement des Ressources Minérales et des Fonds Aménagement et Protection de la Forêt.

Réponse du MEF

Les données du rapport n'intègrent pas la situation de l'ensemble des Comptes d'Affectation Spéciale. L'écart constaté est dû à la non-exhaustivité des informations fournies par la PGT. La situation complète des Comptes d'Affectation Spécial est jointe au présent document.

La non-transmission des situations d'exécution des Fonds de Développement des Ressources Minérales résulte du fait que le programme n'a pas connu d'exécution sur l'exercice 2021.

En ce qui concerne la situation des Fonds Aménagement et Protection de la Forêt, ladite situation est englobée dans celle de la situation des Fonds Aménagement et Protection de la Faune et de la Flore.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

CHAPITRE II : LES CHARGES

CHAPITRE II : LES CHARGES

Le budget d'Etat pour l'exercice 2021, adopté par la Loi n°2021-027 du 31 mars 2021, a été arrêté en dépenses à 2 808,088 milliards de FCFA (Loi de Finances Initiale LFI 2021). Ce montant a été modifié suivant loi 2021-053 du 07-October 2021), le budget d'Etat a été arrêté en dépenses à 2 841,580 milliards de FCFA.

L'examen des charges de l'Etat porte sur une présentation :

- par type de budget et par nature économique ;
- par type de programme et par dotation budgétaire ;
- par classification fonctionnelle ;
- par charges de trésorerie;
- de la situation d'exécution de la dette publique;
- de la situation des transferts et virements de crédits ;
- de la situation des annulations de crédits et des majorations de budget.

2.1. Prévisions des dépenses budgétaires

L'analyse de l'évolution des prévisions des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie, sera faite par la comparaison, d'une part des prévisions de la Loi de Finances Rectifiée de 2020 avec celles de la Loi de Finances Initiale (LFI) de 2021 et d'autre part, la comparaison entre la LFI 2021 et la LFR 2021.

2.1.1. Présentation des prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique

Les Prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique de la Loi de Finances Rectificative de 2020, de la loi de finances initiale 2021 et de la loi de finances rectificative 2021 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau n°71 : Prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique de la Loi de finances rectificative 2020, de la loi des finances initiale 2021 et de la loi de finances rectificative 2021 (en milliards de F CFA)

Nature Economique	Loi de Finances Rectificative 2020 (a)	Loi de finances initiale (LFI) 2021 (b)	Loi de finances rectificative 2021 (c)	Ecart LFR2020 et LFI 2021 d= b-a	Taux de variation LFR2020/ LFI2021 e=d/a	ECART Loi de finances Initiale 2021 et la loi Rectificative 2021 f = c-b	Taux de variation LFI 2021/LFR 2021 g = (f/b)*100
Budget Général (1)	2 653,484	2 628,518	2 662,010	-24,966	-0,94%	33,492	1,27%
Dépenses ordinaires :	1 741,894	1 726,686	1 776,421	-15,208	-0,87%	49,735	2,88%
<i>Personnel</i>	687,368	758,025	788,186	70,657	10,28%	30,161	3,98%
<i>Dont fonctionnaires des Collectivités Territoriales</i>	224,611	216,450	260,881	-8,161	-3,63%	44,431	20,53%
<i>Dépenses d'acquisitions de biens et services, dont</i>	436,437	429,101	494,677	-7,336	-1,68%	65,576	15,28%
<i>Matériel et fonctionnement</i>	182,397	159,506	153,141	-22,891	-12,55%	-6,365	-3,99%
<i>Communication et Energie</i>	50,575	48,740	41,252	-1,835	-3,63%	-7,488	-15,36%
<i>Déplacements et Missions</i>	0,000	0,000	53,052	0,000	#DIV/0!	53,052	#DIV/0!
<i>Autres Dépenses</i>	104,922	145,813	181,482	40,891	38,97%	35,669	24,46%
<i>Elections</i>	30,750	30,750	45,750	0,000	0,00%	15	48,78%
<i>Apurement du Passif</i>	0,000	0,000	20,000	0,000	#DIV/0!	20	#DIV/0!
<i>Charges financières</i>	120,423	141,200	141,200	20,777	17,25%	0	0,00%
<i>Transferts et subventions dont:</i>	484,657	385,351	346,649	-99,306	-20,49%	-38,702	-10,04%
<i>Bourses et Allocations d'études</i>	17,796	17,906	14,775	0,110	0,62%	-3,131	-17,49%
<i>Subvention CMSS</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-	-
<i>Subvention Intransit</i>	43,000	21,100	0,000	-21,900	-50,93%	-21,1	-100,00%
<i>Subvention EDM-SA</i>	30,000	30,000	0,000	0,000	0,00%	-30	-100,00%
<i>Filet social</i>	146,000	10,000	0,000	-136,000	-93,15%	-10	-100,00%
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	13,009	13,009	5,709	0,000	0,00%	-7,3	-56,11%
Dépenses en Capital	911,590	901,832	885,589	-9,758	-1,07%	-16,243	-1,80%

Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, dont	911,590	901,832	885,589	-9,758	-1,07%	-16,243	-1,80%
Equipement- Investissement Ordinaire			338,879	0,000	-	338,879	#DIV/0!
Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)			11,740	0,000	-	11,740	#DIV/0!
Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Intérieur			210,770	0,000	#DIV/0!	210,770	#DIV/0!
Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Extérieur			324,200	0,000	#DIV/0!	324,200	#DIV/0!
Dépenses de transfert en capital			0,000	0,000	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Budgets Annexes (2)	9,105	8,113	8,113	-0,992	-10,90%	0	0,00%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	202,387	171,457	171,457	-30,930	-15,28%	0	0,00%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 864,976	2 808,088	2 841,580	-56,888	-1,99%	33,492	1,19%

L'examen du tableau ci-dessus indique que :

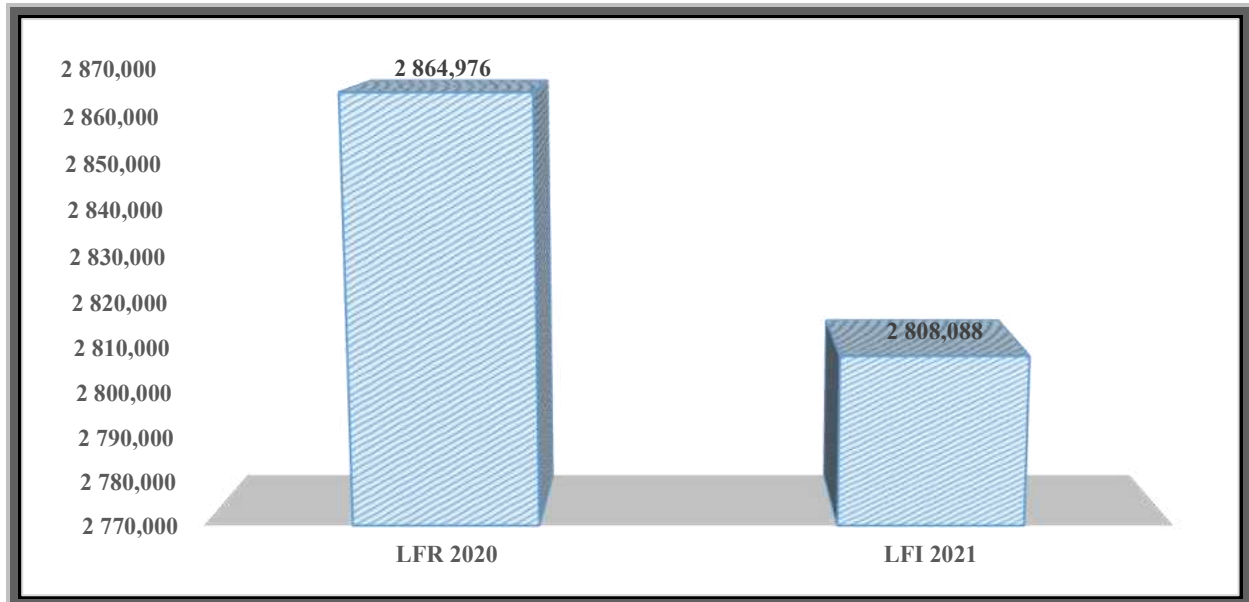
- le montant total de la loi de finances initiale de 2021 est en baisse de 56,88 milliards de francs CFA par rapport au montant total de la loi de finances rectifiée de 2020, correspondant à un taux de réduction de 1,99%. Cette baisse des inscriptions budgétaires est imputable aux dépenses d'acquisition du matériel, des transferts et subventions, des dépenses en capital et des dotations des budgets annexes et des comptes et fonds spéciaux ;
- le montant total de la loi de finances rectificative de 2021 est de 2 841,580 milliards de francs CFA et celui de la loi de finances initiale de 2021 est de 2 808,088 milliards de FCFA soit une augmentation de 33,492 milliards de FCFA par rapport à la loi initiale de 2021 et un taux de progression de 1,19 %. L'augmentation constatée est imputable essentiellement aux dépenses ordinaires dont le personnel, et les acquisitions de matériel.

2.1.1.1 Comparaison des prévisions de la loi de finances rectificative 2020 à celles de la Loi de Finances Initiale (LFI) de 2021

Tableau n°72 : Comparaison de la LFR 2020 à la LFI 2021 en milliards de FCFA

Rubriques	LFR 2020	LFI 2021	ECART	Taux de variation
Budget General (1)	2 653,484	2 628,518	-24,966	-0,94%
Budgets Annexes (2)	9,105	8,113	-0,992	-10,90%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	202,387	171,457	-30,930	-15,28%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 864,976	2 808,088	-56,888	-1,99%

Graphique n°34 : Comparaison des LFR 2020 à la LFI 2021



L'examen du tableau n°73 et de la figure ci-dessus, montre que :

- ✓ le budget d'Etat initial 2021 a connu une diminution de 56,888 milliards par rapport au budget rectifié 2020, passant ainsi de 2 864,976 milliards de FCFA à 2 808,088 milliards de FCFA en 2021 au titre de la LFI, soit un taux de réduction de 1,99% ;
- ✓ le budget général au titre de la LFI 2021 a connu une diminution par rapport à celui de la LFR 2020, passant ainsi de 2 653,484 milliards de FCFA à 2 628,518 milliards de FCFA en 2021, soit un écart de 24,966 milliards de FCFA ou un taux de réduction de 0,94% ;

- ✓ les Budgets annexes ont connu une diminution passant de 9,105 milliards de FCFA à 8,113 milliards de FCFA soit un écart de 0,992 milliards de F CFA ou un taux de régression de 10,90% en 2021 par rapport à 2020 ;
- ✓ les Comptes Spéciaux du Trésor ont enregistré une diminution passant de 202,387 milliards de FCFA à 171,457 milliards de FCFA soit un écart de 30,930 milliards de F CFA ou un taux de régression de 15,28% en 2021 par rapport à 2020.

Observation n°30

La Cour demande au MEF de fournir des explications sur la diminution de la prévision initiale en 2021 au titre des dépenses des budgets annexes et des comptes et fonds spéciaux par rapport au budget rectifié de 2020.

Réponse du MEF

A titre de rappel, dans le budget de l'Etat, les budgets annexes et les comptes spéciaux du trésor sont équilibrés en termes de prévision en recettes et dépenses. Par conséquent, toutes les variations entre deux (02) exercices budgétaires ou les modifications qui interviennent courant un exercice, sont imputables aux prévisions de leurs recettes respectives. Ainsi :

- concernant les budgets annexes, la prévision des recettes dans la Loi de Finances rectificative 2020 avait enregistré une majoration au niveau des Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire (EMACI) et au Sénégal (EMASE) qui n'a été pas reconduite dans la Loi de Finances initiale 2021 ;
- concernant les comptes spéciaux du trésor, la prévision des recettes dans la Loi de Finances rectificative 2020 a enregistré successivement un report et une majoration au titre du compte d'affectation « Fonds de Remboursement des Crédits de TVA ». Au regard de leur caractère ponctuel, ce report et cette majoration n'ont pas été reconduits dans la Loi de Finances initiale 2021.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF.

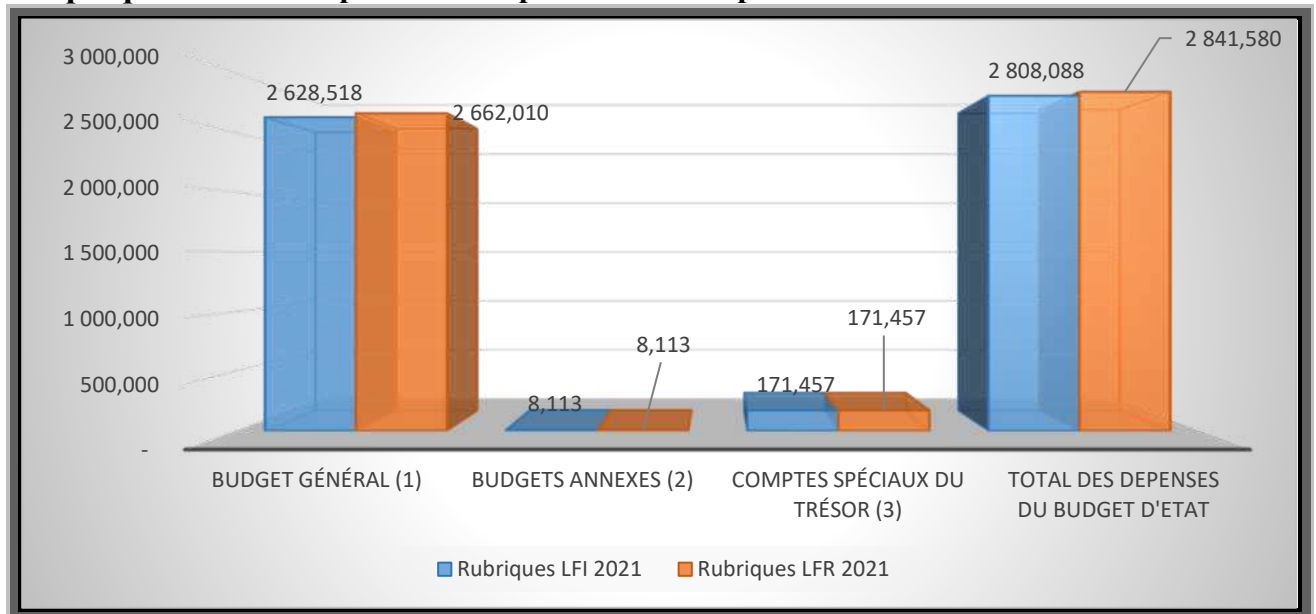
2.1.1.2 Comparaison des prévisions de dépenses au titre de la Loi de Finances Initiale 2021 à celles de la loi de Finances rectificative 2021.

Tableau n° 73 : Comparaison des prévisions de dépenses de la LFI 2021 à la LFR 2021

En milliards de FCFA

Rubriques	LFI 2021	LFR 2021	Ecart	Taux de progression
Budget général (1)	2628,518	2662,010	33,492	1,27%
Budgets Annexes (2)	8,113	8,113	-	-
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	171,457	171,457	-	-
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 808,088	2 841,580	33,492	1,19%

Graphique n°35 : Comparaison des prévisions de dépenses LFI 2021 à la LFR 2021



L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir que les prévisions budgétaires initiales d'un montant de 2 808,088 milliards de FCFA ont augmenté de 33,492 milliards de FCFA dans la LFR pour atteindre 2 841,580 milliards de FCFA, soit un taux d'augmentation de 1,19%.

Par nature de budget, l'augmentation de 33,492 milliards de FCFA n'a concerné que le budget Général, soit 1,27% (passant de 2628,518 milliards à 2662,010 milliards de FCFA).

Les budgets annexes et les Comptes Spéciaux du Trésor sont restés inchangés.

2.1.2 Présentation des prévisions de dépenses par type de programme et par dotations budgétaires

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) de 2021 comprend cent quarante-huit (138) programmes dont trente-neuf (29) programmes de pilotage, quatre-vingt-dix-sept (97) programmes opérationnels, un (1) programme de budgets annexes et onze (11) programmes de comptes spéciaux du Trésor.

La cartographie des programmes entre 2020 et 2021 a été modifiée. Dans le budget d'Etat 2021, cette modification comprend la création d'un (01) nouveau programme et la suppression d'un autre au niveau des comptes spéciaux du trésor (CST), la suppression de (10) programmes d'administration générale conformément à la répartition des services entre la Primature et les départements ministériels suivant le Décret n° 2020-0096/PM-RM du 16 octobre 2020, modifié, portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels.

Il s'agit :

❖ Au titre de la création

Les programmes d'administration générale pour le Ministère de l'Intégration Africaine, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective et le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social.

❖ Au titre de la suppression

- Le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'Intégration ;
- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté ;
- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère des mines et du pétrole;
- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'économie numérique et de la prospective ;
- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'habitat et du logement social ;

- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'aménagement du territoire et de la population ;
le programme d'administration générale de l'ex-Ministère des transports et de la mobilité urbaine ;
- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de la promotion de l'investissement privé, des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat national ;
- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'élevage et de la pêche ;
- le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'artisanat et du tourisme.

❖ **Au titre de la migration :**

Aucune migration n'a été signalé dans les RAP 2021.

A l'issue de cette modification, le budget d'Etat de 2021 s'articule autour de :

- cent trente-huit programmes dont vingt-neuf programmes de pilotage, quatre-vingt-dix-sept programmes opérationnels, un programme des budgets annexes et onze (11) programmes de Comptes spéciaux du Trésor (CST) ;
- trois cent vingt-trois actions dont cent trente-six dans les programmes de pilotage, cent quatre-vingt-sept dans les programmes opérationnels, sept dans le programme des budgets annexes et onze dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- quatre cent quarante-neuf objectifs dont cent dix dans les programmes de pilotage, trois cent seize dans les programmes opérationnels, deux dans le programme des budgets annexes et vingt-un dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- mille cent douze indicateurs dont deux cent quarante-neuf dans les programmes de pilotage, huit cent un dans les programmes opérationnels, quatorze dans le programme des budgets annexes et quarante-huit dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;

La répartition des dépenses budgétaires par type de programme est consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°74: Prévisions de dépenses par type de programme et par dotation budgétaire (en milliards de FCFA).

Rubriques	LFR 2020 a	LFI 2021 b	LFR 2021 c	Ecart LFR 2020 et LFI 2021 d= b-a	Taux de variation LFI2020/LFR2021 e=d/a	Ecart LFI 2021/LFR 2021 f=c-b	Taux de variation LFI 2021/LFR 2021 g=f/b
Programmes de Pilotage (1)	722,243	582,556	728,271	-139,687	-19,34%	145,715	25,01%
Personnel	240,308	201,717	214,064	-38,591	-16,06%	-132,254	-65,56%
Biens et services	156,215	138,274	145,48	-17,941	-11,48%	184,665	133,55%
Transferts et subventions	96,715	62,156	91,332	-34,559	-35,73%	-29,328	-47,18%
Investissement	229,005	180,409	277,395	-48,596	-21,22%	-144,188	-79,92%
Programmes opérationnels (2)	1 217,899	1 433,926	1 472,287	216,027	17,74%	38,361	2,68%
Personnel	329,841	426,816	504,659	96,975	29,40%	77,843	18,24%
Biens et services	126,732	164,559	167,457	37,827	29,85%	2,898	1,76%
Transferts et subventions	184,863	217,668	222,489	32,805	17,75%	4,821	2,21%
Investissement	576,463	624,883	577,682	48,42	8,40%	-47,201	-7,55%
Programmes des Budgets annexes (3)	9,106	8,113	8,113	-0,993	-10,90%	0	0,00%
Personnel	2,215	2,477	2,472	0,262	11,83%	-0,005	-0,20%
Biens et services	3,583	2,875	2,765	-0,708	-19,76%	-0,11	-3,83%
Transferts et subventions	0,660	0,61	0,685	-0,050	-7,58%	0,075	12,30%
Investissement	2,648	2,151	2,191	-0,497	-18,77%	0,04	1,86%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	202,386	171,457	171,457	-30,929	-15,28%	-0,001	0,00%
Personnel	0,290	0,17	0,170	-0,12	-41,38%	0	0,00%
Biens et services	1,312	1,320	96,626	0,008	0,61%	95,306	7220%
Transferts et subventions	0,690	0,740	0,699	0,05	7,25%	-0,041	-5,54%
Dépenses en atténuation de recettes	125,900	95,3	0,000	-30,6	-24,31%	-95,3	-100,00%
Investissement	74,194	73,927	73,961	-0,267	-0,36%	0,034	0,05%
Dotations (5)	713,343	612,038	461,451	-101,305	-14,20%	-150,587	-24,60%
Personnel	117,219	129,492	69,463	12,273	10,47%	-60,029	-46,36%
Charges financières de la dette	120,423	141,2	0	20,777	17,25%	-141,2	-100,00%
Biens et services	153,489	126,269	322,939	-27,22	-17,73%	196,67	155,75%

Transferts et subventions	203,080	105,527	32,828	-97,553	-48,04%	-72,699	-68,89%
Dépenses en atténuation de recettes	13,009	13,009	0	0,000	0,00%	-13,009	-100,00%
Investissement	106,123	96,541	36,221	-9,582	-9,03%	-60,32	-62,48%
TOTAL GENERAL	2 864,977	2 808,090	2 841,578	-56,887	-1,99%	33,488	1,19%

2.1.2.1 Analyse comparative des Prévisions des dépenses budgétaires de la Loi de Finances Rectificative de 2020 à la Loi de Finances Initiale 2021 par type de programme.

La comparaison des prévisions des dépenses budgétaires de la Loi de Finances Rectificative 2020 à la Loi de Finances Initiale 2021 par type de programme est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°75 : Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Rectifiée de 2020 et Loi de Finances Initiale 2021) par type de programme (en Milliards de F CFA).

Rubriques	Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020 a	Loi de finances initiale (LFI) 2021 b	Ecart c = (b-a)	Taux de progression d = c/a %
Programmes de Pilotage (1)	722,243	582,556	-139,687	-19,34%
<i>Personnel</i>	240,308	201,717	-38,591	-16,06%
<i>Biens et services</i>	156,215	138,274	-17,941	-11,48%
<i>Transferts et subventions</i>	96,715	62,156	-34,559	-35,73%
Investissement	229,005	180,409	-48,596	-21,22%
Programmes opérationnels (2)	1 217,899	1 433,926	216,027	17,74%
<i>Personnel</i>	329,841	426,816	96,975	29,40%
<i>Biens et services</i>	126,732	164,559	37,827	29,85%
<i>Transferts et subventions</i>	184,863	217,668	32,805	17,75%
<i>Investissement</i>	576,463	624,883	48,420	8,40%
Programmes des Budgets annexes(3)	9,106	8,113	-0,993	-10,90%
Personnel	2,215	2,477	0,262	11,83%
Biens et services	3,583	2,875	-0,708	-19,76%
<i>Transferts et subventions</i>	0,660	0,61	-0,050	-7,58%

<i>Investissement</i>	2,648	2,151	-0,497	-18,77%
Programme des comptes spéciaux du Trésor(4)	202,386	171,457	-30,929	-15,28%
<i>Personnel</i>	0,290	0,17	-0,120	-41,38%
<i>Biens et services</i>	1,312	1,320	0,008	0,61%
<i>Transferts et subventions</i>	0,690	0,740	0,050	7,25%
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	125,900	95,3	-30,600	-24,31%
<i>Investissement</i>	74,194	73,927	-0,267	-0,36%
Dotations	713,343	612,038	-101,305	-14,20%
<i>Personnel</i>	117,219	129,492	12,273	10,47%
<i>Charges financières de la dette</i>	120,423	141,2	0,000	0,00%
<i>Biens et services</i>	153,489	126,269	-27,220	-17,73%
<i>Transferts et subventions</i>	203,080	105,527	-97,553	-48,04%
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	13,009	13,009	0,000	0,00%
<i>Investissement</i>	106,123	96,541	-9,582	-9,03%
TOTAL GENERAL	2 864,977	2 808,090	-56,887	-1,99%

Il ressort de l'examen du tableau que la prévision budgétaire de loi de Finances Initiale de 2021 s'élève à 2 808,090 milliards de FCFA et celui de la loi de finances rectificative de 2020 à 2 864,977 milliards de FCFA, soit une diminution de 56,887 milliards de FCFA ou un taux de diminution de 1,99%.

Les programmes de pilotage enregistrent une régression de 139,687 milliards de FCFA, soit un taux de 19,34% ;

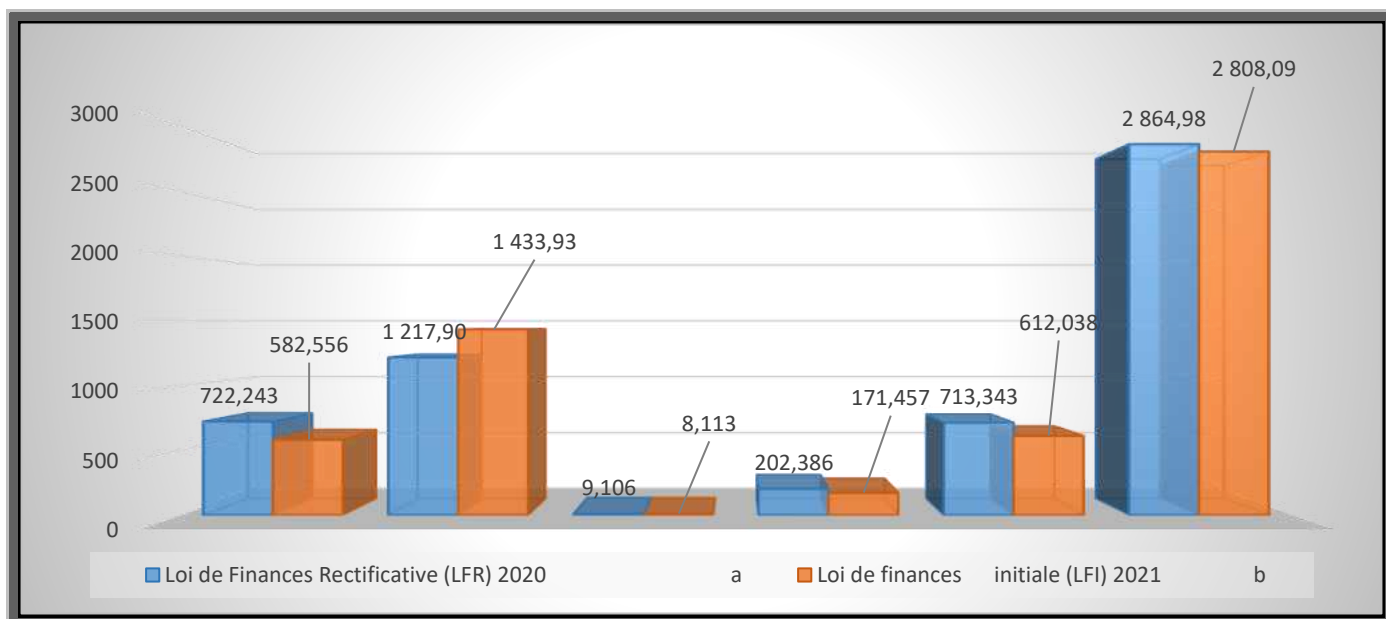
Les programmes des budgets annexes, enregistrent une régression de 0,993 milliards de FCFA, soit un taux de régression de 10,90 % ;

Les programmes opérationnels enregistrent une augmentation de 216,027 milliards de FCFA, soit un taux de progression de 17,74% ;

Les programmes des comptes spéciaux du trésor enregistrent une régression de 30,929 milliards de FCFA, soit un taux de régression de 15,28% ;

Les dotations enregistrent une diminution de 101,305 milliards de FCFA soit un taux de régressions de 14,20%.

Graphique n°36 : Comparaison des prévisions de dépenses par programme et par dotation budgétaire (LFR 2020 et LFI 2021)



Observation n°31

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part la diminution de la prévision de 10,90% du programme des budgets annexes de 2021 et d'autre part la baisse des dotations de 14,20% par rapport à la LFR 2020.

Réponse du MEF

A l'instar de la réponse donnée au niveau de l'observation N°36, la diminution de la prévision de 10,90% du programme des budgets annexes entre la Loi de Finances rectifiée 2020 et la Loi de Finances initiale 2021 s'explique par une majoration des recettes intervenue en 2020 et qui n'est pas reconduite en 2021.

S'agissant de la baisse des dotations de 14,20% entre la Loi de Finances rectifiée 2020 et la Loi de Finances initiale 2021, elle s'explique par :

- la diminution de l'enveloppe prévisionnelle de dépenses sur financement intérieur qui était destinée à la lutte contre le COVID-19 courant 2020 ;
- la non-reconduction des dépenses au titre des mesures d'appuis à l'économie et aux ménages dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 courant 2020.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse donnés

2.1.2.2 Analyse comparative des prévisions des dépenses budgétaires (Loi de finances initiale 2021 et Loi de Finances Rectificative 2021) par type de programme

Tableau n°76 : Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Initiale 2021 et Loi de Finances Rectificative 2021) par type de programme (en *Milliards de F CFA*).

Rubriques	Loi de Finances initiale (LFI) 2021 a	Loi de finances Rectificative (LFR) 2021 b	Ecart c = (b-a)	Taux de progression d = c/a %
Programmes de Pilotage (1)	582,556	728,271	145,715	25,01%
Personnel	201,717	214,064	12,347	6,12%
Biens et services	138,274	145,480	7,206	5,21%
Transferts et subventions	62,156	91,332	29,176	46,94%
Investissement	180,409	277,395	96,986	53,76%
Programmes opérationnels (2)	1 433,93	1472,287	38,361	2,68%
Personnel	426,816	504,659	77,843	18,24%
Biens et services	164,559	167,457	2,898	1,76%
Transferts et subventions	217,668	222,489	4,821	2,21%
Investissement	624,883	577,682	-47,201	-7,55%
Programmes des Budgets annexes (3)	8,113	8,113	0,000	0,00%
Personnel	2,477	2,472	-0,005	-0,20%
Biens et services	2,875	2,765	-0,11	-3,83%
Transferts et subventions	0,61	0,685	0,075	12,30%
Investissement	2,151	2,191	0,04	1,86%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	171,457	171,456	-0,001	0,00%
Personnel	0,1700	0,170	0	0,00%
Biens et services	1,3200	96,626	95,306	7220%
Transferts et subventions	0,7400	0,699	-0,041	-5,54%
Dépenses en atténuation de recettes	95,3	0,000	-95,3	-100,00%
Investissement	73,927	73,961	0,034	0,05%
Dotations (5)	612,038	461,451	-150,587	-24,60%
Personnel	129,492	69,463	-60,029	-46,36%
Charges financières de la dette	141,2	0,000	-141,2	-100,00%

Biens et services	126,269	322,939	196,67	155,75%
Transferts et subventions	105,527	32,828	-72,699	-68,89%
Dépenses en atténuation de recettes	13,009	0,000	-13,009	-100,00%
Investissement	96,541	36,221	-60,32	-62,48%
TOTAL GENERAL	2 808,090	2841,578	33,488	1,19%

Il ressort de l'analyse du tableau que la LFR 2021 s'élève à 2 841,578 milliards de FCFA contre 2 808,090 milliards de FCFA de la LFI 2021, soit une augmentation de 33,49 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 1,19%.

La situation détaillée par programme se présente comme suit :

1. Programmes de pilotage :

La prévision budgétaire des programmes de pilotage du budget initial 2021 a passé de 582,556 milliards de FCFA à 728,271 milliards de FCFA dans la LFR 2021, soit une augmentation de 145,715 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 25,01%.

2. Programmes opérationnels :

La prévision des programmes opérationnels du budget initial 2021 a augmenté de 38,36 milliards de FCFA en passant de 1 433,93 milliards de FCFA à 1 472,29 milliards de FCFA dans la LFR 2021, soit un taux de 2,68%. L'augmentation a concerné les dépenses de personnel, les biens et services et celles des transferts et subventions pour respectivement 18,24%, 1,76% et 2,21%, à l'exception des investissements qui ont diminué de 47,201 milliards, soit un taux de diminution de 7,55%.

3. Programmes des budgets annexes :

Le budget initial 2021 des programmes des budgets annexes arrêté à 8,113 milliards de FCFA n'a pas subi de changement de façon global dans la LFR 2021.

4. Programme des Comptes Spéciaux du Trésor

Le budget initial 2021 des programmes des Comptes Spéciaux du Trésor arrêté à 171,457 milliards de FCFA n'a pas subi de changement dans la LFR. Toutefois il ressort dans le réaménagement interne une annulation de 100 % des dépenses en atténuation des recettes et une augmentation de 7220% dans les prévisions des dépenses de biens et services qui passent de 1,320 milliards à 96,626 milliards de FCFA.

5. Dotations :

Les prévisions des dotations du budget initial 2021 qui étaient de 612,038 milliards de FCFA sont passées à 461,451 milliards de FCFA dans LFR 2021, soit une diminution globale de 150,587 milliards de FCFA représentant un taux de diminution de 24,60%. Les réductions de crédits ont concerné les dépenses de personnel (-46,36%), les transferts et subventions (-68,89%), les investissements (-62,48%) et l'annulation de la prévision pour les charges financières et les dépenses en atténuation des recettes. Par contre, une augmentation de la prévision est enregistrée au niveau du chapitre « biens et services »

Observation n°32

Il est demandé au MEF d'expliquer l'augmentation :

- des prévisions des dépenses de biens et services au niveau des programmes CST de 7220% passant de 1,320 milliard de FCFA à 96,626 milliards de FCFA ;

- des prévisions des dépenses de biens et services au niveau des programmes « dotations » de 155,75% passant de 126,269 milliards de FCFA à 322,939 milliards de FCFA.

Réponse du MEF

S'agissant des dépenses de biens et services au niveau des programmes CST, il n'existe pas d'écart entre la Loi de Finances initiale et celle rectifiée de 2021, qui demeurent à 1,320 milliards de FCFA. Le montant de 96,626 milliards de FCFA qui ressort dans la note de présentation du projet de loi de règlement (page 21, tableau 13) au titre desdites dépenses, s'explique par la présentation non conforme des chiffres. En effet, dans la note de présentation de la Loi de Finances initiale, les CST comprennent, entre autres, les rubriques « dépenses des biens et services » pour 1,320

milliards de FCFA et « dépenses en atténuation des recettes » pour 95,300 milliards de FCFA, tandis que dans la note de présentation du projet de loi de règlement, les deux (02) montants sont regroupés sur la rubrique « dépenses des biens et services ».

Concernant la prévision des dotations, globalement elle diminue en passant de 612,038 milliards de FCFA dans le budget initial à 461,451 milliards de FCFA dans le budget rectifié. Cependant, à l'intérieur desdites dotations, la rubrique « Biens et services » augmente passant de 126,269 milliards de FCFA à 322,939 milliards de FCFA. Cette augmentation s'explique par des ajustements des crédits des dotations visant à assurer notamment la prise en charge des dépenses de sécurisation du territoire national.

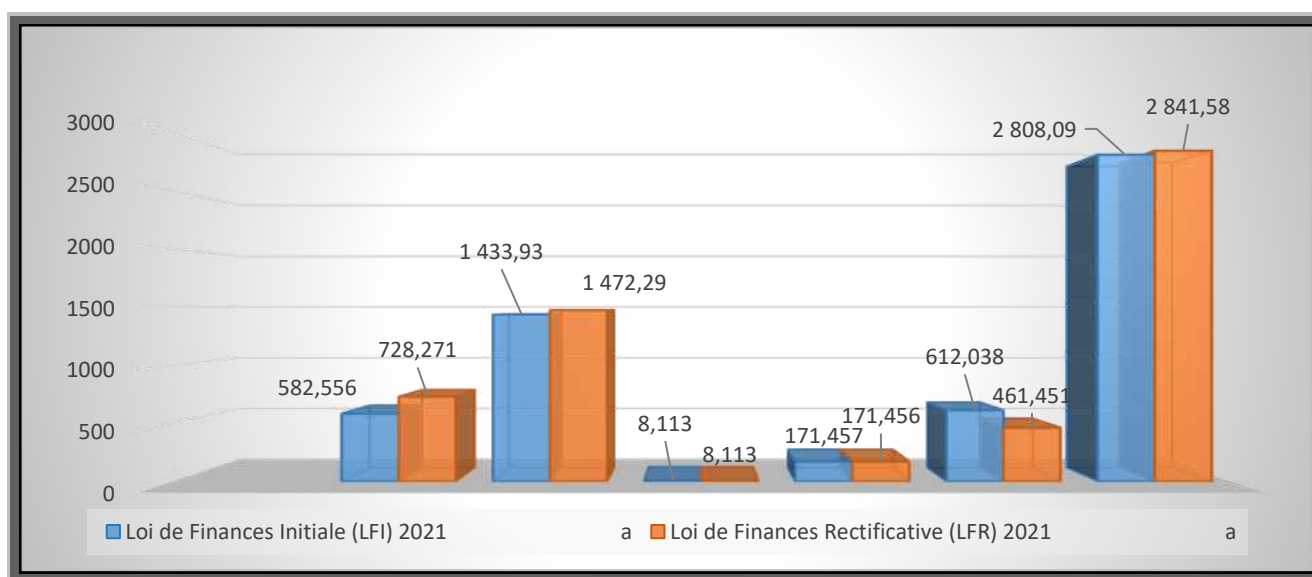
Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse donnés par le MEF.

Recommandation n°14

La Cour recommande au MEF de présenter à l'avenir le PLR conformément à la LFR.

Graphique n°37 : Comparaison des prévisions de dépenses par programme et par dotation budgétaire (LFI 2021 et LFR 2021)



2.1.3. Présentation des prévisions de dépenses par fonction

La classification fonctionnelle permet de classer les charges de l'Etat en fonction de leurs objectifs socio-économiques.

2.1.3.1 Comparaison entre la loi de Finances rectificative (LFR) de 2020 et la Loi de finances initiale (LFI) de 2021 en milliards de FCFA

La comparaison des charges par fonction entre la LFR 2020 et la LFI 2021 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°77 : Comparaison entre la LFR 2020 et la LFI 2021 (en milliards de FCFA)

Rubriques	Loi de finances Rectificative (LFR) 2020 a	Loi de finances initiale (LFI) 2021 b	Ecart (c=b-a)	Taux (d=c/a)*100
Services généraux des administrations publiques	712,308	740,263	27,955	3,92%
Défense	341,790	309,734	-32,056	-9,38%
Ordre et sécurité publics	168,071	164,216	-3,855	-2,29%
Affaires économiques	614,794	716,473	101,679	16,54%
Protection de l'environnement	45,340	57,908	12,568	27,72%
Logement et équipements collectifs	78,455	79,629	1,174	1,50%
Santé	192,482	150,519	-41,963	-21,80%
Loisirs, culture et culte	21,051	20,926	-0,125	-0,59%
Enseignement	441,902	469,417	27,515	6,23%
Protection sociale	248,781	99,003	-149,778	-60,21%
Total	2 864,974	2 808,088	-56,886	-1,99%

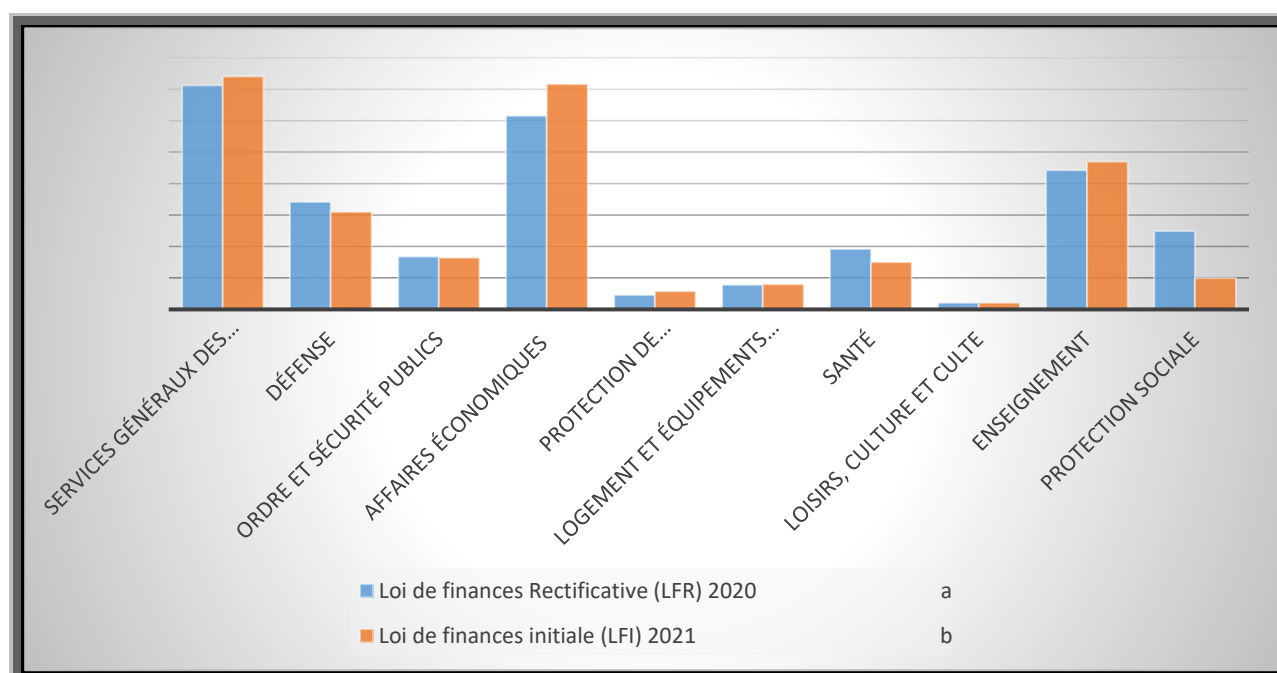
La comparaison (en milliards de FCFA) entre la loi de finances rectificative 2020 et la loi de finances initiale de 2021 fait ressortir un écart de 56,886 milliards de FCFA, soit un taux de régression de 1,99% de la loi de finances initiale 2021 par rapport à la loi de finances rectificative 2020.

Cet écart de 56,886 milliards FCFA est réparti entre les différentes fonctions comme suit:

1. Services généraux des administrations publiques : 27,955 milliards de FCFA d'augmentation du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié 2020, soit un taux d'augmentation de 3,92% ;
2. Défense : 32,056 milliards FCFA de diminution du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié de 2020, soit un taux de régression de 9,38% ;

3. Ordre et Sécurité publics : 3,855 milliards FCFA de diminution du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié de 2020 soit un taux de régression de 2,29% ;
4. Affaires économiques : 101,679 milliards FCFA d'augmentation du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié 2020, soit un taux de progression de 16,54% ;
5. Protection de l'Environnement : 12,568 milliards FCFA d'augmentation du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié 2020, soit un taux de progression de 27,72% ;
6. Logement et équipements collectifs : 1,174 milliards FCFA d'augmentation du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié 2020, soit un taux de progression de 1,50% ;
7. Santé : 41,963 milliards FCFA de diminution du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié 2020, soit un taux de régression de 21,80% ;
8. Loisir, Culture et Culte : 0,125 milliards FCFA de diminution du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié 2020, soit un taux de régression de 0,59% ;
9. Enseignement : 27,515 milliards FCFA de diminution du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié 2020, soit un taux de régression de 6,23% ;
10. Protection Sociale : 149,778 milliards FCFA de diminution du budget initial 2021 par rapport au budget rectifié de 2020, soit un taux de régression de 60,20%.

Graphique n°38 : Comparaison LFR 2020 et LFI 2021



2.1.4 Présentation des prévisions des charges de trésorerie

Tableau n° 78 : Comparaison des prévisions des charges de Trésorerie au titre de la LFR 2020, la LFI 2021 et la LFR 2021 (en milliards de FCFA)

Rubriques	Loi de Finances Rectificative 2020 a	Loi de finances initiale (LFI) 2021 b	Loi de finances rectifiée (LFR) 2021 (c)	Ecart LFR2020-LFI2021 d = b-a	Taux de variation LFR2020/LFI2021 e= d/a	Ecart LFR 2021-LFI 2021 f= c-b	Taux de variation LFI 2021/LFR 2021 g=f/b
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes dont :	365,386	540,891	540,891	175,505	48,03%	-	-
<i>Principal dette intérieure</i>	251,54	392,788	392,788	141,248	56,15%	-	-
<i>Principal dette extérieure</i>	113,846	148,103	148,103	34,257	30,09%	-	-
Retraits sur les comptes des correspondants	15,792	15,792	15,792	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	381,178	556,683	556,683	175,505	46,04%	-	-

Il ressort de l'analyse du tableau précédent que :

➤ **les prévisions de la LFR 2020 par rapport à la LFI 2021 :**

Les prévisions des charges de Trésorerie rectifiées de 2020 ont globalement augmenté de 175,505 milliards de FCFA par rapport à celles initiales de 2021 soit un taux d'augmentation de 48,04%.

Ce taux élevé est uniquement lié à l'augmentation de 175,505 milliards de FCFA, des remboursements des produits des emprunts à court, moyen et long termes, soit un taux d'augmentation de 48,03%.

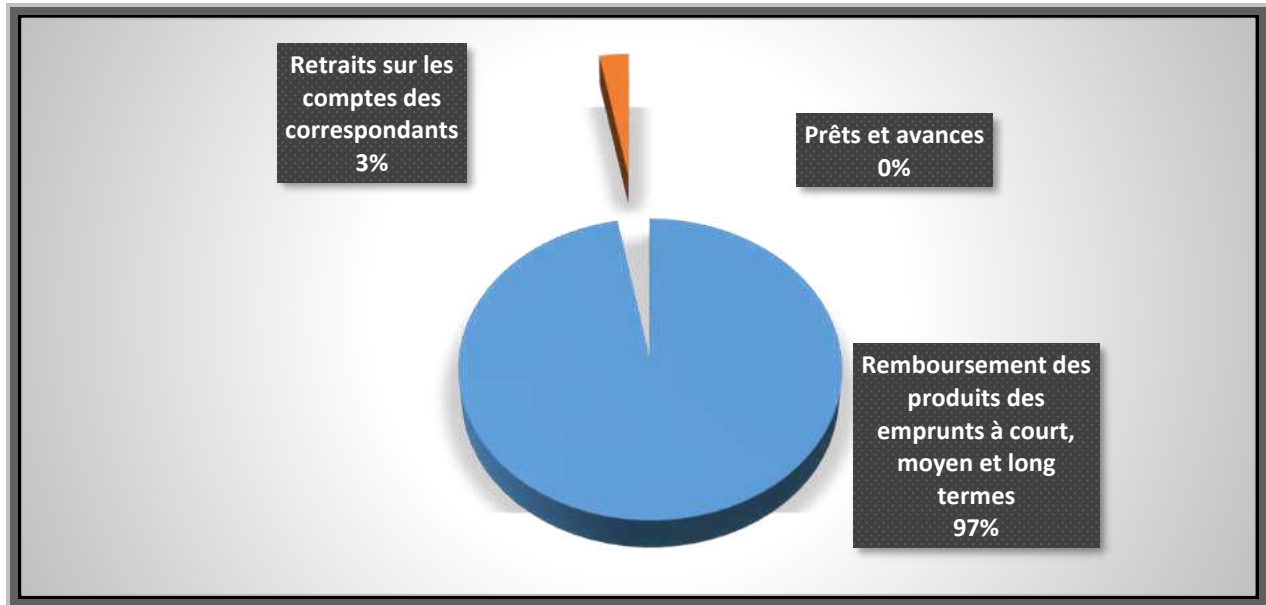
Ainsi, le remboursement du principal de la dette intérieure affiche un taux d'accroissement de 56,15% passant de 251,54 milliards de FCFA à 392,788 milliards de FCFA, soit une augmentation de 141,248 milliards de FCFA et celui du principal de la dette extérieure passe de 113,846 milliards de FCFA en 2020 à 148,103 milliards de FCFA en 2021, d'où une augmentation de 34,257 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement de 30,09%.

➤ **les prévisions de la LFI 2021 par rapport à la LFR 2021**

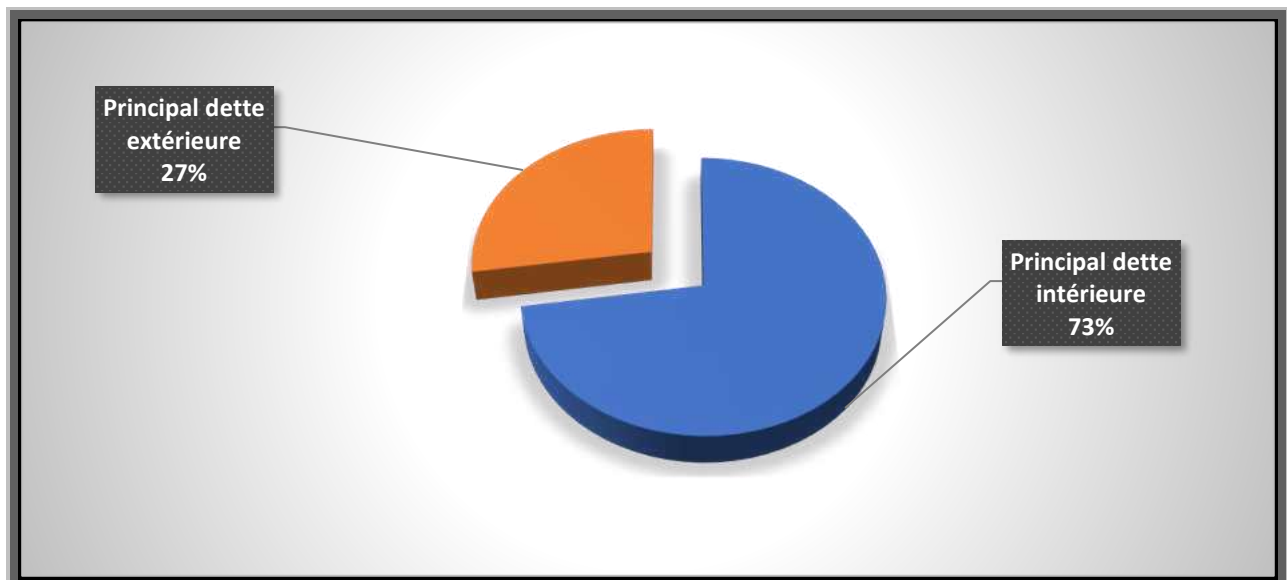
Les prévisions initiales des charges de trésorerie d'un montant de 556,683 milliards de FCFA n'ont pas subi de changement en 2021.

2.1.4.1 Analyse de la répartition de prévisions des charges de Trésorerie dans la LFR 2021.

Graphique n°39: Répartition des prévisions des charges de Trésorerie LFR 2021 entre le « Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme », les « Retraits sur les comptes des correspondants » et les « Prêts et avances ».



Graphique n° 40 : Proportions du « principal de la dette extérieure » et du « principal de la dette intérieure » dans les prévisions de Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme suivant la LFR 2021



Il ressort de l'analyse des graphiques ci-dessus relatives à la proportion des types de charges de Trésorerie dans la LFR 2021 que :

- les remboursements des produits des emprunts à court, moyen et long termes représentent 97% ; dont 73% pour le Principal de la dette intérieure et 27% pour le Principal de la dette extérieure ;
 - les retraits sur les comptes des correspondants sont de 3%.
- Par ailleurs, il n'existe pas d'inscription budgétaire pour les « Prêts et Avances ».

2.2. Exécution des dépenses budgétaires de 2021

2.2.1 Présentation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique de l'exercice 2021

2.2.1.1. Situation comparative de l'exécution des crédits de paiement, par type de budget de l'exercice 2021

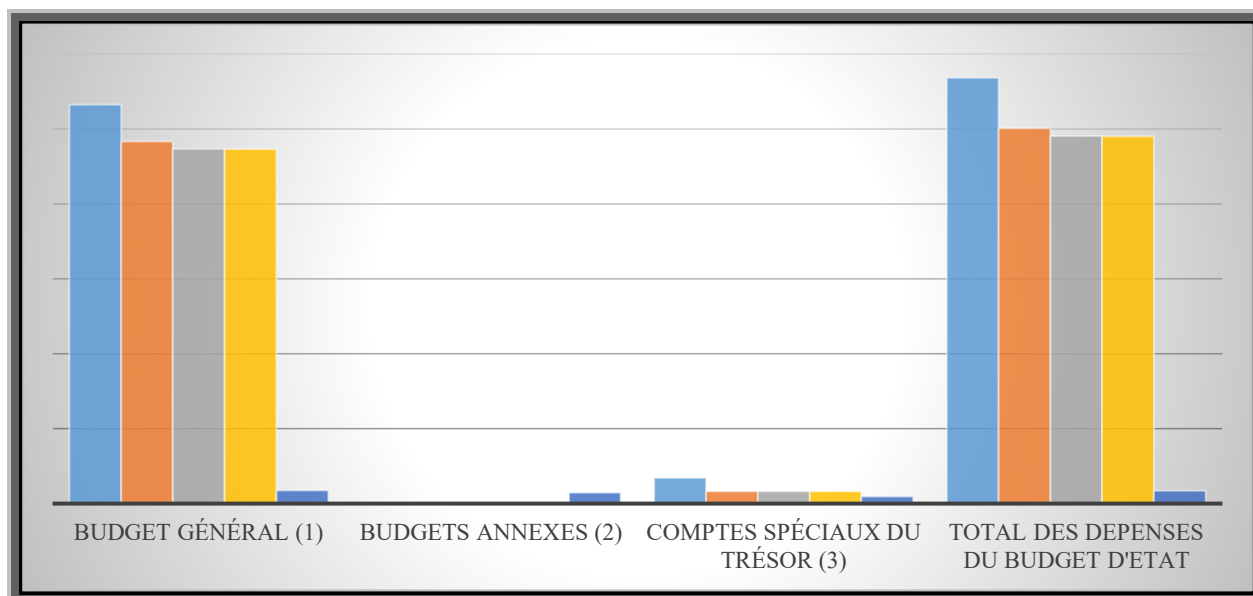
La situation d'exécution du budget 2021 par type de budget est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau n°79 : Répartition des dépenses exécutées par type de budget (en milliards de FCFA)

Nature économique	Crédits de Paiement (a)	Engagements (b)	Liquidation (c)	Crédits admis (d)	Taux d'exécution (e)= d/a
<i>Budget Général</i>	2 662,010	2 415,476	2 366,030	2 363,655	88,79
<i>Budgets Annexes</i>	8,113	6,231	5,953	5,950	73,38
<i>Comptes Spéciaux du Trésor</i>	171,457	82,226	80,895	80,895	47,18
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 841,580	2 503,933	2 452,878	2 450,503	86,24

Les dépenses budgétaires de l'exercice 2021 ont été exécutées en termes de mandats admis à hauteur de 2 450,503 milliards de francs CFA contre une prévision de 2 841,580 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 86,24%.

Graphique n°41 : Représentation comparative de l'exécution budgétaire par type de budget en 2021



Les proportions des différents types de budget dans l'exécution globale sont indiquées dans le tableau suivant :

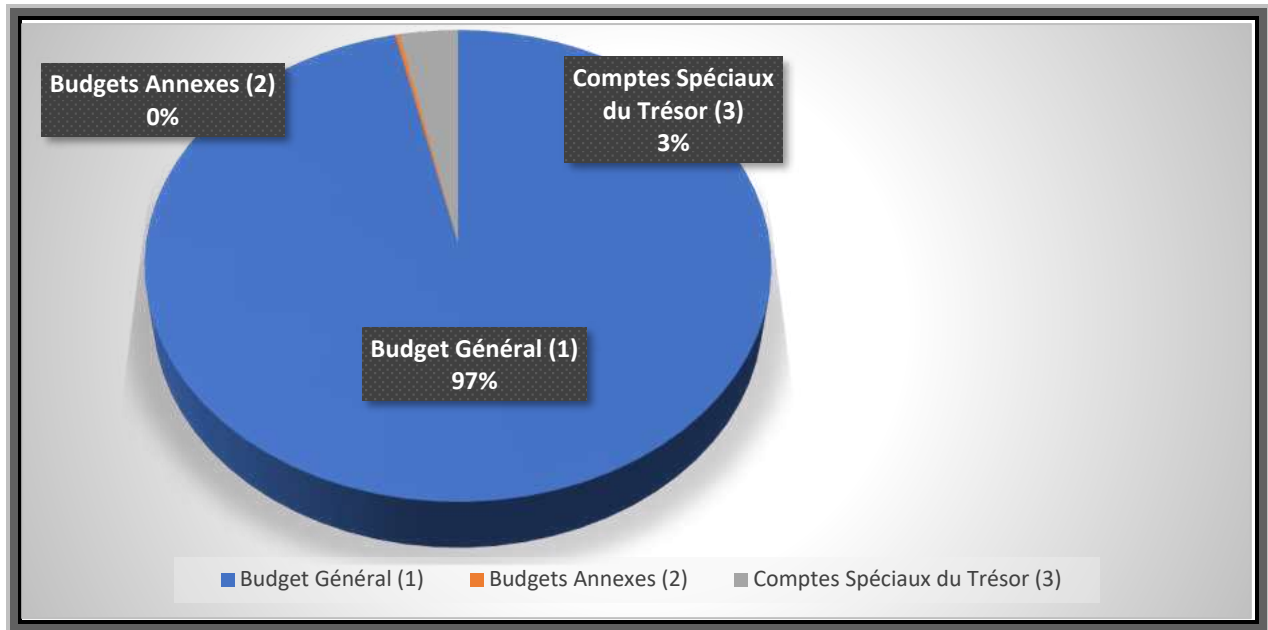
Tableau n°80 : Proportion des types de budget dans l'exécution du budget d'Etat de 2021
(En milliards de FCFA)

Nature économique	Crédits admis	Répartition en %
Budget Général (1)	2 363,655	96,46%
Budgets Annexes (2)	5,953	0,24%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	80,895	3,30%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 450,503	100%

L'examen du tableau ci-dessus montre que le budget général représente 96,46% avec un montant de 2 363,655 milliards de FCFA, les budgets annexes avec 5,953 milliards de FCFA constituent 0,24% et les comptes spéciaux du trésor exécutés pour 80,895 milliards de FCFA correspondent à 3,30% de l'exécution globale.

Le graphique ci-dessous illustre les proportions constatées.

Graphique n°42 : Proportion des types de budget dans le budget d'Etat



2.2.1.2. Situation d'exécution des crédits de paiement, par nature économique suivant les types de budget de l'exercice 2021

Suivant le projet de loi de règlement 2021, la situation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique se présente comme suit

Tableau n°81 : Exécution du Budget 2021 par nature économique suivant le type de budget (en milliards FCFA)

Nature économique	Crédit de Paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)= (a)-(d)	(f) =(d)/(a)
Budget Général (1)	2 662,010	2 415,476	2 366,030	2 363,655	298,355	88,79%
Dépenses ordinaires :	1 776,421	1 727,418	1 711,464	1 709,822	66,599	96,25%
<i>Personnel</i>	788,186	780,022	775,450	775,445	12,741	98,38%
<i>Dont fonctionnaires des Collectivités Territoriales</i>	260,881	258,920	258,697	258,697	2,184	99,16%
<i>Dépenses d'acquisitions de biens et services, dont</i>	494,677	469,168	457,815	456,292	38,385	92,24%
<i>Matériel et fonctionnement</i>	153,141	148,529	143,061	142,589	10,552	93,11%
<i>Communication et Energie</i>	41,252	39,274	37,135	37,125	4,127	90,00%
<i>Déplacements et Missions</i>	53,052	52,714	52,641	52,636	0,416	99,22%
<i>Autres Dépenses</i>	181,482	178,811	175,147	174,110	7,372	95,94%
<i>Elections</i>	45,750	30,501	30,501	30,501	15,249	66,67%

<i>Apurement du Passif</i>	20,000	19,340	19,331	19,331	0,669	96,66%
<i>Charges financières</i>	141,200	135,888	140,105	140,105	1,095	99,22%
<i>Transferts et subventions dont:</i>	346,649	338,932	334,686	334,572	12,077	96,52%
<i>Bourses et Allocations d'études</i>	14,775	14,765	14,722	14,722	0,053	99,64%
<i>Subvention CMSS</i>	-				-	!
<i>Subvention Intransit</i>	-				-	-
<i>Subvention EDM-SA</i>	-				-	-
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	5,709	3,408	3,408	3,408	2,301	59,70%
Dépenses en Capital	885,589	688,058	654,566	653,833	231,756	73,83%
<i>Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, dont</i>	885,589	688,058	654,566	653,833	231,756	73,83%
<i>Equipement-Investissement Ordinaire</i>	338,879	332,345	319,872	319,474	19,405	94,27%
<i>Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)</i>	11,740	5,764	3,264	3,152	8,588	26,85%
<i>Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Intérieur</i>	210,770	203,065	187,696	187,474	23,296	88,95%

<i>Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Extérieur</i>	324,200	146,884	143,733	143,733	180,467	44,33%
<i>Dépenses de transfert en capital</i>	-	-	-	-	-	-
Budgets Annexes (2)	8,113	6,231	5,953	5,953	2,160	73,38%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	171,457	82,226	80,895	80,895	90,562	47,18%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 841,580	2 503,933	2 452,878	2 450,503	391,077	86,24%

Budget Général

Le budget général est composé des dépenses ordinaires et des dépenses en capital. Le montant total des crédits de paiement au titre du budget général s'élève à 2 662,010 milliards de francs CFA. Les dépenses du budget général ont été exécutées à hauteur de 2 363,655 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 88,79%.

Tableau n°82 : Situation d'exécution du Budget Général (en milliards de FCFA)

Nature économique	Crédits de paiement	Crédits admis	Parts des dépenses dans le BG %	Taux d'exécution% : CA/CP
Dépenses ordinaires :	1 776,421	1 709,822	72,34%	96,25%
Dépenses en Capital	885,589	653,833	27,66%	73,83%
Budget Général (1)	2 662,010	2 363,655	100,00%	88,79%

a.1 Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires ont été exécutées à hauteur de 1 709,822 milliards de FCFA sur 1 776,421 milliards de FCFA de crédits de paiement, soit un taux d'exécution de 96,25%. Les dépenses ordinaires comprennent les dépenses de personnel, d'acquisition de biens et services, de charges financières de la dette, de transferts et subventions, et des dépenses en atténuation de recettes.

- Dépenses de personnel

Sur une prévision de 788,186 milliards de FCFA, l'exécution a été de 775,455 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,38%.

- Acquisition de biens et services

Les crédits de paiement au titre des dépenses d'acquisition des biens et services se chiffrent à 494,677 milliards de FCFA sur lesquels un montant total de 456,292 milliards de FCFA a été exécuté, soit un taux de 92,24%. Ces dépenses comprennent les dépenses de matériel et fonctionnement, de communication et énergie, de déplacement et missions, d'autres dépenses, des dépenses relatives aux élections et d'apurement du passif.

- Apurement du passif

Ces dépenses ont été exécutées pour 19,33 milliards de FCFA contre une prévision de 20 milliards de FCFA dans la loi de finances 2021. Le taux d'exécution est de 96,66%.

- Charges financières

Les prévisions de charges financières pour l'exercice 2021 s'élèvent à 141,200 milliards de FCFA sur lesquels 140,105 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un

taux de 99,22%. Ces dépenses sont composées des intérêts de la dette intérieure pour 102,5 milliards de FCFA et extérieure pour 37,6 milliards de FCFA.

- **Transferts et subventions**

Les dépenses de transferts et subventions évaluées à 346,649 milliards de FCFA en 2021, ont été réalisées pour 334,572 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 96,52%. Ces dépenses ont servi à la prise en charge :

- des salaires des EPA ;
- de la subvention accordée à EDM S.A ;
- des bourses scolaires ;
- de l'achat des intrants agricoles ;
- du Programme Présidentiel d'Urgence Social (filet social) et de diverses activités des programmes.

En outre, ces dépenses de transferts et subventions ont permis le renforcement de la contribution de l'Etat aux :

- Établissements publics, notamment les hôpitaux pour l'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité ;

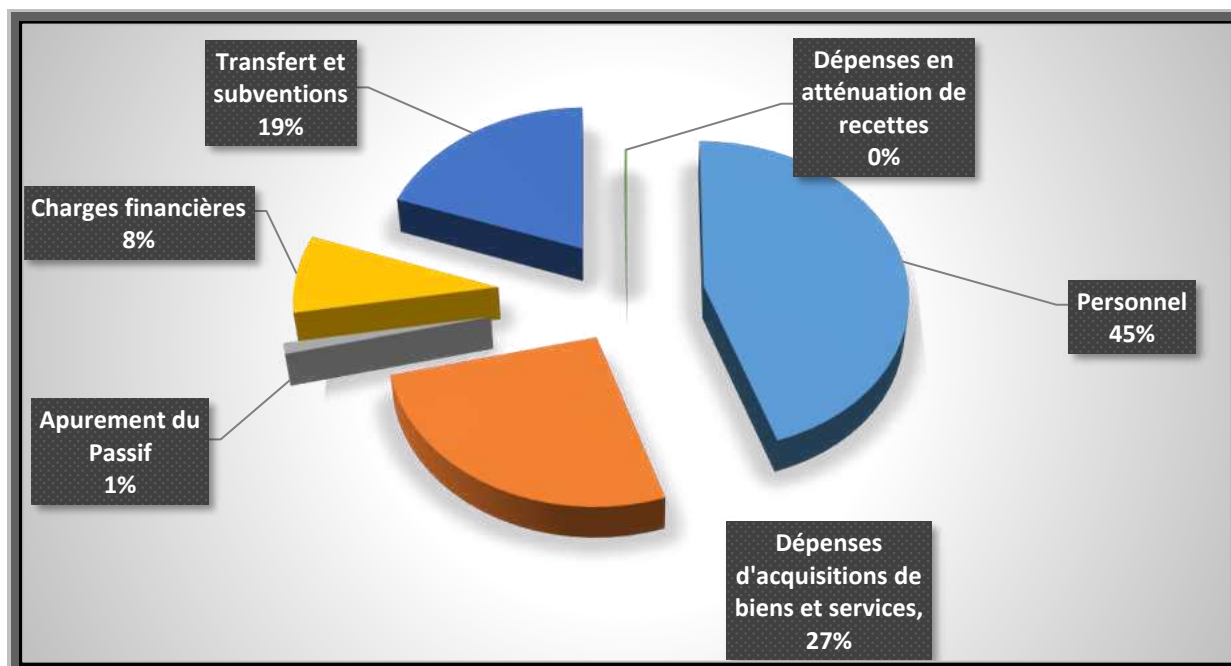
- **Dépenses en atténuation des recettes :**

Les dépenses en atténuation des recettes prévues à 5,709 milliards de FCFA et affectées au paiement des exonérations dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement, ont été exécutées à hauteur de 3,408 milliards de FCFA, soit un taux de 59,70%.

Tableau n°83 : Part des différentes rubriques de dépenses dans le total des crédits admis de dépenses ordinaires (en milliards de FCFA)

Nature économique	Montant	Part en %
Dépenses ordinaires	1 709,822	100,00%
Personnel	775,445	45,35%
Dépenses d'acquisitions de biens et services,	456,292	26,69%
Apurement du Passif	19,331	1,13%
Charges financières	140,105	8,19%
Transfert et subventions	334,572	19,57%
Dépenses en atténuation de recettes	3,408	0,20%

Graphique n°43 : Part des différentes rubriques de dépenses dans le total des crédits admis de dépenses ordinaires



Il ressort du tableau que :

- les charges de personnel représentent 45,35% des crédits admis au titre des dépenses ordinaires ;
- les transferts et subventions représentent 19,57% des crédits admis ;
- les dépenses d'acquisition de biens et services représentent 26,69% des crédits admis ;
- les charges financières, l'apurement du Passif et les dépenses en atténuation de recettes représentent respectivement 8,19%, 1,13% et 0,20%.

Observation n° 33

Il est demandé au MEF de préciser la nature, la liste et les montant des dépenses d'apurement du passif.

Réponse du MEF

L'apurement du passif est une ligne de crédit qui existe au niveau des Charges Communes et codifiée sous la nature « 65-2-1-01 : Apurement du passif ». Dotée de 20,000 milliards de FCFA dans le budget de l'Etat 2021, les crédits liquidés s'élèvent à 19,331 milliards de FCFA. Le détail des dépenses exécutées sur ladite nature figure en annexe.

Sur une dotation de 20 000 000 000 de FCFA, le niveau d'exécution des dépenses d'apurement du passif est de 19 330 818 838 de FCFA soit un taux de 96,7%.

La situation détaillée des dépenses d'apurement du passif est jointe en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour informe le MEF que la liste détaillée et les montants des dépenses n'ont pas été transmis, en conséquence elle maintient son observation.

a. Dépenses en capital :

Les dépenses en capital sont constituées de dépenses d'investissements exécutées par l'Etat et de dépenses de transferts en capital.

Les dépenses d'investissements exécutées par l'Etat comprennent les dépenses en équipement des administrations publiques, les dépenses liées aux études et recherches, le Budget Spécial d'Investissement (BSI), financement intérieur et extérieur et l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS).

Les dépenses de transfert en capital en général, correspondent aux versements sans contrepartie au bénéfice d'entités publiques ou privées pour réaliser des dépenses d'acquisition d'actifs financiers ou non financiers. Aucune prévision n'a été faite par rapport à cette rubrique.

En 2021, les crédits de paiement pour les dépenses en capital ont été évalués à 885,589 milliards de FCFA. L'exécution se chiffre à 653,833 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 73,83%.

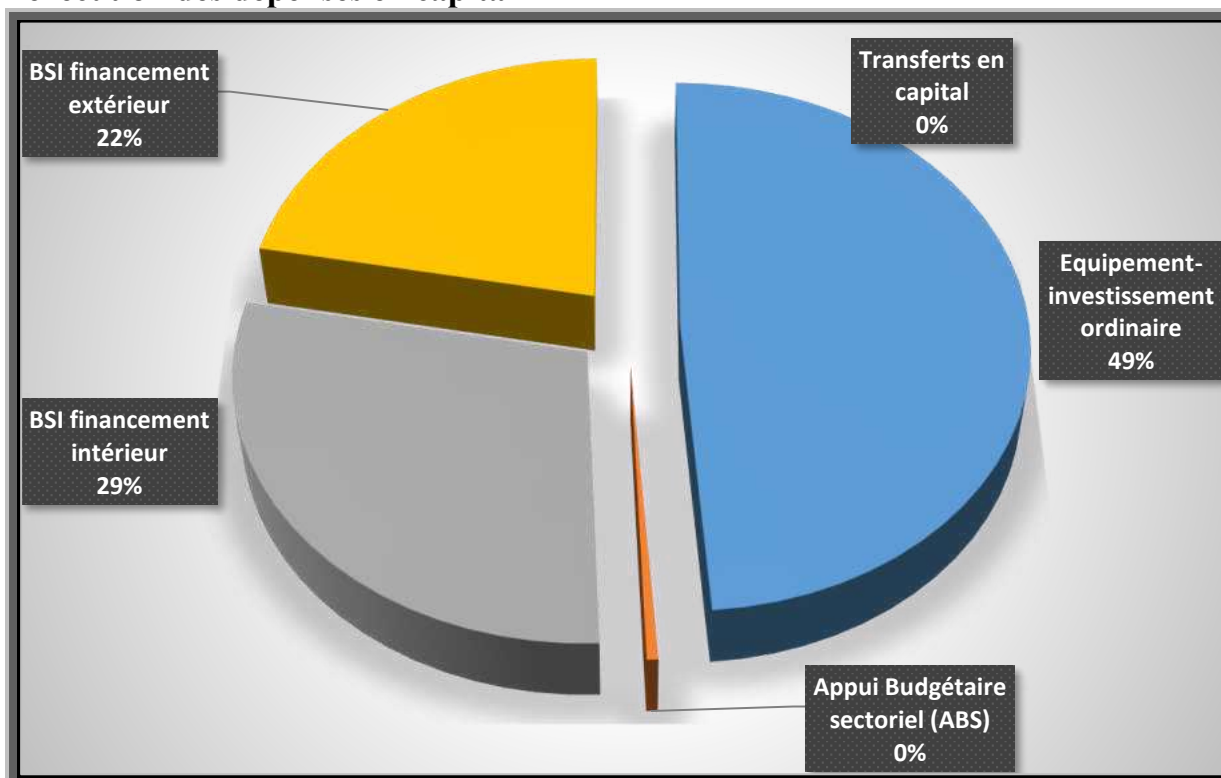
Tableau n° 84 : Situation de l'exécution des dépenses en capital 2021 (en milliards de FCFA)

Rubrique	Prévisions LFR (CP) 2021 a	Exécution (Crédits admis) b	Ecart		Taux d'exécution Budget 2021 d= (b/a)*100
			Montant des crédits 2021 non exécutés c = a - b		
Equipement-investissement ordinaire	338,879	319,474	19,405		94,27%
Appui Budgétaire sectoriel (ABS)	11,740	3,152	8,588		26,85%
BSI financement intérieur	210,770	187,474	23,296		88,95%
BSI financement extérieur	324,200	143,733	180,467		44,33%
Transferts en capital	-	-	-		-
Total dépenses en capital	885,589	653,833	231,756		73,83%

Tableau n° 85 : Part des rubriques dans l'exécution des dépenses en capital (en milliards de FCFA)

Rubrique	Exécution	Part %
<i>Equipement-investissement ordinaire</i>	319,474	48,86%
<i>Appui Budgétaire sectoriel (ABS)</i>	3,152	0,48%
<i>BSI financement intérieur</i>	187,474	28,67%
<i>BSI financement extérieur</i>	143,733	21,98%
<i>Transferts en capital</i>	-	-
Total dépenses en capital	653,833	100%

Graphique n°44 : Présentation graphique des Parts des rubriques dans l'exécution des dépenses en capital



Les dépenses en capital sont réparties comme suit :

b.1 Equipement - Investissement ordinaire

Les crédits de paiement pour les dépenses de la rubrique « Equipement-investissement ordinaire » se chiffrent à 338,897 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2021. Les

dépenses exécutées sur ces crédits de paiement se chiffrent à 319,474 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 94,27%.

b.2 Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)

Les crédits de paiement au titre de l'ABS s'élevaient à 11,740 milliards de FCFA pour une réalisation de 3,152 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 26,85%.

La situation d'exécution de l'ABS se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°86 : Situation d'exécution par département bénéficiaire de l'ABS en FCFA

STRUCTURES	CREDITS DE PAIEMENT	CREDITS ADMIS	TAUX D'EXECUTION
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	1 139 000 000	185 568 311	1,58
ETUDE ET RECHERCHES	1 139 000 000	185 568 311	
MINISTERE DE LA REFONDATION	10 000 000	5 000 000	0,04
DEPENSES DE FORMATION	10 000 000	5 000 000	
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	142 000 000	85 643 671	0,73
ETUDE ET RECHERCHES	142 000 000	85 643 671	
CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	52 000 000	46 733 842	0,4
ETUDE ET RECHERCHES	52 000 000	46 733 842	
MINISTERE DE LA RECONCILIATION DE LA PAIX ET DE LA COHESION NATIONALE	10 000 000	9 941	0,08
DEPENSES DE FORMATION	10 000 000	9 941	
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	1 086 045 000	-	
DEPENSES DE FORMATION	86 045 000	-	
ACQUISITION DE MOBILIERS	500 000 000	-	
ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES	500 000 000	-	
MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	3 141 171 000	1 452 100 761	12,37
ETUDE ET RECHERCHES	65 000 000	16 765 000	
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	3 076 171 000	1 435 335 761	
MINISTERE DE L'URBANISME	26 000 000		
ETUDE ET RECHERCHES	26 000 000	-	
REGION DE SIKASSO	3 586 438 000	514 012 368	4,38
ETUDE ET RECHERCHES	378 650 000	-	
ETUDE ET RECHERCHES	409 910 000	11 358 368	

DEPENSES DE FORMATION	409 237 000	91 248 000	
DEPENSES EN INVESTISSEMENTS(AMENAGEMENT)	1 691 831 000	-	
DEPENSES EN INVESTISSEMENTS EQUIPEMENTS ET MOBILIERS DE BUREAU	496 900 000	220 000 000	
199 910 000	191 406 000		
REGION DE SEGOU	1 582 315 000		
DEPENSES DE FORMATION	205 507 000	-	
DEPENSES EN INVESTISSEMENTS (aménagement)	1 376 808 000	-	
REGION DE MOPTI	490 260 000	446 434 115	3,80
ETUDE ET RECHERCHES	9 026 000	4 420 000	
DEPENSES DE FORMATION	72 208 000	37 594 115	
DEPENSES EN INVESTISSEMENTS	220 000 000	220 000 000	
EQUIPEMENTS ET MOBILIERS DE BUREAU	9 026 000	4 420 000	
ACQUISITION DE MOBILIERS	180 000 000	180 000 000	
REGION DE TOMBOUCTOU	475 140 000	407 233 000	3,47
ETUDE ET RECHERCHES	7 514 000	779 000	
DEPENSES DE FORMATION	60 112 000	6 232 000	
DEPENSES EN INVESTISSEMENTS	220 000 000	220 000 000	
EQUIPEMENTS ET MOBILIERS DE BUREAU	7 514 000	222 000	
ACQUISITION DE MOBILIERS	180 000 000	180 000 000	
TOTAL GENERAL	11 740 369 000	3 152 667 568	26,85

Il résulte de l'analyse du tableau ci-dessus que le taux d'exécution le plus élevé est celui du

Ministère de la Santé et du Développement Social avec 12,37%.

Le taux le plus bas a été observé au niveau du Ministère de la Refondation de l'Etat avec un taux de 0,04%.

Les ministères de l'Education Nationale ; le Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et la Région de Ségou n'ont connus aucune exécution sur leurs crédits de paiement.

Observation n°34

Il est demandé au MEF d'expliquer le faible taux d'exécution de 26,85% des crédits de paiements au titre de l'ABS.

Réponse du MEF

La prévision de l'ABS dans le budget 2021 comprenait, d'une part, des annonces faites par la Coopération suisse, le Lux-Développement de la Coopération de Luxembourg (Lux-Dev) et l'Agence Française de Développement (AFD), et, d'autre part, le report du reliquat de l'ABS du Canada. Le faible taux d'exécution des crédits de paiement au titre de l'ABS s'explique, d'une part, par l'absence de décaissement concernant les annonces de Lux-Dev et de l'AFD, et, d'autre part, par le retard dans l'exécution des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des salles des classes dont le financement était imputé sur le reliquat de l'ABS du Canada en faveur du secteur de l'éducation.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données par le MEF.

b.3 Budget Spécial d'Investissement

- Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur)

Il résulte de l'analyse du Projet de loi de règlement, que les crédits de paiement pour les dépenses du BSI financement intérieur, ont été exécutés pour 187,474 milliards de FCFA contre une dotation de 210,770 milliards de FCFA dans le budget 2021, soit un taux d'exécution de 88,95%.

Cependant, dans le rapport de la Direction Nationale de la Planification du Développement, les crédits de paiement pour les dépenses du BSI financement intérieur, ont été exécutés pour 187,474 milliards de FCFA contre une dotation de 223,237 milliards de FCFA dans le budget 2021, soit un taux d'exécution de 83,98%.

Il ressort de l'analyse des deux documents que les montants exécutés sont identiques. La différence ressort seulement au niveau des dotations.

Ces dépenses ont servi à la prise en charge des infrastructures dans les domaines routiers, du développement rural et des services sociaux de base.

Observation N°35

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 12,467 milliards de FCFA au niveau des dotations au titre du BSI -financement intérieur (223,237 milliards de FCFA dans le rapport DNPD de mai 2022 et dans le projet de Loi de Règlement 210,770 milliards de FCFA).

Réponse du MEF

C'est une erreur matérielle au niveau de PRED qui doit être corrigé par la DGB.

Des dispositions sont prises pour mettre en cohérence les documents cités. Le rapport a été actualisé.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données et demande au MEF la production à l'avenir de documents cohérents.

- Budget Spécial d'Investissement (financement extérieur)

Le rapport d'exécution du BSI 2021 de la DNPD fait ressortir une exécution de 143,714 milliards de FCFA pour des prévisions de 320,529 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 44,84%.

Cependant, la Cour a relevé l'existence d'une note explicative du 24 octobre 2023 de la DNPD dans le PLR 2021 sur l'exécution du BSI au 31/12/2021 faisant état d'une exécution de 143,733 milliards de FCFA pour des prévisions de 324,200 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 44,33%

De l'exploitation de cette note explicative actualisée, il ressort une concordance avec les données du PLR 2021.

Toutefois il ressort de l'analyse des deux documents de la DNPD qu'il existe un écart de 0,019 milliards de FCFA entre les montants exécutés et un écart de 3,671 milliards de FCFA au niveau des dotations.

Ces dépenses ont été affectées à la réalisation de certains projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La cour constate que les données du BSI financement extérieur figurant dans le rapport de mai 2022 n'ont pas été actualisées après la production de la note explicative du 24/10/2023

Observation N°36

Il est demandé au MEF d'expliquer la non actualisation des données du financement extérieur figurant dans le rapport d'exécution du BSI 2021 datant de mai 2022.

Réponse du MEF

Des dispositions sont prises pour l'actualisation du Rapport d'exécution du BSI 2021 datant de mai 2022. Le Rapport a été corrigé.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données et invite le MEF à la mise à jour régulière des données du BSI financement extérieur.

La situation d'exécution par sources de financement et par secteur extrait du rapport de la DNPD est présentée dans les tableaux suivants :

➤ **Financement intérieur (en milliards de FCFA)**

Tableau n°87 : Situation d'exécution du BSI-Financement intérieur

	Prévisions	Réalizations	Ecart	Taux %
	BSI 2021			
Budget d'Etat	223,237	187,474	35,763	83,98%
Auto financement	-	-	-	-
Autres sources	-	-	-	-
Total	223,237	187,474	35,763	83,98%

L'examen du tableau indique que l'exécution du BSI-Financement intérieur dégage un reliquat de 35,763 milliards de FCFA.

Observation n°37

Il est demandé au MEF d'expliquer le reliquat de 35,763 milliards de FCFA non consommé au titre du BSI financement intérieur en 2021, nonobstant son taux d'exécution de 83,98%.

Réponse du MEF

Le niveau d'exécution des crédits du BSI financement intérieur est fonction de plusieurs facteurs, notamment le délai de passation des marchés, le rythme d'exécution des projets et la présentation des décomptes. A ces facteurs peut s'ajouter aussi les mesures de régulation budgétaire.

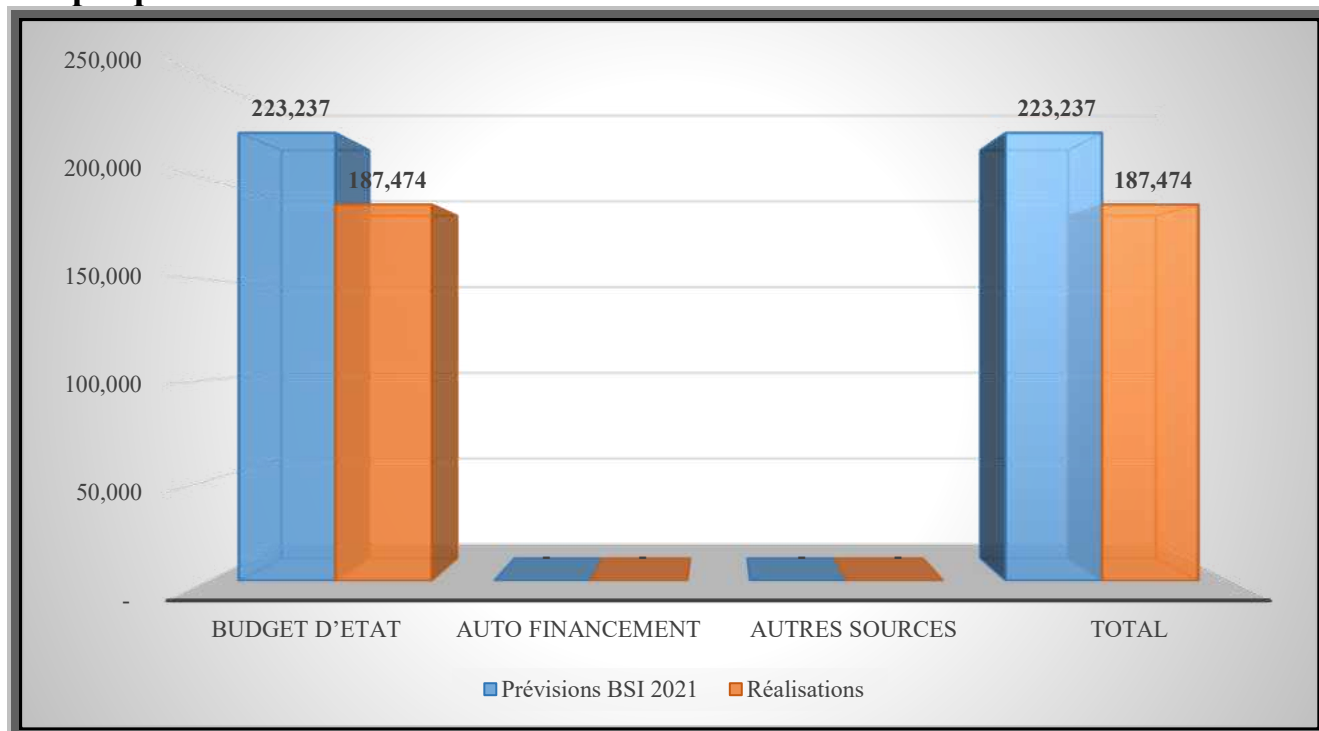
La situation s'explique par d'autres facteurs parmi lesquels :

- le retard dans le décaissement des ressources des nouveaux projets/programmes qui sont en phase de démarrage ;
- le retard dans la réalisation des travaux de certains projets/programmes au cours de l'exercice 2021 pour des raisons d'insécurité dans certaines zones du pays.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données par le MEF.

Graphique n°45 : Réalisation BSI Intérieur



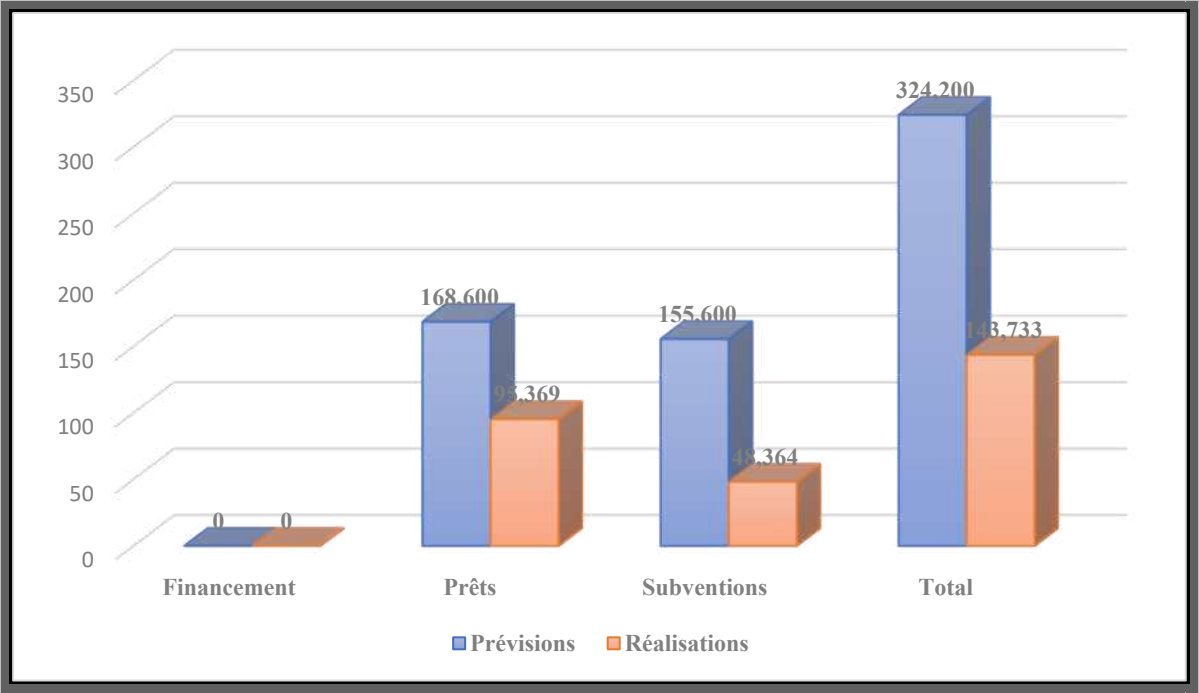
➤ Financement extérieur (en milliards de FCFA)

Tableau n°88 : Situation d'exécution du BSI-Financement extérieur

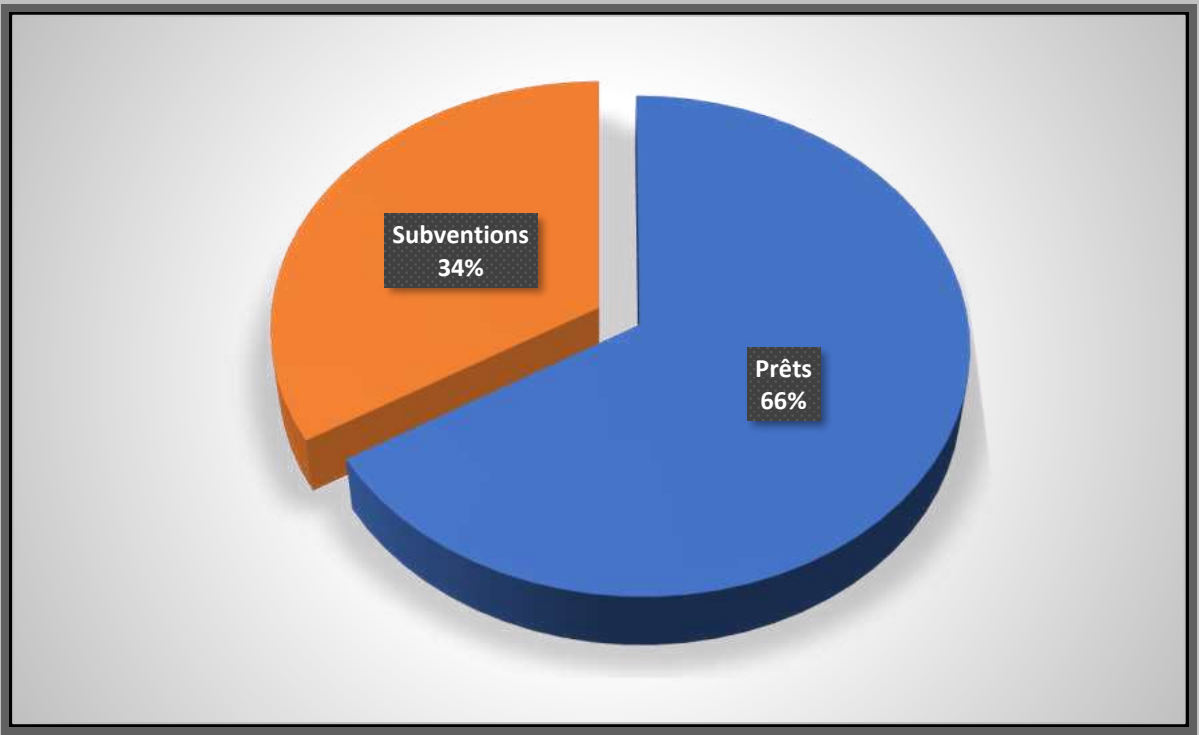
Financement	Prévisions	Réalizations	
	BSI 2021	Montant	Taux %
Prêts	168,600	95,369	56,57%
Subventions	155,600	48,364	31,08%
Total	324,200	143,733	44,33%

Source : Note explicative du 24/10/2023 de la DNPD sur l'exécution du BSI au 31/12/2021, figurant dans le PLR 2021.

Graphique n° 46 : Réalisation BSI extérieur 2021



Graphique n°47 : Répartition du BSI financement extérieur



➤ Réalisations financières par secteur (en FCFA)

Tableau n°89 : Situation des réalisations financières du BSI-Financement par Secteur

Secteur	Prévisions BSI 2021	Exécutions	
	Crédits de paiement	Montant (Crédits Admis)	Taux %
Economie rurale	124 372 059 000	63 927 651 898	51,40%
Secondaire	151 658 504 000	70 878 410 901	46,74%
Infrastructures	199 446 807 000	155 048 878 748	77,74%
Ressources Humaines	68 288 496 00	41 333 869 922	60,53%
Total	543 765 866 000	331 187 811 469	60,91%

Graphique n°48 : Répartition des prévisions du BSI 2021 par secteur

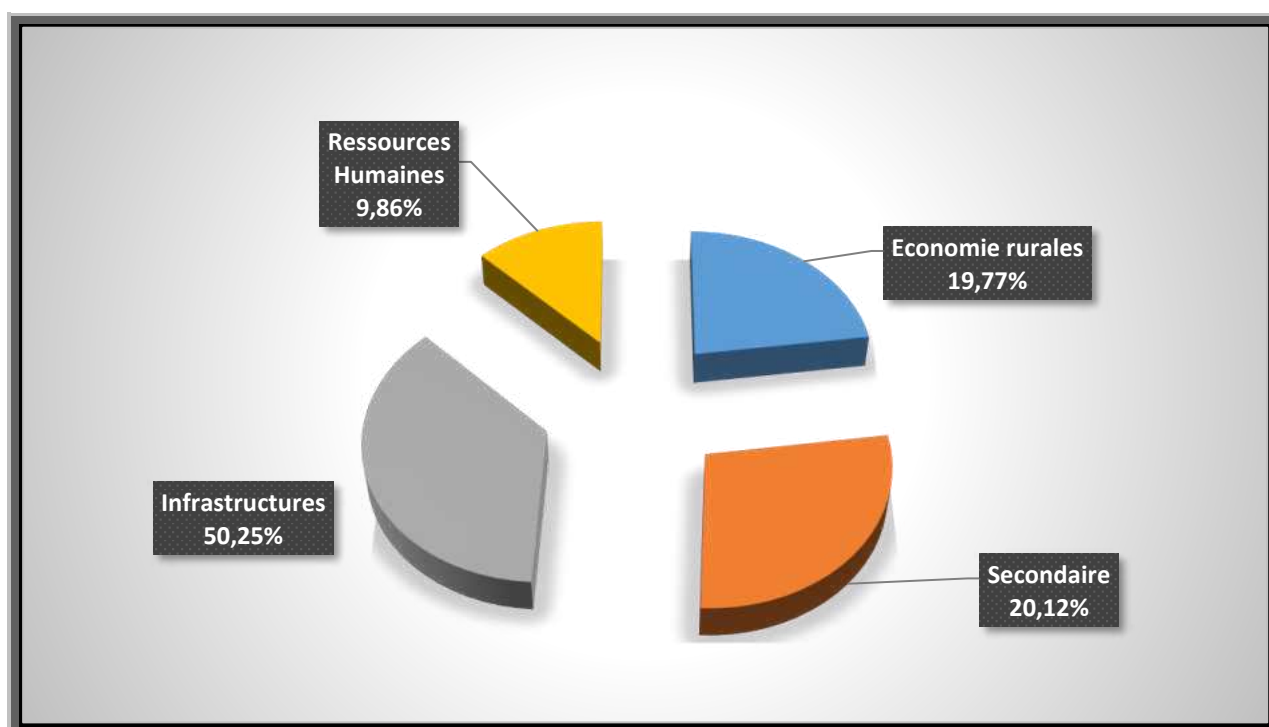


Tableau n°90 : Situation récapitulative des prévisions et décaissements par secteur et par source de financement du BSI en 2021 (en milliards de FCFA)

Secteurs	Prévision 2021				Total Prévision=5	Décaissement par source de dépense				Total Décaissement:10	Taux de décaissement :11
	Financement intérieur	Financement extérieur			5=1+4	Financement intérieur	Financement extérieur par nature			10=6+9	11=10/5*100
	Etat=1	Prêt=2	Subvention=3	Total=4=2+3		Etat:6	Prêt :7	Subvention:8	Total:9=7+8		
Economie Rurale	18,573	56,965	48,834	105,799	124,372	14,571	21,390	27,967	49,357	63,928	51,40%
Secondaire	19,137	59,557	72,964	132,521	151,658	15,361	39,262	16,256	55,518	70,879	46,74%
Infrastructures	144,134	37,241	18,072	55,313	199,447	125,532	27,159	2,358	29,517	155,049	77,74%
Ressources Humaines	41,392	1,970	24,926	26,896	68,288	32,011	3,675	5,647	9,322	41,333	60,53%
TOTAL SECTEUR	223,236	155,733	164,796	320,529	543,765	187,475	91,486	52,228	143,714	331,189	60,91%

Source : rapport d'exécution DNPD de mai 2023 annexe 2

Il ressort de l'analyse du tableau n °98 (situation d'exécution du BSI financement extérieur), un faible taux de décaissement des financements extérieurs.

Observation n°38

Il est demandé au MEF d'expliquer le faible taux d'exécution du BSI financement extérieur en général (44,33%) et en particulier celui des subventions (31,08%).

Réponse du MEF

- L'autofinancement concerne le financement sur fonds propres (Exemple : Organismes personnalisés, Sociétés et Entreprises d'Etat). Il s'agit des ressources apportées par les Etablissements Publics à caractère Administratifs (EPA) dans le cadre des projets mis en œuvre sous leur tutelle : cas de CICB, Musée national, Marché central à poisson de Bamako, les Hôpitaux, etc.
- Quant aux autres sources de financement, il s'agit de toutes autres sources de financement interne dont le pays dispose telles que l'apport des collectivités territoriales et des bénéficiaires, s'il en existe.

Ces types de ressources n'apparaissent pas dans le Budget Spécial d'Investissement.

La situation s'explique par plusieurs facteurs parmi lesquels :

- le retard dans le décaissement des ressources des nouveaux projets/programmes qui sont en phase de démarrage ;
- la complexité des procédures de certains Bailleurs de Fonds (lenteur dans le processus d'approbation des marchés) entraînant la lenteur dans le démarrage de certains travaux ;
- la faible maîtrise des procédures des PTF par certains gestionnaires des P/P ;
- le retard dans la réalisation des travaux de certains projets/programmes au cours de l'exercice 2021 pour des raisons d'insécurité dans certaines zones du pays.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis et demande au MEF de veiller à une meilleure maîtrise des procédures de décaissement des Bailleurs de fonds.

b.3 Analyse des réalisations du BSI par Institution et Ministère

Tableau n°91 : Situation d'exécution du BSI 2020 par institution/Ministère (en FCFA)

	Institution/Ministère	LFR 2021	Crédits liquidés 2021 DNCF	Ecart LFR202- exécution (liquide)	Taux d'exécution
N°01	<i>Présidence de la République</i>	4 535 337 000	4 245 732 862	289 604 138	93,61%
N°02	<i>Primature</i>	494 324 000	343 957 614	150 366 386	69,58%
N°03	<i>Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable</i>	23 621 798 000	16 908 601 394	6 713 196 606	71,58%
N°04	<i>Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines de l'Aménagement du Territoire et de la Population</i>	5 006 040 000	4 289 916 865	716 123 135	85,69%
N°05	<i>Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau</i>	146 242 395 000	69 019 797 622	77 222 597 378	47,20%
N°06	<i>Ministère des Transports et des Infrastructures</i>	138 733 457 000	105 732 396 377	33 001 060 623	76,21%
N°07	<i>Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration</i>	1 128 133 000	998 282 173	129 850 827	88,49%
N°08	<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</i>	6 241 984 000	5 443 919 784	798 064 216	87,21%
N°09	<i>Ministère de l'Education Nationale</i>	1 242 267 000	938 511 505	303 755 495	75,55%
N°10	<i>Ministère de la Santé et du Développement social</i>	9 880 455 000	4 414 656 538	5 465 798 462	44,68%

N°11	<i>Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille</i>	1 936 200 000	844 048 307	1 092 151 693	43,59%
N°12	<i>Ministère de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté</i>	343 667 000	293 154 454	50 512 546	85,30%
N°13	<i>Ministère de la Jeunesse et des sports</i>	10 803 699 000	10 529 505 636	274 193 364	97,46%
N°14	<i>Ministère de l'Industrie et du Commerce</i>	2 196 775 000	1 677 237 619	519 537 381	76,35%
N°15	<i>Ministère de l'Artisanat, de la culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme</i>	1 648 118 000	969 738 604	678 379 396	58,84%
N°16	<i>Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</i>	6 437 785 000	6 222 741 048	215 043 952	96,66%
N°17	<i>Ministère de la Refondation de l'Etat</i>	240 091 000	215 101 017	24 989 983	89,59%
N°18	<i>Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation</i>	24 551 252 000	17 615 305 072	6 935 946 928	71,75%
N°19	<i>Ministère du Travail et de la Fonction Publique</i>	586 790 000	281 282 736	305 507 264	47,94%
N°20	<i>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile</i>	900 000 000	-	900 000 000	0,00%
N°21	<i>Ministère de la Justice</i>	1 953 830 000	1 747 198 948	206 631 052	89,42%
N°22	<i>Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale</i>	2 666 917 000	2 495 415 790	171 501 210	93,57%
N°23	<i>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine</i>	472 184 000	422 182 999	50 001 001	89,41%
N°24	<i>Ministère de l'Economie et des Finances</i>	35 324 322 000	13 914 746 254	21 409 575 746	39,39%
N°25	<i>Ministère de l'aménagement du territoire et de la population</i>	2 119 250 000	1 696 374 295	422 875 705	80,05%

N°26	Ministère de l'Agriculture	110 825 719 000	58 667 563 771	52 158 155 229	52,94%
N°27	Commissariat à la Sécurité Alimentaire	2 476 913 000	1 103 331 000	1 373 582 000	44,54%
N°28	Nouveaux Projets BSI	910 648 000	-	910 648 000	0,00%
N°29	Cour Constitutionnelle	53 450 000	8 055 860	45 394 140	15,07%
N°30	Cour Suprême	73 063 000	49 231 785	23 831 215	67,38%
N°31	Conseil Economique Social et Culturel	53 363 000	41 683 540	11 679 460	78,11%
N°32	Médiateur de la République	65 640 000	58 140 000	7 500 000	88,57%
	Total Général	543 765 866 000	331 187 811 469	212 578 054 531	60,91%

L'examen du tableau ci-dessus relatif à l'exécution du BSI 2021 par Institution/Ministère fait ressortir que :

- aucune exécution n'a été observé au niveau des nouveaux projets BSI (0%) et au niveau du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (0%) ;
- le taux d'exécution le plus bas a été observé au niveau de la Cour constitutionnelle avec 15,07% ;
- le taux d'exécution le plus élevé a été observé au niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports 97,46% .

De façon général l'exécution du BSI 2021 par Institution/Ministère dégage un taux moyen de 60,91%.

Observation n°39

Il est demandé au MEF d'expliquer :

- ***l'absence d'exécution au niveau des nouveaux projets BSI (0%) et du BSI du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (0%) ;***
- ***le faible taux d'exécution du BSI au niveau de la Cour Constitutionnelle (15,07%).***

Réponse du MEF

L'absence d'exécution au titre des nouveaux projets BSI s'explique par le fait que c'est une ligne de crédits contenant des provisions et, par conséquent, n'est pas destinée à recevoir les exécutions des dépenses. Elle sert plutôt à satisfaire des demandes des crédits formulées par les ministères et institutions visant le financement

des nouveaux projets ou le paiement des décomptes dépassant la prévision de paiement.

La ligne « nouveaux projets BSI (0%) » sert de provisions pour la prise en charge des nouveaux projets sectoriels qui démarrent au cours de l'exercice budgétaire 2021 et qui n'étaient pas programmés. L'exécution de la rubrique « nouveaux projets BSI (0%) » est enregistrée au niveau des nouveaux projets des départements sectoriels ayant démarré courant l'exercice budgétaire 2021.

L'absence d'exécution du BSI du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (0%) s'explique par la complexité des procédures du Bailleur de Fonds.

Le faible taux d'exécution des subventions est tributaire des procédures administratives des partenaires techniques et financiers notamment dans les procédures de passation des marchés publics, le démarrage timide de certains nouveaux projets/programmes et également la faible capacité de certaines entreprises à pouvoir exécuter les marchés déjà attribués et des problèmes de sécurité dans certaines zones d'exécution des projets.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données

Recommandation n°15

La Cour recommande au MEF de veiller à une meilleure maîtrise des procédures de décaissement des Bailleurs de Fonds.

2.2.2. Budgets annexes

Les crédits de paiement des budgets annexes étaient prévus en 2021 à 8,113 milliards de FCFA. L'exécution se chiffre à 5,953 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 73,38%.

2.2.3 Comptes Spéciaux du Trésor

Les crédits de paiement de 171,457 milliards de FCFA inscrits en 2021 pour les Comptes Spéciaux du Trésor, ont été exécutés pour 80,895 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 47,18%.

Observation n°40

Il est demandé au MEF d'expliquer le faible taux d'exécution de 47,18% au niveau des Comptes Spéciaux du Trésor.

Réponse du MEF

Le faible taux d'exécution de 47,18% au niveau des comptes spéciaux du trésor s'explique essentiellement par l'absence d'exécution des dépenses sur le compte d'affectation « Fonds pour le Développement Durable » contre une inscription de 61,627 milliards de FCFA.

- Les changements liés aux appellations des noms de certains ministères sont des erreurs de saisie liées parfois aux modifications de dénomination de certains départements ministériels en cours d'exercice budgétaire. Ce qui peut également affecter leur nombre.
- Les crédits des ministères et institutions suscités n'ont pas été annulés mais certains ministères ont rencontré des difficultés de mobilisation des ressources au cours de l'exercice.
- Le crédit de paiement de 1 milliard de F CFA inscrit au bénéfice du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile était une subvention de la Banque Mondiale (cf Observation n°45) qui n'a pas pu être mobilisée en raison des difficultés rencontrées avec ledit partenaire.

Appréciation d la Cour

La Cour prend acte des réponses données

Recommandation n°16

La Cour recommande au MEF de veiller à une meilleure maîtrise des procédures de décaissement des Bailleurs de Fonds.

2.3. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme, par dotations budgétaires et par fonction

2.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires

L'exécution du budget d'Etat 2021 par programme et dotations, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°92 : Exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires (en milliards de FCFA)

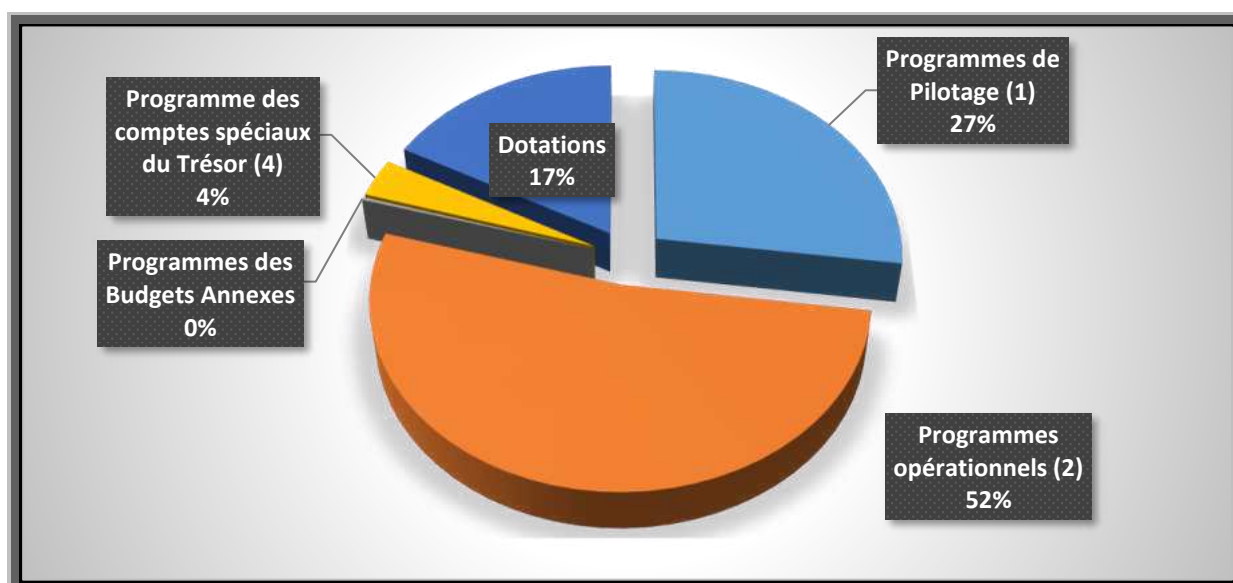
Rubriques	Crédits de paiement (LFR 2021) (a)	Crédits admis (b)	Montant des crédits non exécutés c = a- b	Taux d'exécution d = (b/a)*100
Programmes de Pilotage (1)	728,271	665,122	63,149	91,33%
<i>Personnel</i>	214,064	211,115	2,949	98,62%
<i>Biens et services</i>	145,48	141,406	4,074	97,20%
<i>Transferts et subventions</i>	91,332	89,191	2,141	97,66%
<i>Investissement</i>	277,395	223,41	53,985	80,54%
Programmes opérationnels (2)	1 472,29	1 281,07	191,22	87,01%
<i>Personnel</i>	504,658	496,782	7,876	98,44%
<i>Biens et services</i>	167,457	157,302	10,155	93,94%
<i>Transferts et subventions</i>	222,488	219,997	2,491	98,88%
<i>Investissement</i>	577,682	406,987	170,695	70,45%
Programmes des Budgets Annexes (3)	8,113	5,953	2,16	73,38%
<i>Personnel</i>	2,472	1,654	0,818	66,91%
<i>Biens et services</i>	2,765	2,014	0,751	72,84%
<i>Transferts et subventions</i>	0,685	0,633	0,052	92,41%
<i>Investissement</i>	2,191	1,652	0,539	75,40%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	171,456	80,895	90,561	47,18%
<i>Personnel</i>	0,17	0,17	0	100,00%
<i>Biens et services</i>	96,626	74,521	22,105	77,12%
<i>Transferts et subventions</i>	0,699	0,557	0,142	79,69%
<i>Investissement</i>	73,961	5,647	68,314	7,64%
Dotations (5)	461,451	417,465	43,986	90,47%
<i>Personnel</i>	69,463	67,549	1,914	97,24%
<i>Biens et services</i>	322,939	297,688	25,251	92,18%
<i>Transferts et subventions</i>	32,828	25,384	7,444	77,32%
<i>Investissement</i>	36,221	26,844	9,377	74,11%
TOTAL GENERAL	2 841,58	2 450,50	391,07	86,24%

Il ressort de la lecture du tableau que le taux d'exécution global des programmes en 2021 est de 86,24%. Les programmes de pilotage affichent le taux d'exécution le plus élevé avec 91,33% tandis que les programmes des comptes spéciaux du Trésor enregistrent le plus bas taux avec 47,18%.

Tableau n°93 : Proportion de chaque type de programme dans l'exécution du budget 2021

Rubriques	Crédit Admis	Part dans l'exécution
Programmes de Pilotage (1)	665,122	27,14%
Programmes opérationnels (2)	1 281,07	52,28%
Programmes des Budgets Annexes	5,953	0,24%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	80,895	3,30%
Dotations	417,465	17,04%
Total	2 450,50	100%

Graphique N°49 : Proportion de chaque type de programme dans l'exécution du budget 2021



2.3.2. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par classification fonctionnelle.

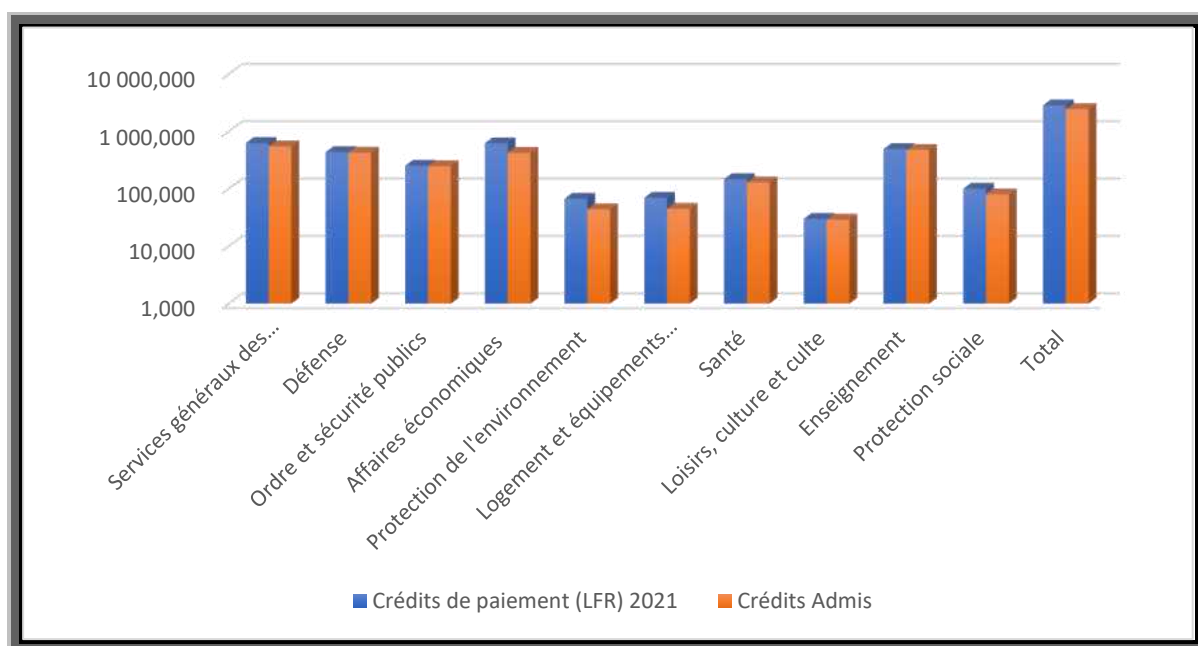
L'exécution du budget d'Etat 2020 par classification fonctionnelle, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°94 : Exécution des dépenses du Budget d'Etat par classification fonctionnelle (en milliards de FCFA)

Rubriques	Crédits de paiement (LFR) 2021	Crédits Admis	Ecart	Taux d'exécution
Services généraux des administrations publiques	627,353	550,128	77,225	87,69%
Défense	434,967	426,004	8,963	97,94%
Ordre et sécurité publics	252,163	248,690	3,473	98,62%
Affaires économiques	620,540	423,022	197,518	68,17%
Protection de l'environnement	67,112	44,015	23,097	65,58%
Logement et équipements collectifs	69,688	44,909	24,779	64,44%
Santé	146,916	129,285	17,631	88,00%
Loisirs, culture et culte	29,991	29,147	0,844	97,19%
Enseignement	492,475	475,418	17,057	96,54%
Protection sociale	100,374	79,883	20,491	79,59%
Total	2 841,579	2 450,501	391,078	86,24%

L'examen du tableau indique que le taux d'exécution global de la classification des dépenses par fonction en 2021 est de 86,24%. La fonction « Ordre et Sécurité publics » affiche le taux d'exécution le plus élevé avec 98,62% tandis que celle « logement et équipements collectifs » enregistre le plus bas taux avec 64,44%.

Graphique n°50: Niveaux d'exécution des crédits de paiement (LFR) 2021 par secteur fonctionnel



2.4. Exécution des Charges de Trésorerie de l'exercice 2021

L'exécution des Charges de Trésorerie au titre de l'exercice 2021 est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau n°95 : Situation d'exécution des charges de trésorerie en milliards de FCFA

	LFR 2021	Exécution	Ecart	Taux
	(a)	(b)	e	d
			E = a-b	d=(b/a)*100
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme	540,891	498,052	42,839	92,08%
<i>Principal dette intérieure</i>	392,788	396,090	3,302	100,84%
<i>Principal dette extérieure</i>	148,103	101,962	46,141	68,85%
Retraits sur les comptes des correspondants	15,792	9,323	6,469	59,04%
Prêts et avances	-	-	-	0,00%
TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	556,683	507,375	49,308	91,14%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les prévisions de Charges de trésorerie globales de la LFR 2021 estimées à 556,683 milliards FCFA en 2021 ont fait l'objet d'une exécution à hauteur de 507,375 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution global de 91,14%. Cette situation se traduit par un écart de 49,308 milliards de FCFA relatif aux charges non exécutées par rapport aux prévisions.

Le détail de l'exécution se présente comme suit :

- **Au titre du Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes :**

Sur un crédit de paiement de 540,891 milliards FCFA, 498,052 milliards FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 92,08% se traduisant par un écart de 42,839 milliards FCFA non réalisé. Cette situation est essentiellement liée au fait que :

- ✓ prévu pour 392,788 milliards FCFA, le principal de la dette intérieure a été exécuté à hauteur de 396,090 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 100,84% ;
- ✓ le principal de la dette extérieure budgétisé à concurrence de 148,103 milliards de FCFA a été exécuté à hauteur de 101,962 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 68,85%.

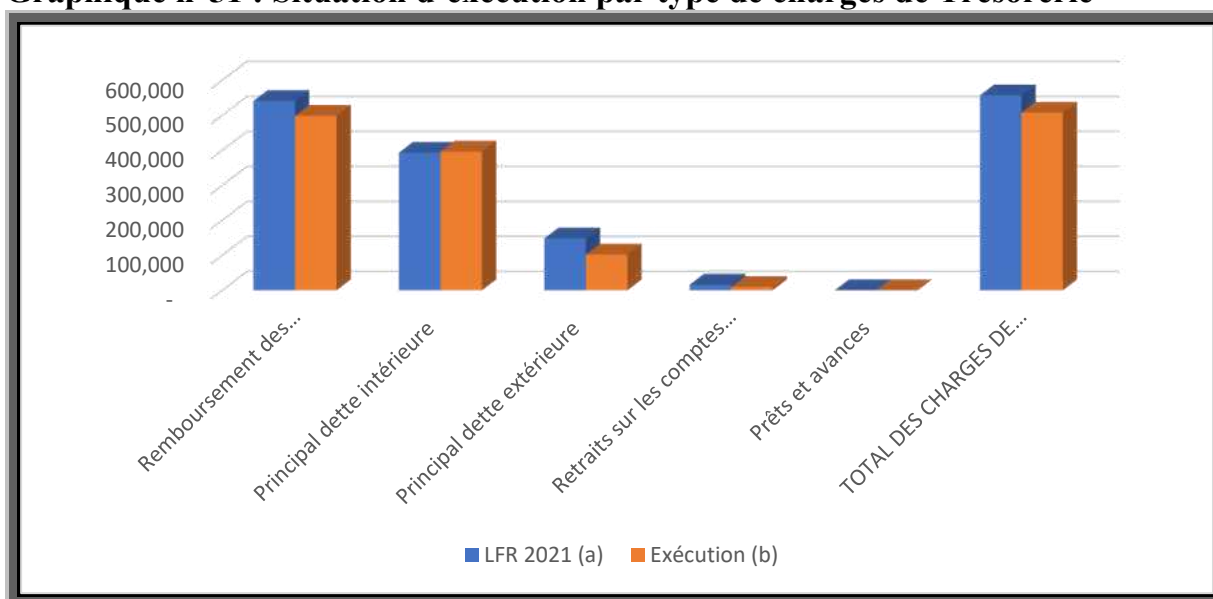
- **Au titre des retraits sur les comptes des correspondants**

Sur un crédit de paiement prévu de 15,792 milliards de FCFA, l'exécution a été de 9,323 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 59,04%.

- **Au titre des Prêts et avances**

Comme en 2020 cette rubrique n'a fait l'objet d'aucune dotation budgétaire en 2021.

Graphique n°51 : Situation d'exécution par type de charges de Trésorerie



2.5. Situation de la Dette Publique au titre de l'exercice 2021

La « Note sur la situation de la dette publique extérieure et intérieure du Mali au 31 décembre 2021 », produite par la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP), fait état d'un encours de la dette publique à moyen et long terme, estimé à 5 521,8 milliards de FCFA contre 4 757,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 764,8 milliards de FCFA ou un taux de progression de 16,08%.

La situation de la dette publique intérieure et extérieure est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n°96 : Situation de la dette publique intérieure et extérieure du Mali au 31 décembre 2021 (en milliards de FCFA)

Rubriques	Montant	%
Dette publique intérieure		
Encours	2 272,200	41,15%
<i>Service de la dette intérieure</i>	<i>498,600</i>	
<i>Principal</i>	<i>396,100</i>	
<i>Intérêts</i>	<i>102,500</i>	
Dette publique extérieure		
Encours	3 249,600	58,85%
<i>Service de la dette extérieure</i>	<i>139,500</i>	
<i>Principal</i>	<i>101,900</i>	
<i>Intérêts</i>	<i>37,600</i>	
Total Encours de la dette publique	5 521,80	100,00%

Source : DGDP

L'examen du tableau ci-dessous montre que la dette extérieure représente 58,85%, du montant global de l'encours de la dette publique, tandis que la dette intérieure constitue 41,15%.

Tableau n°97 : Evolution de la Dette Publique de 2019 à 2021 (en milliards de F CFA).

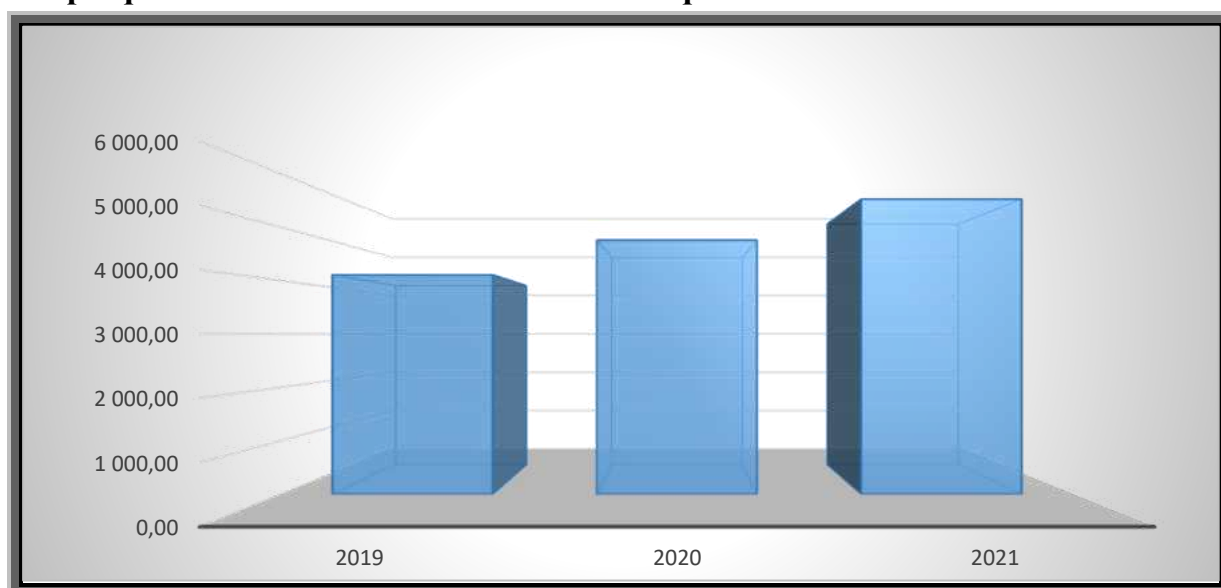
Rubriques	Montants par Année			ECARTS		Taux de variation	
	2019	2020	2021	2019 à 2020	2020 à 2021	2019 à 2020	2020 à 2021
1. Total Dette publique intérieure	1 424,40	1 763,30	2 272,20	338,90	508,90	23,79%	28,86%
2. Dette extérieure Multilatérale	<i>2 043,80</i>	<i>2 312,10</i>	<i>2 513,00</i>	<i>268,30</i>	<i>200,90</i>	<i>13,13%</i>	<i>8,69%</i>

3. Dette extérieure Bilatérale	637,8	681,6	736,6	43,80	55,00	6,87%	8,07%
4. Total Dette publique extérieure (4= 2+3)	2 681,60	2 993,70	3 249,60	312,10	255,90	11,64%	8,55%
5. Total Encours de la Dette publique (5=1+4)	4 106,00	4 757,00	5 521,80	651,00	764,80	15,85%	16,08%

Source : DGDP

L'analyse du tableau fait ressortir une progression de l'encours de la dette publique qui passe de 4106,00 de FCFA en 2019 à 5 521,80 milliards de FCFA en 2021 soit une augmentation de 1 415,8 milliards de FCFA et un taux de progression de 34,48%.

Graphique n°52 : Evolution de la Dette Publique de 2020 à 2021



2.5.1. La dette publique intérieure

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2021 est estimé à 2 272,20 milliards de FCFA contre 1763,30 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 508,90 milliards de FCFA ou un taux de 28,86%.

Elle est composée uniquement de la dette due au secteur bancaire

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2021 s'élevait à 498,6 milliards de FCFA dont 396,1 milliards de FCFA en principal et 102,5 milliards de FCFA en intérêts.

2.5.2. La dette publique extérieure

L'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2021 est estimé à 3249,6 milliards de FCFA contre 2 993,7 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 255,9

milliards de FCFA représentant 8,55%. Cet encours est composé de la dette multilatérale pour 2 513,00 milliards de FCFA, soit 8,69% et de la dette bilatérale pour 736,6 milliards de FCFA, soit 8,07%.

Au titre de l'année 2021, le Mali a bénéficié des remises et annulations de dette d'un montant de 14,6 milliards de FCFA dont 8,8 milliards au titre de l'initiative PPTE et 5,8 milliards au titre de remise de dettes du FMI.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35 %, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme, à l'exception de certains projets structurants dans la limite du plafond d'endettement non concessionnel convenu avec le FMI.

Observation n°41

La Cour demande au MEF d'expliquer :

- l'augmentation continue de l'encours de la dette publique qui pour la période sous revue est passé de 4 106,0 milliards de FCFA en 2019 à 5 521,80 milliards de FCA en 2021 soit une augmentation de 1 415,8 milliards de FCA ou un taux de 34,48% ;***
- l'augmentation de l'encours de la dette intérieure de 508,90 milliards de FCFA de 2020 à 2021 ;***
- l'augmentation de la dette publique extérieure de 255,90 milliards de FCFA de 2020 à 2021.***

Réponse du MEF

L'augmentation de l'encours de la dette extérieure en 2021 par rapport à son niveau de 2020 s'explique essentiellement par les accords de prêts signés en 2021, sous forme d'Appuis Budgétaires Généraux (ABG), avec le Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour environ 173,2 milliards de FCFA. A cela s'ajoutent les tirages effectués auprès d'autres créanciers au titre des prêts projets et dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, ainsi que les mises à jour effectuées à la suite des réconciliations de données avec les créanciers. Les créanciers concernés sont notamment, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Islamique de Développement (BID), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

L'augmentation de l'encours de la dette intérieure en 2021 par rapport à son niveau de 2020 s'explique essentiellement par le montant des émissions de titres publics effectuées au cours de l'année 2021 (905,0 milliards de FCFA) qui est largement

supérieur à celui des remboursements de la même période (396,1 milliards de FCFA). Ces émissions sont constituées des bons du Trésor pour 155,2 milliards de FCFA et des obligations du Trésor pour 749,8 milliards de FCFA dont 150,0 milliards de FCFA d'emprunts obligataires par Appel Public à l'Épargne (APE).

Quant à l'augmentation de la dette publique, elle est la résultante de ses deux composantes (extérieure et intérieure) et s'explique essentiellement par l'accroissement continu des besoins de financement de l'Etat.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données par le MEF.

2.6. Situation des transferts et virements de crédits

Dans le cadre des mouvements de crédits, des arrêtés portant annulation de crédits, majoration de budget, régularisation des fongibilités de crédits, des arrêtés interministériels portant régularisation des virements et des décrets portant régularisation des transferts de crédits ont été signés.

La situation des transferts et crédits est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°98 : Situation des transferts et virements de crédits de 2021 par trimestre

Trimestres	Nombre d'actes	Nombre d'opérations de	Références arrêtés, décrets ou Arrêtés Interministériels	Observations
		transferts et de virements de		
		crédit		
1er Trimestre	1	6	Arrêté Interministériel n°2021-3368/Primature-MEF-MJDH-MTI-MEN-MESRS-MDR-SG du 31 Aout 2021	Manque virement N°5
	1	104	DECRET N°2021-0424/PM-RM du 08 JUILLET 2021 portant régularisation des transferts de crédits du budget d'état 2021	Manque N° 67 et N°107
ST	2	110		
2ème Trimestre	1	33	Arrêté Interministériel n°2021-3963,/MEF-MJDH-MSPC-MTI-MAECI-MEN-MESRS-MSDS-MMEEIA-MDR-MIC-MUHATP-MARCC-SG du 28 septembre 2021	Aucune omission dans la série de numérotation de n°8 à 40.
	1	118	DECRET N°2021-0572/PM-RM du 07 septembre 2021 portant régularisation des transferts de crédits du budget d'état 2021	Manque les N°68 à N°109 et les N° 133;N°141;N°195; ET N°228

	1	1	DECRET N°2021-0571/PM-RM DU 07 AOUT 2021 portant régularisation des virements de crédits du budget d'état 2021	Aucune omission (numéro unique n°1)
ST	3	152		
3ème Trimestre	1	96	Arrêté Interministériel n°2021-5493/PRIMATURE-CAB-MEF-MSPC-MAECI-MEN-MDR-MAEDD-SG DU 28/12/2021	Aucune omission dans la série n°77 à 175
	1	259	DECRET N°0792/PM-RM DU 09 novembre 2021 portant régularisation des transferts de crédits du budget d'état 2021	Manque les transferts n° 401 ;n° 405;n°464
	1	4	DECRET N°2021-0791/PM-RM du 09 NOVEMBRE 2021 portant régularisation des versements de crédits du budget d'état 2021	Aucune omission dans la série de numérotation n°2 à 6
ST	3	359		
4ème Trimestre	1	32	Arrêté Interministériel n°2021-0435/MEF-MJDH-MSPC-MAECI-MEN-MMEE-MSDS-MJS-MDR-MENEF-MIC-MEADD-SG DU 11/03/2022	Aucune omission dans la série de numérotation n°63 à 94
	1	4	DECRET N°2022-0020/PM-RM DU 22 janvier 2022 portant régularisation des mouvements des crédits par virements du budget d'état 2021	Aucune omission dans la série de numérotation n°7 à 15
	1	415	DECRET N°2024-0006/PM-RM du 05 jan 2024	Absence transfert n°606;629.;716
ST	3	451		
TOTAL GL	11	1072		

Le tableau fait ressortir un total de 1072 transferts et virements de crédits effectués suivant 11 actes dont 07 Décrets et 04 Arrêtés Interministériels.

Après analyse des actes de transferts et de virements, la Cour constate :

- l'absence du virement n°5 dans la série de virements n°1 à 7 régularisés par Arrêté Interministériel n°2021-3368/Primature-MEF-MJDH-MTI-MEN-MESRS-MDR-SG du 31 Août 2021;

- l'absence des transferts n°67 et 107 dans la série des transferts n°1 à 109 régularisés par décret N°2021-0424/PM-RM du 08 juillet 2021 portant régularisation des transferts de crédits du budget d'état 2021 ;
- l'absence des transferts n°68, 109, 133, 141, 195 et 228 dans la série des transferts n° 67 à 230 du décret n°2021-0572/PM-RM du 07 septembre 2021 portant régularisation des transferts de crédits du budget d'état 2021 ;
- l'absence des transferts n° n°401, 405 et 464 a dans la série des transferts n° 231 à 490 du décret n°0792/PM-RM du 09 novembre 2021 portant régularisation des transferts de crédits du budget d'Etat 2021 ;
- l'absence des transferts n°606, 629 et 716 dans la série de virements n°491 à 905 du décret n°2024-0006/PM-RM du 05 jan 2024 ;
- l'absence d'une suite chronologique dans la numérotation des actes de l'arrêté interministériel n°2021-5493/PRIMATURE-CAB-MEF-MSPC-MAECI-MEN-MDR-MAEDD-SG du 28/12/2021 portant régularisation des virements de crédits budgétaires pour le 3^{ième} trimestre 2021 (Annexe de l'arrêté portant fongibilité des crédits budgétaires 2021) ;
- le retard dans la prise du Décret N°2024-0006/PM-RM du 05 janvier 2024 portant régularisation des mouvements de crédits par transferts dans le Budget d'Etat 2021. En effet, le décret a été signé le 05 janvier 2024, soit deux années après la clôture de l'exercice 2021.

Observation n°42

La Cour demande au MEF :

- ***de fournir la situation du virement n°5 dans la série des virements régularisés par Arrêté Interministériel n°2021-3368/Primature-MEF-MJDH-MTI-MEN-MESRS-MDR-SG du 31 Août 2021;***
- ***de fournir la situation des transferts n°67 et 107 dans la série des transferts régularisés par décret N°2021-0424/PM-RM du 08 juillet 2021;***

- *de fournir la situation des transferts n°68, 109, 133, 141, 195 et 228 dans la série des transferts régularisés par décret n°2021-0572/PM-RM du 07 septembre 2021 ;*
- *de fournir la situation des transferts n° n°401, 405 et 464 dans la série des transferts régularisées par décret n°0792/PM-RM DU 09 novembre 2021;*
- *de fournir la situation des transferts n°606, 629 et 716 dans la série de transferts régularisés par décret n°2024-0006/PM-RM du 05 janvier 2024 ;*
- *d'expliquer l'absence d'une suite chronologique dans la numérotation des actes de l'arrêté interministériel n°2021-5493/PRIMATURE-CAB-MEF-MSPC-MAECI-MEN-MDR-MAEDD-SG du 28/12/2021 portant régularisation des virements de crédits budgétaires pour le 3^{ième} trimestre 2021 (Annexe de l'arrêté portant fongibilité des crédits budgétaires 2021) ;*
- *d'expliquer le retard dans la régularisation de certains transferts de crédits budgétaires 2021 autorisés par le Décret N°2024-0006/PM-RM DU 05 janvier 2024 ;*
- *de faire ressortir les montants cumulés par programme au titre des transferts et des virements comme recommandé dans les rapports sur les projets de Loi de Règlement 2018 et 2019.*

Réponse du MEF

- s'agissant des numéros absents sur les annexes portant les mouvements des crédits, cela s'explique par l'abandon desdits numéros pour ne pas bouleverser la chronologie des mouvements des crédits courant 2021 ;
- en ce qui concerne l'absence d'une suite chronologique dans la numérotation des actes de l'arrêté interministériel n°2021-5493/PRIMATURE-CAB-MEF-MSPC-MAECI-MEN-MDR-MAEDD-SG du 28/12/2021, elle s'explique par la date à laquelle les mouvements sont validés dans le système intégré de gestion de la dépense (SIGD/PRED);
- concernant le retard dans la régularisation de certains transferts de crédits budgétaires 2021 autorisés par le Décret N°2024-0006/PM-RM DU 05 janvier 2024, elle s'explique par le fait qu'il a été jugé prudent d'attendre l'approbation du projet de loi de règlement 2021 par le Conseil des Ministres ;
- s'agissant des montants cumulés par programme des transferts et virements en 2021, les tableaux y afférents ont été transmis suivant lettre 0520/MEF-DGB du 26 août 2024.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF, cependant elle maintient son observation sur le retard dans la régularisation de certains transferts de crédits budgétaires 2021 autorisés par le Décret N°2024-0006/PM-RM DU 05 janvier 2024.

2.7. Situation des ajustements de l'exercice 2021

Selon l'article 19 du projet de loi de règlement, les ajustements nécessaires se présentent comme suit :

- les dépenses payées en dépassement : 1 136 388 308 FCFA
- les crédits non consommés : 392 213 435 300 FCFA

2.7.1. Les dépenses payées en dépassement

L'article 19 du projet de loi de règlement dispose que « les dépenses payées en dépassement au titre du Budget d'Etat 2021 sont d'un milliard cent trente-six millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent huit (1 136 388 308) FCFA, soit 0,04% des dépenses totales prévues dans la LFR 2021. Ce montant est réparti comme suit :

- Budget Général : Huit cent soixante-dix millions huit cent onze mille trois cent quarante-sept (870 811 347) FCFA ;
- Budgets Annexes : Cent douze millions trois cent quarante-neuf mille sept cent vingt-trois (112 349 723) FCFA ;
- Compte Spéciaux du Trésor : principalement le programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM) : Cent cinquante-trois millions deux cent vingt-sept mille deux cent trente-huit (153 227 238) FCFA.

2.7.2. Les crédits non consommés

Les crédits non consommés résultant de la différence entre les dotations et les mandats admis des dépenses par nature économique se chiffrent à trois cent quatre-vingt-douze milliards deux cent treize millions quatre cent trente-cinq mille trois cent (392 213 435 300) FCFA, soit 13,80% des dépenses totales prévues dans la LFR 2021 et sont repartis par type de Budget comme suit (en FCFA) :

- Budget Général :	299 225 885 039
<i>Budget Général (Hors BSI, ABS) :</i>	86 126 274 775
<i>Budget Spécial d'Investissement (Financement Intérieur) :</i>	23 295 689 832
<i>Budget Spécial d'Investissement (Financement Extérieur) :</i>	181 216 210 000
<i>Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) :</i>	8 587 710 432
- Budgets Annexes :	2 272 071 382
- Comptes Spéciaux du Trésor :	90 715 478 879
Budget d'Etat :	392 213 435 300

Les prévisions de dépenses de la LFR 2021 se chiffrent à 2 841,580 milliards de FCFA et les crédits admis s'élèvent à 2 450,503 milliards de FCFA selon le projet de loi de règlement soit 392,213 milliards de FCFA non consommés.

La situation des crédits non consommés par budget est présentée dans le tableau ci-dessous :

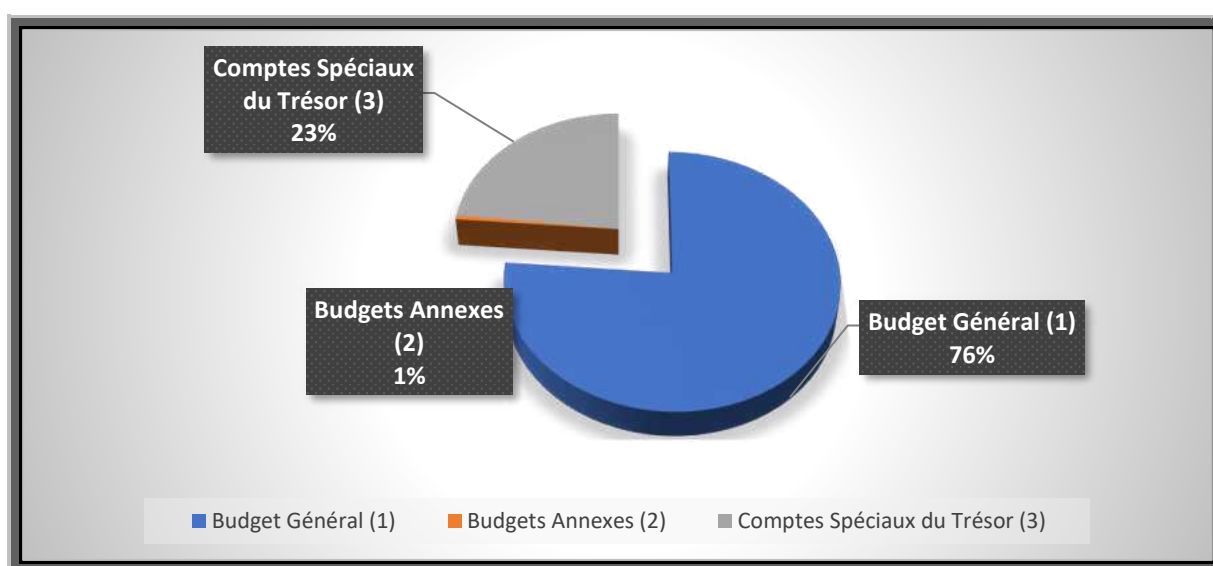
TABLEAU N°99 : SITUATION DES CREDITS NON UTILISES EN 2021 PAR TYPE DE BUDGET (EN FCFA)

Rubriques	LFR 2021	Mandats admis	Ecart non utilisé	Part des crédits non consommés par rubrique budgétaire en 2021
Budget Général (1)	2 662,010	2 363,655	298,355	76,29%
Budgets Annexes (2)	8,113	5,953	2,160	0,55%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	171,457	80,895	90,562	23,16%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 841,580	2 450,503	391,077	100,00%

Tableau n°100 : Part des types de budget dans les crédits non utilisés en 2021

Rubriques	Crédits non utilisé	Part des types de budget%
Budget Général (1)	298,355	76,29%
Budgets Annexes (2)	2,160	0,55%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	90,562	23,16%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	391,077	100%

Graphique n°53 : Part des types de budget dans les crédits non utilisés en 2021



L'analyse du tableau ci-dessus et du graphique y afférent fait ressortir un montant de crédits non utilisés en 2021 par type de budget ainsi qu'il suit :

- ✓ le budget général : 76,29%;
- ✓ les budgets annexes : 0,55%;
- ✓ les Comptes Spéciaux du Trésor : 23,16%.

La Cour constate que la note sur les ajustements de crédits annexée au PLR du Budget d'Etat 2021 fait ressortir un montant de crédits non consommés de 392,213 milliards de FCFA alors qu'il ressort du tableau n°100 un montant de 391,077 milliards de FCFA, soit un écart de 1,136 milliards de FCFA.

Cet écart correspond au montant des dépenses payées en dépassement au niveau de certaines structures.

Observation n° 43

La Cour demande au MEF d'expliquer l'écart de 1,136 milliards de FCFA entre les crédits non consommés de 392,213 milliards de FCFA figurant dans la note sur les ajustements de crédits annexée au PLR du Budget d'Etat 2021 (page 118) et la situation des crédits non utilisés en 2021 par type de budget d'un montant de 391,077 milliards de FCFA (CF tableau n°100 du rapport sur l'exécution de la LFR 2021).

Réponse du MEF

A l'issue de l'exécution des dépenses du Budget de l'Etat de 2021, il est ressorti des crédits non consommés 392,213 milliards de FCFA et des dépassements de dotations budgétaires pour un montant de 1,136 milliard de FCFA.

Les crédits non consommés sont calculés en faisant la différence entre les crédits de paiements et les mandats admis par nature économique de dépenses. Ainsi, en 2021, ces crédits non consommés s'élèvent à 392,213 milliards de FCFA composés comme suit :

Budget Général :	299 225 885 039
Budgets Annexes :	2 272 071 382
Comptes Spéciaux du Trésor :	90 715 478 879
Budget d'Etat :	392 213 435 300

Le montant des 391,077 milliards de FCFA du tableau n°100 du rapport sur l'exécution de la LFR 2021 de la Section des Comptes est obtenu en faisant la différence entre le total des crédits de paiement et des mandats admis. Cette méthode de calcul biaise l'analyse puisqu'elle prene en compte les dépenses payées en dépassement d'un montant de 1,136 milliard de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF, notamment en ce qui concerne les crédits non consommés qui sont calculés en faisant la différence entre les crédits de paiements et les mandats admis par nature économique de dépenses.

Toutefois, la Cour rappelle que cette situation des ajustements fournie par le MEF, est établie de façon globale par nature de budget. Ainsi, en l'absence de situations détaillées des dépassements de dotations budgétaires et des crédits non consommés par nature économique de dépenses, l'approche de la Section des Comptes consistant à faire la différence entre les totaux des crédits de paiements et des mandats admis du Budget d'Etat, lui permet d'obtenir un solde net des crédits non consommés après ajustements et de faire des rapprochements avec les données du MEF.

En effet, l'écart entre ce solde net (391,077 milliards de FCFA) et le montant des crédits non consommés dégagé par le MEF (392,213 milliards de FCFA), correspond exactement au montant des dépassements de dotations budgétaires (1,136 milliard de FCFA). En d'autres termes, il ressort que les dépassements de dotations budgétaires (1,136 milliard de FCFA) ont été couverts par une partie des crédits non consommés.

En conséquence, la Cour invite le MEF à procéder, à l'avenir, à une analyse plus affinée de la situation des ajustements en expliquant la façon dont les dépassements de dotations budgétaires sont couverts.

En outre, pour une compréhension de la note sur les ajustements, il serait préférable d'adopter le terme de « Crédits non consommés avant ajustements » pour l'ensemble des différences entre les crédits de paiements et les mandats admis par nature économique de dépenses.

2.8. Analyse du Compte Administratif au 31/12/ 2021

La situation comparative du Compte Administratif avec la situation d'exécution des dépenses du budget d'Etat du PLR et celle de la DNCF au 31/12/ 2021 est récapitulée dans le tableau ci-après :

Tableau n°101 : Situation comparative Compte Administratif / PLR / DDCF au 31/12/ 2021 (en FCFA)

Nature économique	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis
Total des dépenses du budget d'Etat du PLR	2 841 579 700 000	2 503 933 382 255	2 452 878 598 674	2 450 502 632 309
Total des dépenses de la DDCF	2 841 579 700 000	2 503 933 382 255	2 452 878 598 674	NA
Ecart PLR-DDCF	-	-	-	NA
Compte Administratif	2 841 579 700 000	2 498 302 827 479	2 450 399 043 898	2 448 023 077 533
Ecart PLR-Compte Administratif	-	5 630 554 776	2 479 554 776	2 479 554 776

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus une concordance des données de la situation d'exécution fournie par la Direction Nationale du Contrôle Financier et celle figurant dans le PLR 2021.

Cependant la Cour constate des écarts entre ces deux situations et le compte administratif annexé au PLR 2021 comme suit :

- 5 630 554 776 FCFA au niveau des crédits engagés ;
- 2 479 554 776 FCFA au niveau des crédits liquidés ;
- 2 479 554 776 FCFA au niveau des crédits admis.

Observation n°44

Il est demandé au MEF de fournir des explications sur les écarts issus de la situation comparative du Compte Administratif avec la situation d'exécution des dépenses du budget d'Etat du PLR et celle de la DDCF au 31/12/2021.

Réponse du MEF

La situation comparative « PLR/DDCF » se présente comme suit :

Nature économique	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés
Total des dépenses du budget d'Etat du PLR	2,841,579,700,000	2,503,933,382,255	2,452,878,598,674
Total des dépenses de la DDCF	2,841,579,700,000	2,503,933,382,255	2,452,878,598,674
Ecart	-	-	-

A l'analyse de ce tableau, la situation de la DNCF est conforme à celle du PLR comme indiqué sur la page 147 du rapport de la section des comptes. Aussi, le projet de loi de règlement comprend le compte administratif en annexe. A cet égard, il convient de s'en tenir aux données dudit projet de loi de règlement. Toute autre situation relèverait d'une erreur.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données, cependant, elle estime que le PLR est le récapitulatif des documents issus de l'exécution budgétaire en conséquence, une concordance devrait exister entre ceux-ci.

CHAPITRE III
RESULTATS D'EXECUTION

CHAPITRE III : RESULTATS D'EXECUTION

3.1. Résultat d'exécution du budget d'Etat 2021

Le budget d'Etat 2021 a été adopté par Ordonnance n° 2020-013/PT-RM du 21 décembre 2020.

Cette ordonnance a été ratifiée par la loi n°2021-027 du 31 mars 2021.

Il a été arrêté en recettes à 2 155 161 457 000 de FCFA et en dépenses à 2 808 088 231 000 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 652 926 774 000 de FCFA.

Ces montants ont été modifiés par loi n°2021-053 du 07 octobre 2021 portant modification de la loi n°2021-027 du 31 mars 2021 qui a augmenté les recettes à 2 188 652 926 000 milliards de FCFA et les dépenses à 2 841 579 700 000 de FCFA maintenant le déficit à 652 926 774 000 de FCFA.

Au terme de l'exécution, le budget d'Etat 2021 dégage en recettes la somme de 1 997 286 245 799 FCFA et en dépenses 2 450 502 632 309 FCFA soit ***un solde déficitaire global de 453 216 386 510 FCFA.***

Ce résultat se présente comme suit :

1. Budget général :

❖ Recettes :	1 826 043 442 673 FCFA
❖ Dépenses :	2 363 654 648 609 FCFA
❖ Déficit :	537 611 205 936 FCFA

2. Budgets Annexes :

❖ Recettes :	6 964 468 774 FCFA
❖ Dépenses :	5 953 442 341 FCFA
❖ Résultat (excédent) :	1 011 026 433 FCFA

3. Comptes Spéciaux du Trésor

❖ Recettes :	164 278 334 352 FCFA
❖ Dépenses :	80 894 541 359 FCFA
❖ Résultat (excédent) :	83 383 792 993 FCFA

Tableau n° 102: Résultat d'exécution du budget d'Etat 2021

Libellés	LFR (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer (d)	Taux	
					e=(c/a%) (réalisations)	f=(c/b%) (recouvrements)
A-Recettes						
Budget Général						
Dons Projets et Legs (Budget Spécial d'Investissement : BSI)	155 600 000 000	48 364 000 000	48 364 000 000	0	31	100
Recettes fiscales nettes	1 637 776 000 000	1 818 619 756 998	1 638 173 529 137	180 446 227 861	100,02	90,07
Recettes non fiscales	61 846 000 000	22 403 798 792	22 403 798 792	0	36,22	100
Dons Programmes et Legs						
ABG	58 515 092 000	17 427 842 436	17 427 842 436	0	29,78	100
ABS	11 740 369 000	1 305 000 000	1 305 000 000	0	111,15	100
Fonds de Concours	6 646 508 000	0	0	0	0	0
Recettes exceptionnelles	8 959 000 000	14 623 925 000	14 623 925 000	0	163,23	100
Produits Financiers	68 000 000 000	83 745 347 308	83 745 347 308	0	123,15	100
Total Recettes Budget Général	2 009 082 969 000	2 006 489 670 534	1 826 043 442 673	180 446 227 861	90,89	91,00
Budgets Annexes	8 113 164 000	7 558 234 160	6 964 468 774	593 765 386	85,84	92,14
Comptes Spéciaux du Trésor	171 456 793 000	164 179 991 469	164 278 334 352	0	95,81	100,00
Total Recettes Budget d'Etat	2 188 652 926 000	2 178 227 896 163	1 997 286 245 799	181 039 993 247	91,26	91,69
B- Dépenses	LFR	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)= (a)-(d)	(f) =(d)/(a)
Budget Général						
Dépenses ordinaires						
Dépenses en capital						
Total Dépenses Budget Général	2 662 009 743 000	2 415 476 550 406	2 366 030 614 974	2 363 654 648 609	298 355 094 391	88,79
Budgets Annexes	8 113 164 000	6 231 070 055	5 953 442 341	5 953 442 341	2 159 721 659	73,38
Comptes Spéciaux du Trésor	171 456 793 000	82 225 761 794	80 894 541 359	80 894 541 359	90 562 251 641	47,18

Total Dépenses Budget d'Etat	2 841 579 700 000	2 503 933 382 255	2 452 878 598 674	2 450 502 632 309	391 077 067 691	86,24
C- Résultats						
Budget Général			-			-537 611 205 936
Budgets Annexes						+1 011 026 433
Comptes Spéciaux du Trésor						+83 383 792 993
Budget d'Etat 2021			-			-453 216 386 510

Le résultat définitif d'exécution de la loi de finances pour l'exercice 2021 présente un solde déficitaire global de -453 216 386 510 FCFA.

3.2. Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2019 à 2021

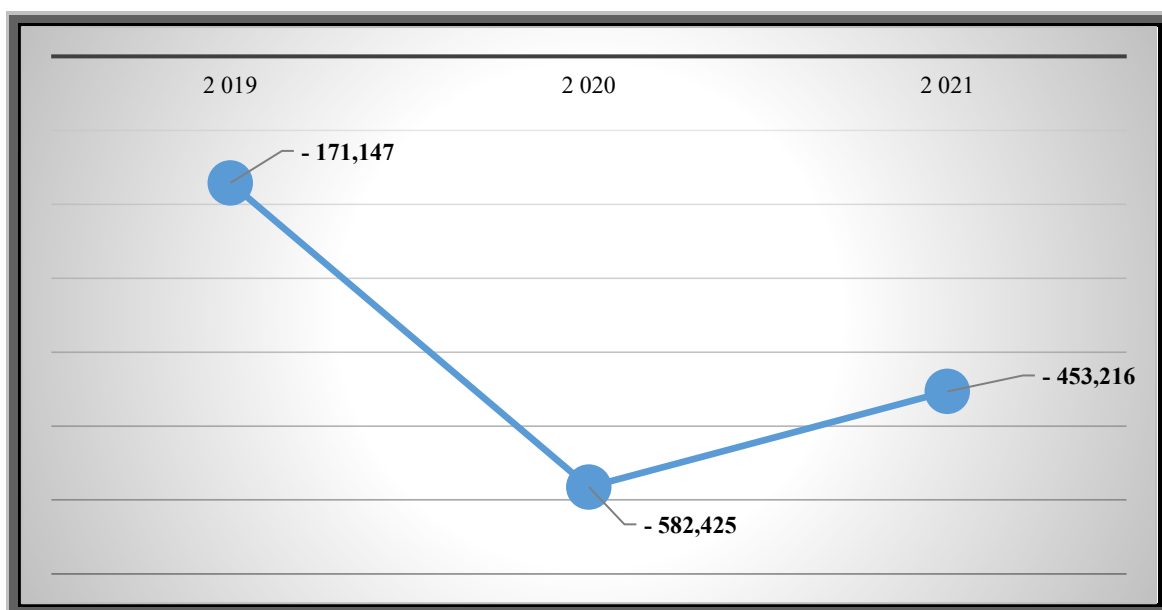
Pour la période de 2019 à 2021, les résultats d'exécution du budget d'Etat se présentent comme suit :

En milliards de FCFA

Exercice	Résultats du Budget d'Etat
2019	-171,147
2020	-582,425
2021	-453,216

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les résultats d'exécution du budget d'Etat pour la période sous revue sont déficitaires et que ces déficits ont évolué de façon disparate tel qu'il ressort au graphique suivant.

Graphique n°54 : Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2019 à 2021



3.3. Financement du déficit budgétaire

Il ressort de l'examen du PLR la situation de financement du déficit de 2021 ainsi qu'il suit :

Tableau n°103 : Financement du Déficit (en FCFA)

Libellés	PLR	Réalisations
Besoins de financement	1 209 609 751 100	1 044 986 418 315
Amortissement de la dette à court, moyen et long terme	540 891 000 000	498 052 212 379
<i>Dont principal dette intérieure</i>	<i>392 788 000 000</i>	<i>396 090 000 000</i>
<i>Dont principal dette extérieure</i>	<i>148 103 000 000</i>	<i>101 962 212 379</i>
Déficit budgétaire à financier	652 926 774 000	537 611 205 936
Prêts et avances	-	-
Retraits sur les comptes des correspondants	15 791 977 100	9 323 000 000
Ressources de financement	1 209 609 751 100	1 207 492 000 000
Tirages sur les emprunts	168 600 000 000	95 369 000 000
Emission de dette à court, moyen et long terme	877 495 360 800	905 000 000 000
Tirage sur les emprunts programmes	52 258 413 200	191 326 000 000
Produits provenant de la cession des actifs	90 350 000 000	1 425 000 000
Remboursement de prêts et avances	5 114 000 000	5 049 000 000
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 791 977 100	9 323 000 000

Les besoins prévisionnels de financement du Budget Général en 2021 se chiffraient à 1 209,610 milliards de FCFA pour des ressources de financement du même montant.

A l'exécution, les besoins de financement dégagés se chiffrent à 1 044,986 milliards de FCFA. Ils ont été couverts par des ressources d'un montant de 1 207,492 milliards de FCFA. Il se dégage à l'exécution un excédent de financement d'un montant de 162,505 milliards de FCFA. Cet excédent réalisé en 2021 s'explique principalement par le décaissement de 142,013 milliards de FCFA du FMI au titre de la Facilité Rapide de Crédit (FRC) dans le cadre du soutien aux Etats pour lutter contre la maladie à Covid-19. L'excédent réalisé a été transféré au compte permanent des découverts du Trésor conformément à l'article 48 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances.

3.4. Etat de mise en œuvre des critères de convergences

3.4.1. Critères de convergences de l'UEMOA

La situation du Mali en 2020 par rapport aux critères de convergences de l'UEMOA est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau n°104 : Critères de convergences de l'UEMOA

Critères de convergences	Norme UEMOA	Hypothèses révisées	Réalisations
Critères de premier rang			
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en %PIB	$\geq -3\%$	-5,6%	-4,8%
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	1,5%	3,9%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	$\leq 70\%$	46,2%	51,6%
Critères de second rang			
Masse salariale sur les recettes fiscales	$\leq 35\%$	46,5%	47,2%
Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	15,1%	15,2%
Nombre de critères respectés		2	1

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a décidé de suspendre l'application du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au sein de l'Union pour les années 2020 et 2021 pour permettre aux Etats de mieux disposer de marges pour faire face à la pandémie de COVID-19.

Ces suspensions concernent les critères de premier rang se rapportant au ratio du solde budgétaire global, dons inclus en %PIB et au taux d'inflation.

Sur les trois (03) autres critères, le Mali a respecté un (01) en 2021.

Il s'agit d'un critère de premier rang, à savoir l'encours de la dette publique rapporté au PIB.

3.4.2. Critères de convergences de la CEDEAO

Tableau n°105 : Critères de convergences de la CDEAO

Critères de convergences	Norme CEDEAO	Hypothèses révisées	Réalisations
Critères de premier rang			
Ratio du déficit budgétaire dons compris/sur le PIB nominal	$\leq 3\%$	5,60%	4,80%
Taux d'inflation en moyenne annuelle	$\leq 5\%$	1,50%	3,90%
Financement du déficit budgétaire par la banque centrale $\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année antérieure*	$\leq 10\%$		
Réserves extérieures brutes en mois d'importations*	≥ 3 mois		

Critères de second rang			
Ratio de l'encours de la dette publique/PIB	≤ 70%	46,20%	51,60%
Variation du taux de change nominal*	± 10%		
Nombre de critères respectés		2	2

**Non applicable aux pays de l'UEMOA*

Par rapport à la surveillance multilatérale de la CEDEAO, le Mali a respecté en 2021, deux (02) critères de convergence applicables aux pays de l'UEMOA.

Il s'agit de :

- un (01) critère de premier rang : le taux d'inflation en moyenne annuelle et,
- un (01) critère de second rang : le taux de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal.